



---

**Conseil du développement industriel**  
**Quarante et unième session**  
Vienne, 24-27 juin 2013  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes et budgets, 2014-2015**

**Comité des programmes et des budgets**  
**Vingt-neuvième session**  
Vienne, 22-24 mai 2013  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes et budgets, 2014-2015**

## **PROGRAMMES ET BUDGETS 2014-2015\***

Propositions du Directeur général

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

---

\* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.





## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations .....	iv
Résumé analytique .....	1
I. Introduction .....	1
II. Format et présentation .....	3
III. Cadre de programmation .....	6
IV. Cadre budgétaire .....	13
V. Déclaration de mission .....	24
Tableaux	
1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2014-2015 pour l'ensemble des opérations .....	17
2 a) Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel .....	18
2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui .....	18
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2014-2015 avec données comparatives concernant 2012-2013 .....	19
4 a) Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2014-2015 avec données comparatives concernant 2012-2013 .....	21
4 b) Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2014-2015 .....	22
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2012-2013 et 2014-2015 ..	23
<b>GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS</b> .....	25
Programme A.1: Réunions des organes directeurs .....	26
Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres .....	27
<b>GRAND PROGRAMME B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL</b> .....	29
Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique .....	30
Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel .....	31
Élément de programme B.1.2: Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et partenariats .....	32
Programme B.2: Évaluation .....	32
Programme B.3: Services juridiques .....	34
Programme B.4: Contrôle interne .....	35
Programme B.5: Éthique et responsabilisation .....	36

<b>GRAND PROGRAMME C. PRIORITÉS THÉMATIQUES</b> .....	38
Programme C.1: Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives .....	39
Élément de programme C.1.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats .....	44
Élément de programme C.1.2: Appui au secteur privé et promotion des investissements et de la technologie .....	46
Élément de programme C.1.3: Agribusiness et développement de l'entrepreneuriat rural .....	49
Élément de programme C.1.4: Les femmes et les jeunes dans les activités productives .....	50
Élément de programme C.1.5: Sécurité humaine et relèvement après les crises .....	52
Programme C.2: Renforcement des capacités commerciales .....	53
Élément de programme C.2.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats .....	57
Élément de programme C.2.2: Capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international .....	59
Élément de programme C.2.3: Infrastructure relative à la qualité et à la conformité .....	61
Élément de programme C.2.4: Promotion des exportations des entreprises et consortiums de PME .....	64
Élément de programme C.2.5: Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés .....	66
Programme C.3: Environnement et énergie .....	67
Élément de programme C.3.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats .....	76
Élément de programme C.3.2: Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone .....	78
Élément de programme C.3.3: Accès aux énergies propres à des fins productives .....	80
Élément de programme C.3.4: Renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement .....	82
Programme C.4: Programmes régionaux et questions transversales .....	85
Élément de programme C.4.1: Coopération Sud-Sud .....	87
Élément de programme C.4.2: Appui aux pays les moins avancés .....	89
Élément de programme C.4.3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes .....	92
Élément de programme C.4.4: Cohérence de l'action du système des Nations Unies et initiative "Unis dans l'action" .....	93
Élément de programme C.4.5: Sécurité du personnel et des opérations de l'ONUDI .....	95
Programme C.5: Appui aux opérations hors Siège .....	96
<b>GRAND PROGRAMME D: RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR</b> .....	98
Programme D.1: Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques .....	100
Élément de programme D.1.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats .....	101
Élément de programme D.1.2: Recherche et analyse thématiques .....	102
Élément de programme D.1.3: Services consultatifs pour l'élaboration de politiques .....	104

Élément de programme D.1.4:	Statistiques industrielles .....	105
Élément de programme D.1.5:	Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités .....	107
Programme D.2:	Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur .....	108
Élément de programme D.2.1:	Partenariats avec les donateurs .....	109
Élément de programme D.2.2:	Assurance de la qualité .....	110
Élément de programme D.2.3:	Sensibilisation et relations extérieures .....	111
<b>GRAND PROGRAMME E: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b> .....		<b>113</b>
Programme E.1:	Gestion des ressources humaines .....	114
Programme E.2:	Services financiers .....	116
Programme E.3:	Achats et logistique .....	118
Élément de programme E.3.1:	Services des achats .....	119
Élément de programme E.3.2:	Services de logistique .....	120
Programme E.4:	Technologies de l'information et de la communication .....	120
Programme E.5:	Appui aux processus et aux systèmes .....	122
Programme E.6:	Direction et gestion .....	123
<b>GRAND PROGRAMME F: GESTION DES BÂTIMENTS</b> .....		<b>125</b>
Programme F.1:	Gestion commune des bâtiments .....	126
Programme F.2:	Gestion conjointe des bâtiments .....	127
<b>GRAND PROGRAMME G: COÛTS INDIRECTS</b> .....		<b>128</b>
Programme G.1:	Contribution aux services partagés et autres coûts indirects .....	128
<b>RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE</b> .....		<b>131</b>
<b>PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b> .....		<b>134</b>
<b>RECETTES ACCESSOIRES</b> .....		<b>136</b>

#### Annexes

A.	Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme .....	138
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme .....	140
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme .....	142
B.	Tableau 1. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2012-2013 .....	144
	Tableau 2. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2012-2013 .....	145
	Tableau 3 Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2012-2013 .....	146
C.	Postes par grand programme et programme .....	147

## Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CCI	Centre du commerce international
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CD-ROM	Compact disc read-only memory
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEREEC	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
CFC	Fonds commun pour les produits de base
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CITEH	Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène
CIV	Centre international de Vienne
CNPP	Centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCFC	hydrochlorofluorocarbones
ID3A	Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique
IDSB	Base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles
ILAC	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai
INDSTAT	Base de données de statistiques industrielles
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISO	Organisation internationale de normalisation
MERCOSUR	Marché commun de l'Amérique du Sud
MPME	micro-, petites et moyennes entreprises
NEI	Nouveaux États indépendants
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PMA	Pays les moins avancés
PMA III	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
PMA IV	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSA	Ressources spéciales pour l'Afrique
SDMX	Programme international Échange de données et de métadonnées statistiques
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

### I. INTRODUCTION

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, son projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2014-2015.

2. L'élaboration du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2014-2015 coïncide avec une période de transition au sein non seulement de l'ONUDI, mais aussi de la communauté internationale du développement plus large. En ce qui concerne l'ONUDI, le groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, que le Conseil du développement industriel a créé par sa décision IDB.39/Dec.7 de juin 2011, a engagé des consultations sur l'établissement d'un document d'orientation stratégique pour l'Organisation, et un nouveau Directeur général devrait être élu à la prochaine session du Conseil. Par ailleurs, à la dernière session en date du Conseil, les États Membres sont convenus, par la décision IDB.40/Dec.13, que la Conférence générale tiendrait sa prochaine session, en décembre 2013, à Lima (Pérou). Ainsi, ce serait la première fois depuis 20 ans que la session de la Conférence générale se tiendrait ailleurs qu'à Vienne. Les États Membres devraient saisir cette occasion historique pour renouveler leur attachement à l'ONUDI et promouvoir un renforcement du mandat de l'Organisation.

3. Hors ONUDI, la communauté internationale a intensifié ses efforts visant à réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement, fixés au début du millénaire pour 2015. Dans le même temps, des consultations d'envergure ont été engagées sur le cadre de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable correspondants; ces consultations devraient s'accélérer pendant la période visée par le présent document et se poursuivre jusqu'à la fin de 2015.

4. En attendant la conclusion de ce processus, le Directeur général a proposé (document IDB.41/8-PBC.29/8) que l'actuel cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, tel qu'il a été ajusté en 2011 à l'issue de l'examen à mi-parcours que le Conseil du développement industriel en a fait à sa trente-neuvième session, soit prolongé jusqu'en 2015. Le cadre de programmation, qui met l'accent sur trois priorités thématiques (réduction de la pauvreté par des activités productives, renforcement des capacités commerciales, et environnement et énergie) et tient compte de plusieurs autres questions transversales, est étroitement lié aux objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement, dans la mesure où ils ont trait au mandat de l'ONUDI.

5. Dans le souci de respecter la continuité générale des programmes qui découlerait de la prolongation du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 jusqu'en 2015, comme c'est proposé, et de maintenir la cohérence qui caractérise les diverses catégories de documents d'orientation stratégique de l'ONUDI – vision stratégique à long terme adoptée par la Conférence générale en 2005 (résolution GC.11/Res.4), cadre de programmation à moyen terme, et programme et budgets –, le présent document reprend pour l'essentiel la structure programmatique et la teneur du programme et des budgets de l'exercice biennal 2012-2013. Les quelques ajustements qui y ont été apportés, et qui seront décrits en détail ci-après, visent à tenir compte des questions qui, comme l'expérience de ces deux dernières années l'a montré, n'avaient pas été suffisamment prises en compte dans le précédent document, ou de nouvelles questions qui sont apparues entre-temps.

6. L'alignement systématique du projet de programme et de budgets 2014-2015 sur le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, tel qu'il a été ajusté lors de l'examen à mi-parcours, a également permis de reprendre le cadre de gestion axée sur les résultats introduit dans le programme et les budgets 2012-2013. En particulier, le cadre de résultats du présent document, qui se fonde sur les aboutissements escomptés au niveau des pays et l'impact attendu des services de l'ONUDI, est conforme aux objectifs de développement et de gestion énoncés dans la Déclaration de mission de l'ONUDI et reproduits dans l'encadré ci-après. Le texte complet de la Déclaration de mission figure à la section V du présent résumé analytique.

**Objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI**

L'ONUDI vise à réduire la pauvreté grâce à un développement industriel durable. Elle s'emploie à faire en sorte que chaque pays puisse mettre en place un secteur productif prospère, participer davantage au commerce international et sauvegarder son environnement.

**Objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI**

Croissance de qualité:

L'ONUDI améliore et développe constamment ses services, qui se veulent multidisciplinaires et qui influent positivement sur les politiques et les institutions à travers le monde.

Unis dans l'action:

L'ONUDI s'emploie à promouvoir l'unité dans ses objectifs et dans ses actions.

7. Comme suite aux recommandations issues de l'évaluation indépendante de la contribution de l'ONUDI aux objectifs du Millénaire pour le développement, menée par l'Organisation, le présent document donne pour la première fois des indications sur la contribution possible de l'ONUDI auxdits objectifs et aux buts spécifiques connexes.

8. Ces deux dernières années, les services de coopération technique et autres fournis par l'ONUDI pour promouvoir le développement industriel inclusif et durable dans les pays en développement et les pays à économie en transition n'ont cessé d'augmenter. La demande de services de l'ONUDI est restée très forte, comme en témoigne le montant toujours élevé de contributions volontaires versées par des États Membres et d'autres donateurs pour financer ces services. Cela montre que les États Membres accordent une grande valeur à la contribution de l'ONUDI en faveur du développement et que l'Organisation a toujours un rôle aussi important à jouer, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a de nouveau souligné dans sa résolution 67/225 du 21 décembre 2012, sur la coopération pour le développement industriel.

9. En dépit de l'appui ferme dont l'ONUDI bénéficie de la majorité de ses États Membres, le budget proposé dans le présent document pour l'exercice biennal 2014-2015 a été élaboré en tenant compte de l'incidence du retrait de certains États Membres de l'Organisation et des restrictions budgétaires auxquelles les États Membres continuent de faire face en raison de la crise financière et économique mondiale.

10. Par conséquent, et conformément à la décision du Conseil du développement industriel (IDB.39/Dec.7), le budget ordinaire a été ajusté et son montant réduit de 7,9 millions d'euros, aux prix courants. Cette baisse correspond aux contributions qui ne seront pas versées en raison du retrait de certains États Membres de l'Organisation. Le montant des ressources restantes a été actualisé de manière à maintenir le pouvoir d'achat en 2014-2015, et les incidences de l'augmentation escomptée des prix ont ainsi été prises en considération. Le raisonnement suivi est exposé en détail ci-après dans le présent résumé.

11. En raison de la hausse constante des activités de coopération technique, les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui devraient encore augmenter en 2014-2015, de 13,6 %.

12. Au total, l'ensemble des budgets proposés représentent une diminution du pouvoir d'achat de 2,6 %. Parvenir à une augmentation de plus de 10 % des activités de coopération technique en 2014-2015 en dépit d'une baisse de 2,6 % des ressources est l'un des effets positifs du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Parmi les mesures prévues dans les budgets proposés figurent une baisse de 15 % du nombre de postes de directeur, une baisse de 7 % des postes

d'agent des services généraux et une baisse notable de 19 % des ressources allouées aux voyages autorisés.

## II. FORMAT ET PRÉSENTATION

13. Le document sur le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2014-2015, comme celui des derniers exercices biennaux, a été établi dans le souci de formuler des budgets entièrement axés sur les programmes et de présenter les programmes de manière thématique. Il conserve par ailleurs le format adopté pour l'établissement du programme et des budgets de 2012-2013, à savoir une structure comprenant sept grands programmes, auxquels sont associés des programmes et éléments de programme. De même, le cadre de gestion axée sur les résultats reste aligné sur la version révisée du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 que le Conseil du développement industriel a approuvé à sa trente-neuvième session, en juin 2011, et que les organes directeurs ont proposé de prolonger jusqu'en 2015 (IDB.41/8-PBC.29/8).

### Grands programmes

14. Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2014-2015 reposent sur les sept mêmes grands programmes que le programme et les budgets de l'exercice biennal 2012-2013, à savoir:

- Grand programme A Organes directeurs
- Grand programme B Direction exécutive et alignement organisationnel
- Grand programme C Priorités thématiques
- Grand programme D Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur
- Grand programme E Services d'appui au programme
- Grand programme F Gestion des bâtiments
- Grand programme G Coûts indirects

15. Les grands programmes A et B continuent respectivement de pourvoir aux besoins des organes directeurs et de la direction exécutive de l'ONUDI. Le grand programme C porte sur l'ensemble des services fonctionnels fournis par l'ONUDI à ses États Membres, y compris les activités sur le terrain et celles qui visent à assurer une plus grande cohérence au niveau des régions et des pays. Le grand programme D permet d'inscrire dans une structure unifiée les services consultatifs relatifs à l'élaboration de politiques, la recherche et les statistiques, les relations avec les donateurs, l'assurance de la qualité et les contacts avec l'extérieur, notamment la sensibilisation et les relations extérieures. Le grand programme E porte sur les différents services d'appui nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités de fond de l'Organisation, et le grand programme F sur la gestion du Centre international de Vienne (CIV). Le grand programme G montre tous les coûts indirects et les services communs auxquels participe l'ONUDI.

### Structure des programmes

16. La structure du programme et des budgets 2014-2015 reprend aussi largement celle du programme et des budgets 2012-2013. On trouvera ci-après un résumé des programmes et éléments de programme dont se composent les grands programmes.

17. Le grand programme A conserve ses deux programmes traditionnels concernant l'organisation des réunions des organes directeurs et la fourniture de services de secrétariat aux organes directeurs ainsi que l'entretien de relations avec les États Membres. Par le biais du premier, le grand programme assure l'organisation des réunions des organes directeurs principaux et subsidiaires de l'ONUDI et veille à ce que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure. Grâce au second programme, il fournit aux organes directeurs des services fonctionnels, techniques, logistiques et d'appui consultatif, et assure la liaison entre l'ONUDI et ses États Membres et d'autres partenaires.

18. Le grand programme B comprend cinq programmes. Le programme B.1 regroupe les principales fonctions de direction et de gestion stratégique en deux éléments de programme distincts: Direction exécutive et alignement organisationnel, et Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et partenariats. Le premier vise principalement à définir des orientations de politique générale pour toutes les activités de l'ONUDI, tandis que le deuxième vise à déterminer des orientations et priorités spécifiques ainsi que le positionnement stratégique de l'Organisation au sein du système des Nations Unies et à maintenir des partenariats stratégiques avec les différentes parties prenantes. Le programme B.2 porte sur la fonction d'évaluation, à laquelle l'ONUDI accorde un degré de priorité élevé parce qu'elle contribue à promouvoir la responsabilisation, l'apprentissage et l'efficacité des services fonctionnels qu'elle fournit. Le programme B.3 concerne les services juridiques et vise à s'assurer que toutes les activités et tous les programmes de l'ONUDI sont conformes au cadre juridique de l'Organisation. Le programme B.4, consacré au contrôle interne, a pour objet de promouvoir l'intégrité au moyen de services de vérification interne objective et indépendante et d'enquêtes sur les irrégularités présumées. Le programme B.5, axé sur l'éthique et la responsabilisation, concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique.

19. Le grand programme C, le plus vaste de tous, regroupe les services de coopération technique et les services d'appui concernant chacune des trois priorités thématiques de l'ONUDI, ainsi que les questions transversales et l'appui aux opérations hors Siège. Il contient cinq programmes, décrits séparément ci-dessous.

20. Le programme C.1 englobe tout l'éventail des services fournis par l'ONUDI aux États Membres au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, dans la poursuite de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, et au titre des questions connexes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, dans la poursuite de l'objectif 3. Ce programme comprend également des activités visant à encourager la fabrication locale de produits pharmaceutiques dans les pays en développement, dans la poursuite de l'objectif 6. Il comprend cinq éléments de programme. Le premier est essentiellement axé sur la bonne gestion du programme, notamment sur l'établissement d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès réalisés. L'élément de programme C.1.2 porte sur les services relatifs aux entreprises, aux investissements et à la technologie aux fins de développement, dont le développement du secteur privé et le développement de regroupements industriels et de liens économiques. L'élément C.1.3 a pour objectif de promouvoir les opportunités économiques en faveur des pauvres vivant en zone rurale par le développement de l'agribusiness et de l'entrepreneuriat. L'élément C.1.4 met essentiellement l'accent sur la participation des femmes et des jeunes aux activités productives, et l'élément C.1.5 vise à s'attaquer aux problèmes auxquels font face les pays et les communautés sortant d'une situation de crise.

21. Le programme C.2 englobe tout l'éventail des services fournis dans le cadre de la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales. Le premier élément de programme concerne la bonne gestion du programme, notamment l'établissement d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès. L'élément C.2.2 propose des services qui visent à renforcer les capacités productives des pays en développement et à permettre aux producteurs, dans ces pays, de se conformer aux exigences des marchés relatives à la quantité, à la qualité, à la productivité et à l'innocuité des produits et services. L'élément C.2.3 est axé sur l'établissement de cadres institutionnels nationaux et régionaux de normalisation, de métrologie, d'essais, de certification, d'accréditation et de contrôle de la qualité devant permettre aux fabricants des pays en développement de respecter les normes rigoureuses en vigueur sur nombre de marchés d'exportation, y compris les normes privées. L'élément C.2.4 a pour objectif de favoriser les exportations industrielles et la création de consortiums de PME pour aider les entreprises à gérer les risques et les coûts liés à l'intégration des marchés d'exportation. L'élément C.2.5 promeut le concept de responsabilité sociale des entreprises dans les PME tournées vers l'exportation, pour que ces dernières puissent se conformer aux exigences sociales et environnementales de plus en plus rigoureuses des marchés internationaux, souvent formulées par les importateurs du secteur privé.

22. Le programme C.3 englobe les services que l'ONUDI fournit dans le cadre de sa priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie. Il comprend quatre éléments de programme: le premier concerne à nouveau la bonne gestion du programme, y compris l'établissement d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès; les trois autres ont trait à des domaines spécifiques de coopération technique. L'élément C.3.2 a pour objet d'encourager une réduction de la consommation de ressources naturelles, la baisse des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions et déchets industriels dans les processus industriels, ainsi que des mesures ciblées visant une utilisation plus rationnelle et une gestion plus efficace de l'énergie industrielle, une utilisation productive de l'eau et une gestion écologiquement viable des produits chimiques. L'élément C.3.3 a pour objectif de promouvoir l'accès à l'énergie propre à des fins productives et les applications industrielles des énergies propres dans les PME manufacturières consommant beaucoup d'énergie. Enfin, l'élément C.3.4 doit aider les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en particulier le Protocole de Montréal relatif à l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

23. Le programme C.4 comprend cinq éléments de programme qui se rapportent aux questions communes à toutes les priorités thématiques de l'ONUDI. Les deux premiers concernent la coopération Sud-Sud et l'appui aux pays les moins avancés, respectivement, et figuraient déjà dans le programme et les budgets de 2012-2013. Les trois autres éléments de programme sont nouveaux et font ressortir l'importance que l'ONUDI attachera à ces questions au cours du prochain exercice biennal. Ainsi, l'élément de programme C.4.3 est consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, l'élément C.4.4 à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et à l'initiative "Unis dans l'action", et l'élément C.4.5 à la question de plus en plus importante de la sécurité du personnel et des opérations de l'ONUDI. Le programme C.5, quant à lui, permet de veiller à ce que le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux et les bureaux de pays ainsi que les comptoirs, reçoive un appui optimal et soit pleinement intégré aux activités menées dans le cadre du grand programme C.

24. Le grand programme D, quatrième des grands programmes prévus pour 2014-2015, reste largement inchangé par rapport à 2012-2013. Il rassemble les activités que l'ONUDI mène pour fournir aux États Membres des produits de connaissance, il contribue à la rigueur des programmes techniques par la supervision et la mise en œuvre du cadre de l'ONUDI relatif à l'assurance de la qualité, et il gère les partenariats avec les donateurs et coordonne les services de sensibilisation et les relations extérieures. L'élément de programme D.1 a trait à la recherche stratégique et aux services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques, tandis que l'élément D.2 concerne principalement l'assurance de la qualité et les contacts avec l'extérieur.

25. Le programme D.1 comprend cinq éléments de programme, dont le premier a pour objectif d'assurer la bonne gestion du programme. L'élément D.1.2 vise à générer, grâce à la recherche appliquée, les connaissances qui sous-tendent les stratégies, politiques, programmes et projets de développement industriel. L'élément D.1.3 vise à formuler des conseils sur les politiques et stratégies industrielles, tandis que l'élément D.1.4 a trait à la fourniture, aux partenaires de l'Organisation, de statistiques industrielles fiables et comparables au niveau international. L'élément D.1.5, qui concerne l'Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités, est nouveau; il regroupe les services de formation spécialisée et de renforcement des capacités fournis par l'Organisation dans le domaine du conseil en matière de politiques.

26. Le programme D.2 comprend trois éléments. L'élément D.2.1 traite de la gestion des relations de l'ONUDI avec les donateurs et les donateurs potentiels en vue d'une mobilisation efficace de ressources pour les services de développement. L'élément D.2.2 vise à gérer et à soutenir le processus d'approbation des programmes et des projets pour garantir la conformité des services de développement de l'ONUDI avec les principes internationalement reconnus et garantir leur haute qualité. Enfin, l'élément D.2.3 consiste à coordonner les activités menées dans le domaine de la

sensibilisation, de la communication et des relations extérieures, afin de mieux faire comprendre les questions liées au développement industriel et le rôle de l'ONUDI à cet égard.

27. Le grand programme E comprend les différents services d'appui requis pour assurer l'efficacité des opérations de l'ONUDI. Ils sont présentés sous cinq programmes distincts, E.1 à E.5, qui portent respectivement sur la gestion des ressources humaines, les services financiers, les achats et la logistique, la gestion de l'information et de la communication, et l'administration du nouveau progiciel de gestion intégré (PGI). Seul le programme E.3 est subdivisé en deux éléments, qui portent sur les services d'achat et les services de logistique. Le grand programme comprend en outre un sixième programme, qui vise à assurer la direction et la gestion des cinq autres.

28. Le grand programme F a trait à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation des bâtiments du CIV, que l'ONUDI assure pour le compte des quatre organisations sises dans le complexe (Office des Nations Unies à Vienne (ONU), ONUDI, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)), qui y contribuent financièrement. Il comprend deux programmes distincts, le programme F.1, Gestion commune des bâtiments, et le programme F.2, Gestion conjointe des bâtiments, qui concernent des services dans l'ensemble similaires pour ce qui est des objectifs du grand programme, mais différents de par leurs sources de financement. Le programme F.1 est financé par toutes les organisations sises au CIV, alors que le programme F.2 n'est financé que par l'ONU, l'ONUDI et l'OTICE.

29. Le grand programme G porte sur les contributions de l'ONUDI aux services partagés et sur les autres coûts indirects. Il comprend un seul programme, le programme G.1, et regroupe la plupart des dépenses de fonctionnement, notamment l'impression, les services d'information ou la traduction, des autres programmes qui, dès lors, ne font apparaître que des éléments qui leur sont propres.

30. Outre les sept grands programmes, le programme et les budgets 2014-2015 comportent aussi les éléments supplémentaires que sont les Ressources spéciales pour l'Afrique, le Programme ordinaire de coopération technique et les recettes accessoires. Les Ressources spéciales pour l'Afrique sont constituées par les fonds spécifiquement alloués à la promotion du développement industriel de l'Afrique conformément à la résolution GC.10/Res.3 de la Conférence générale. Le Programme ordinaire de coopération technique, quant à lui, a trait aux activités de coopération technique financées par le budget ordinaire comme prévu dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (Annexe II, Partie B). Enfin, les recettes accessoires comptabilisent les recettes provenant de sources diverses, notamment les intérêts bancaires, la vente de publications et le fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente, le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, la vente de matériel usagé et les gains nets de change.

### **III. CADRE DE PROGRAMMATION**

#### **Mandat de l'ONUDI**

31. L'ONUDI tire son mandat de son Acte constitutif et d'un certain nombre de documents d'orientation fondamentaux approuvés par ses organes directeurs, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1, les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" adoptées par le Conseil du développement industriel dans sa décision IDB.26/Dec.7 et la vision stratégique à long terme approuvée par la Conférence générale à sa onzième session, en décembre 2005 (résolution GC.11/Res.4). La formulation du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2014-2015 a été guidée par le mandat découlant de ces documents ainsi que par le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, tel qu'ajusté lors de l'examen à mi-parcours réalisé par le Conseil du développement industriel à sa trente-neuvième session, en juin 2011.

## **Objectifs internationaux de développement**

32. En élaborant le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2014-2015, l'ONUDI a tenu compte de la nécessité d'aligner le cadre de programmation sur les buts et objectifs de développement fixés par la communauté internationale, dont les objectifs du Millénaire pour le développement demeureront les plus importants jusqu'en 2015. Tout en s'engageant activement dans le processus lancé pour définir dans les prochaines années un programme de développement pour l'après-2015 ainsi qu'un ensemble possible d'objectifs de développement durable, l'ONUDI continuera de veiller à ce que ses activités programmatiques appuient la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui relèvent de son mandat et de ses compétences. Il s'agit notamment des objectifs 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), 7 (assurer un environnement durable) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement). L'ONUDI contribue également à la réalisation d'un autre objectif du Millénaire pour le développement, à savoir l'objectif 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies), en promouvant l'industrie pharmaceutique locale des pays en développement.

33. Outre les objectifs du Millénaire pour le développement, d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international continueront de guider le cadre de programmation de l'ONUDI en 2014-2015, notamment ceux issus d'un certain nombre de grandes conférences et sommets mondiaux tenus ces 20 dernières années, et des conférences d'examen et autres activités de suivi y relatives. Au nombre de ces conférences, on peut citer la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) tenue en mai 2001 à Bruxelles (Belgique), la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue en novembre 2001 à Doha (Qatar), la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique) et le Sommet mondial pour le développement durable tenu en août-septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV) tenue en mai 2011 à Istanbul (Turquie) et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil).

34. Les activités de l'ONUDI sont également guidées par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Celles relatives à l'énergie et à l'environnement sont pleinement conformes aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et plusieurs d'entre elles se fondent sur le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la CCNUCC.

## **Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies**

35. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, prévu dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, constitue le cadre de la cohérence des services de développement offerts à l'échelle du système. L'ONUDI tiendra compte des principes de l'examen quadriennal dans l'exécution du programme et des budgets 2014-2015, et de la décision IDB.38/Dec.9, relative à l'alignement du cadre de programmation à moyen terme sur l'examen quadriennal, lors de l'établissement de son prochain cadre de programmation quadriennal, ce dont les versions ultérieures du programme et des budgets se feront l'écho.

36. Ces dernières années, l'ONUDI a aussi activement contribué à l'initiative "Unis dans l'action", pour ce qui a trait tant à sa mise au point qu'à son application effective dans huit pays pilotes et dans les pays qui l'ont lancée d'eux-mêmes. L'Organisation continuera de s'attacher à appuyer le principe d'appropriation nationale du processus de développement grâce à la cohérence au niveau des pays, conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, et à d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée. L'introduction dans le présent document d'un nouvel élément de programme C.4.4, portant sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et l'initiative "Unis dans l'action", met en avant l'importance que l'ONUDI attache à ce sujet.

37. Le Conseil économique et social a invité le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à conduire un examen des modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents, y compris les arrangements appropriés de partage des charges entre les différents organismes des Nations Unies, en faisant des recommandations visant à améliorer l'octroi de ressources et l'appui au système des coordonnateurs résidents dans les pays, cet examen devant faire l'objet d'un rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social.

38. À l'issue de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a aussi instamment prié le système des Nations Unies pour le développement de renforcer son appui financier, technique et administratif au système des coordonnateurs résidents et prié le Secrétaire général, en consultation avec les membres du système des Nations Unies pour le développement et compte tenu de l'examen réalisé par le GNUD, de lui présenter, ainsi qu'au Conseil économique et social, en 2013, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents.

39. Le GNUD a réalisé l'examen demandé et élaboré un certain nombre de recommandations sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents, ainsi qu'un projet de budget correspondant. Si ce projet n'a pas encore été examiné ni approuvé par le Conseil économique et social, il apparaît déjà clairement que la contribution escomptée de l'ONUDI, d'un montant de 1 million d'euros par an, n'est pas réaliste compte tenu des restrictions budgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015. L'ONUDI en a informé le GNUD.

### **Représentation sur le terrain et décentralisation**

40. L'une des conséquences de l'approche "Unis dans l'action" est l'importance accrue que le système des Nations Unies accorde au renforcement des mécanismes d'exécution destinés à répondre aux besoins des pays et à appuyer les plans conjoints des équipes de pays des Nations Unies à cet égard. Depuis l'introduction en 2006 de la politique de mobilité sur le terrain et le déploiement subséquent de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs dans les bureaux extérieurs, les capacités de coopération technique de l'ONUDI hors Siège ont été accrues. La décentralisation toujours plus forte vers les bureaux extérieurs a été encore accentuée dans le programme et les budgets 2012-2013, du fait du regroupement des activités d'appui aux opérations hors Siège dans le grand programme C, qui est resté inchangé dans le présent document.

### **Partenariats stratégiques**

41. La Déclaration de mission de l'ONUDI, incorporée au cadre révisé de programmation à moyen terme 2010-2013, sur lequel s'appuie le présent document, décrit l'Organisation comme un "partenaire pour la prospérité". Depuis que l'exécution des programmes est axée sur trois priorités thématiques, l'ONUDI s'emploie à éviter les doubles emplois et les chevauchements avec d'autres organismes et à promouvoir la coordination, la coopération et le partenariat avec des organismes offrant des services complémentaires. Des partenariats ont déjà été établis avec de nombreuses organisations multilatérales et bilatérales, le secteur privé et des organisations de la société civile. Le maintien et la poursuite de ces partenariats resteront une des grandes priorités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

42. Une attention particulière continuera d'être accordée à la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en ce qui concerne le développement de l'agribusiness et des agro-industries; avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) en ce qui concerne le développement du secteur privé; avec ONU-Femmes en ce qui concerne l'égalité des sexes et la promotion de la participation des femmes aux secteurs économiques productifs; avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en ce qui concerne les questions relatives à la propriété intellectuelle qui se posent dans le cadre du développement industriel; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en ce qui concerne la production plus propre et économe en ressources, les industries vertes, les énergies propres et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement; avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce

et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI) et le Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé en ce qui concerne le renforcement des capacités commerciales; et avec le FEM et le Secrétariat du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal en ce qui concerne l'environnement et l'énergie.

43. Au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI continuera de participer activement aux initiatives d'envergure régionale et mondiale telles que le Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ou le Groupe Industrie, commerce et accès aux marchés de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et à différents mécanismes régionaux de coordination. L'Organisation jouera également un rôle accru à l'appui d'ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océans. Au-delà du système des Nations Unies, elle s'attachera à renforcer les partenariats avec des organismes bilatéraux de coopération pour le développement, le secteur privé, la société civile et les universités.

### **Gestion axée sur les résultats, suivi des progrès et détection des risques**

44. Le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2014-2015 suit l'approche de gestion axée sur les résultats adoptée au cours de l'exercice biennal précédent et maintient notamment un lien clair avec le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 qui a été révisé en 2011, notamment pour incorporer la Déclaration de mission de l'ONUDI. Comme dans le cas du programme et des budgets du précédent exercice biennal, l'alignement du présent document sur la structure de programme du cadre révisé de programmation à moyen terme 2010-2013 se traduit par une déclinaison logique en cascade, dans les éléments de programme correspondants, des objectifs et des aboutissements attendus au niveau des pays. La publication des résultats dans un document de projet harmonisé qui sera disponible en ligne et intégré au progiciel de gestion intégré s'en trouvera facilitée, d'autant qu'elle se fondera sur le cadre de résultats figurant dans le présent document.

### **Base de ressources**

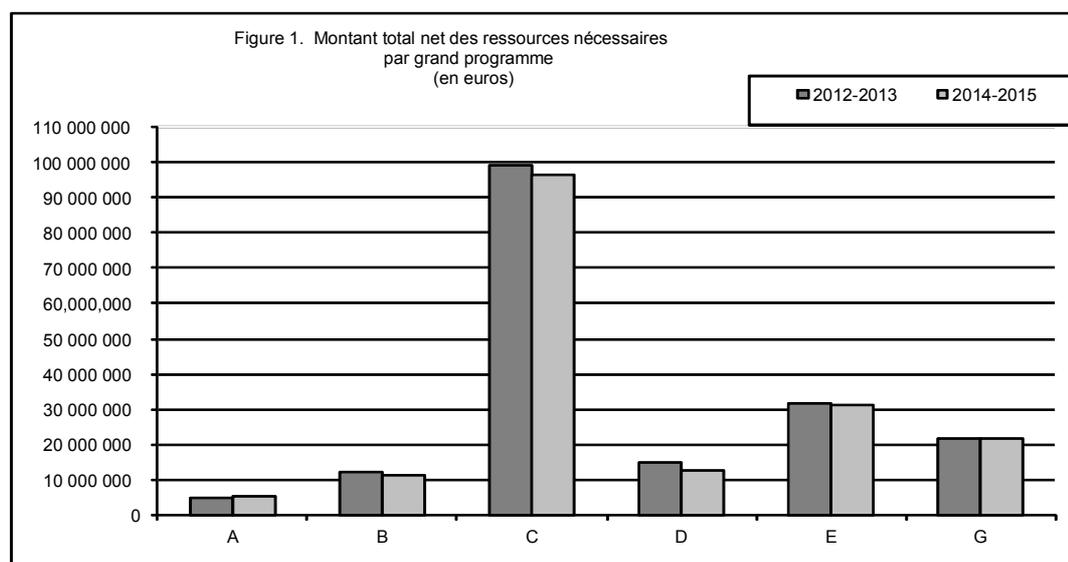
45. Comme pour le précédent exercice biennal, les activités proposées dans le programme et les budgets 2014-2015 devront être menées au moyen des ressources limitées dont dispose l'Organisation. Les propositions pour 2014-2015 représentent un montant en réduction de 2,6 % en termes réels, tandis que le budget ordinaire a été réduit de 5,2 %, en application de la décision pertinente du Conseil du développement industriel (IDB.39/Dec.7).

46. À cet égard, il est important d'examiner la relation entre le budget ordinaire, le budget opérationnel et les activités/dépenses de coopération technique.

47. Le budget ordinaire est financé principalement par les contributions mises en recouvrement, une très faible part provenant d'autres sources, comme les recettes générées par les intérêts créditeurs, la vente de publications et les contributions des gouvernements versées aux bureaux régionaux et bureaux de pays de l'ONUDI. L'Acte constitutif de l'Organisation prévoit que 6 % du montant net du budget ordinaire doivent être affectés au Programme ordinaire de coopération technique.

48. Le budget opérationnel est alimenté principalement par les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Ces recettes correspondent à un remboursement acquitté par les donateurs en compensation partielle des services d'appui fournis par l'ONUDI. Elles sont utilisées pour l'appui aux activités de coopération technique.

## Comparaison avec l'exercice biennal précédent, par grand programme



49. La comparaison des besoins estimatifs en ressources pour l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2014-2015 a été effectuée sur la base des prix de 2012-2013. Les budgets de tous les grands programmes, à l'exception des grands programmes A (Organes directeurs) et G (Coûts indirects), ont été considérablement réduits. Étant donné que l'enveloppe budgétaire globale et la plupart des grands programmes ont été revus à la baisse, des renseignements détaillés concernant chaque grand programme et la part du total à laquelle il correspond sont présentés ci-après. Il convient de noter que, dans l'analyse qui suit, la part des différents grands programmes et programmes a été calculée par rapport au montant total des budgets, hors grand programme F (Gestion des bâtiments), financé au moyen de diverses sources.

### Grand programme A

50. Le niveau des ressources du grand programme A (Organes directeurs) passe de 2,7 %, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, à 2,9 % du montant total des budgets de l'Organisation.

### Grand programme B

51. La proportion du montant total brut des ressources allouée au grand programme B dans le programme et les budgets 2014-2015 est maintenue à 6,4 %. On prévoit une baisse de 0,2 % pour le programme B.1 (Direction exécutive et gestion stratégique), mais une hausse relative de 0,1 % pour les programmes B.2 (Évaluation) et B.4 (Contrôle interne). Pour l'essentiel, les ressources affectées à ces programmes sont donc stables ou en légère augmentation, malgré un budget en baisse. L'accroissement des ressources nécessaires au programme B.2 s'explique par la volonté de renforcer les activités d'évaluation de l'ONUDI. On prévoit une légère hausse des ressources affectées au contrôle interne, notamment pour les voyages d'audit dans les bureaux extérieurs, ainsi que pour l'achat de logiciels d'analyse de pièces et la mise à jour des logiciels de gestion d'audit.

### Grand programme C

52. On prévoit une baisse modérée, de 54,4 % à 54,3 %, des ressources globales allouées au grand programme C. Cette baisse est due principalement à un léger ajustement des ressources consacrées aux programmes C.5 (Appui aux opérations hors Siège) et C.4 (Questions transversales) pour réaligner et renforcer les activités sur le terrain. Ainsi, les ressources consacrées aux programmes C.1 (Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives) et C.3 (Environnement et énergie) ont été légèrement réduites.

## **Grand programme D**

53. La part des ressources affectées au grand programme D passe de 8 % en 2012-2013 à 6,9 % en 2014-2015. Cette baisse est une conséquence directe de la simplification de la structure de gestion du programme.

## **Grand programme E**

54. Si le budget de ce grand programme diminue de plus d'un demi-million d'euros, sa part dans le budget total passe de 16,9 % à 17,3 %. Cela s'explique principalement par la création du programme E.5 (Appui aux processus et aux systèmes), conçu pour gérer et coordonner, de manière efficace et économe, les besoins concernant les processus stratégiques et opérationnels liés au PGI afin d'assurer l'amélioration constante des opérations de l'ONUDI.

## **Grand programme F**

55. Le montant brut des prévisions de dépenses pour le programme F.1 (Gestion commune des bâtiments) fait apparaître une baisse de 7 665 500 euros; celle-ci s'explique notamment par une réduction de 10 % du budget du Service des bâtiments, qui fait l'objet d'un partage des coûts entre les organisations sises au CIV, et par l'annulation des réserves à constituer sur les postes vacants. Cette réduction a été rendue possible par l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment C du CIV et d'autres activités liées au désamiantage.

56. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le montant estimatif de la contribution de l'ONUDI aux activités de gestion commune des bâtiments faisant l'objet d'un partage des coûts devrait baisser de 15,604 % à 15,389 %, ce qui représente une diminution de 818 130 euros.

57. Le montant brut des prévisions de dépenses pour le programme F.2 (Gestion conjointe des bâtiments) est maintenu à 1 900 400 euros.

## **Grand programme G**

58. Les coûts indirects sont en hausse de 141 344 euros du fait de l'augmentation de 536 600 euros des ressources nécessaires aux services de sécurité et de sûreté, selon la méthode d'actualisation des coûts utilisée par le Secrétariat de l'ONU pour tous ses budgets. Les services de sécurité et de sûreté sont gérés par l'ONUV, dans le cadre du budget de l'ONU.

59. En outre, on prévoit une augmentation de 381 121 euros au titre notamment de la contribution aux activités conjointes à l'échelle du système des Nations Unies, dont 272 300 euros pour un nouveau poste de dépense (système de coordonnateurs résidents des Nations Unies) et 59 000 euros au titre du budget du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.

60. Ces fortes augmentations absorbent la plupart des économies tirées de la réduction de la part revenant à l'ONUDI des ressources nécessaires à la gestion commune des bâtiments (détaillées dans le programme F ci-dessus).

## **Autres**

### **Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique**

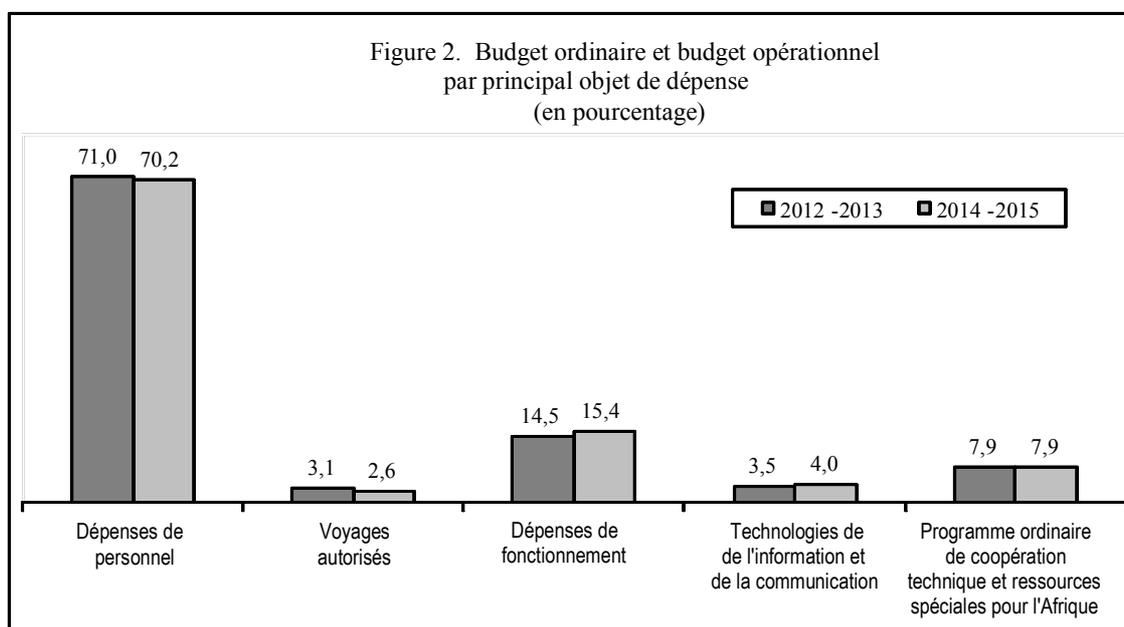
61. Comme au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la totalité des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique pourra être librement programmée au cours de l'exercice 2014-2015, compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par la communauté internationale du développement et par l'ONUDI elle-même. Conformément à une décision antérieure, les Ressources spéciales pour l'Afrique sont maintenues en tant que ligne de crédit unique pour financer les activités de programme en Afrique. Le montant des ressources allouées en 2014-2015 au Programme ordinaire de coopération technique est réduit de 476 480 euros, évolution qui s'inscrit dans

la droite ligne des réductions globales du budget ordinaire et qui permet ainsi de se tenir à la part de 6 % prévue par l'Acte constitutif de l'ONUDI.

62. Le montant des ressources qu'il est prévu d'allouer au Programme ordinaire de coopération technique et aux Ressources spéciales pour l'Afrique en 2014-2015 est de 14,25 millions d'euros, avant actualisation des coûts, contre 14,73 millions d'euros dans le budget de l'exercice biennal 2012-2013.

### Changements par principal objet de dépense

63. La composition des budgets reste dans l'ensemble inchangée pour ce qui est de la part relative des principaux objets de dépense. Des informations détaillées sur les variations notables sont présentées ci-dessous, par principal objet de dépense.



### Changements concernant les dépenses de personnel et les postes

64. Au total, 26 postes sont supprimés. Des précisions sur la répartition des postes sont présentées au tableau 5 et à l'annexe C.

65. Au Siège, le nombre de postes de directeur est réduit de cinq et celui de postes P-5 augmenté de deux. Les postes de jeunes administrateurs sont reclassés au niveau P-2/P-3.

66. Dans la catégorie des services généraux, 22 postes sont supprimés.

67. Dans les bureaux extérieurs, on prévoit une augmentation de six postes d'administrateur national de programme, compensée par la suppression de postes de directeur et d'administrateur à différents niveaux, d'où une réduction nette de deux postes dans cette catégorie. Un poste d'agent des services généraux est également supprimé.

68. Dans le cadre du budget opérationnel, outre les coûts des postes existants, les montants prévus pour les services de conseil et les réunions d'experts tiennent compte du fait qu'une partie des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui découlant de l'exécution de projets financés par le FEM doit impérativement être consacrée à des activités de surveillance et autres activités spécifiques du portefeuille.

### **Voyages autorisés**

69. Pour les voyages autorisés, une baisse générale, d'un montant de 1 106 915 euros, est prévue, ce qui va dans le sens des efforts faits par l'Organisation pour réduire ses besoins en ressources. De ce montant, 352 215 euros correspondent à une diminution du budget ordinaire. Les voyages devant être financés au moyen des recettes perçues du FEM en remboursement des dépenses d'appui restent inscrits au budget opérationnel, conformément à la politique du donateur, le FEM.

### **Dépenses de fonctionnement**

70. Le grand programme relatif aux coûts indirects ayant un important élément consacré aux ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement, les autres grands programmes ne reflètent qu'une faible part de ces coûts. Ces dépenses de fonctionnement, qui comprennent notamment, mais pas exclusivement, les services d'impression, de traduction et d'information, ont une incidence directe sur les programmes nécessitant de tels services.

71. L'accroissement des ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement s'explique par l'introduction d'un élément supplémentaire du budget, d'un montant de 272 300 euros, qui représente la contribution de l'ONUDI au financement du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Pour plus d'informations sur la question, on se reportera à la section sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies ci-dessus.

72. En outre, des ressources supplémentaires sont prévues au titre des dépenses de sécurité, pour financer la contribution de l'ONUDI au budget des services communs de sécurité et de sûreté de l'ONUSV, à savoir 536 600 euros, et les services de sécurité sur le terrain assurés par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, à savoir 59 000 euros.

## **IV. CADRE BUDGÉTAIRE**

### **Financement du budget ordinaire**

73. L'analyse ci-après est présentée aux prix de 2014-2015, c'est-à-dire qu'elle tient compte de la réévaluation et de l'actualisation des coûts.

74. Le montant net des ressources prévues au budget ordinaire et financées par les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres est en réduction de 5,18 % en termes réels. Le montant total brut des dépenses prévues, soit 152 586 900 euros, est financé à hauteur de 3 507 500 euros par les recettes attendues, le reste, à savoir 149 079 400 euros, constituant le montant net des ressources devant provenir des contributions mises en recouvrement.

75. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Le montant des recettes prévues est considérablement inférieur à celui de l'exercice biennal précédent compte tenu des perspectives générales actuelles en ce qui concerne les taux d'intérêt sur les marchés financiers.

76. Du fait du faible niveau des recettes prévues et de l'obligation de réduire le montant net des ressources nécessaires, le montant brut des dépenses du budget ordinaire aux prix courants a également dû être réduit de 5,8 %.

### **Financement du budget opérationnel**

77. Le montant total brut des dépenses prévues au budget opérationnel (32 819 400 euros) est lui aussi financé en partie par des recettes accessoires (53 800 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (32 765 600 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui

liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Les estimations relatives aux activités de coopération technique pour 2012-2013 ont été calculées initialement sur la base d'un taux de change de 0,756 euro pour 1 dollar. Réévaluées pour tenir compte du taux de change appliqué dans le présent document (0,778 euro pour 1 dollar), elles s'élèvent à 281,0 millions d'euros pour 2012-2013. Le chiffre projeté pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 318,8 millions d'euros, ce qui représente une hausse importante.

78. Les prévisions relatives aux recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui font apparaître, par rapport à l'exercice biennal précédent, une augmentation directement imputable à la progression prévue des services de coopération technique.

79. Les recettes accessoires du budget opérationnel représentent principalement des intérêts créditeurs, et les mêmes observations que ci-dessus, au sujet des marchés financiers, s'y appliquent.

### **Prévisions relatives à la fourniture de services**

80. Conformément à la pratique inaugurée dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 1998-1999 et toujours suivie depuis, les prévisions relatives à la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires sont indiquées dans les programmes correspondants. Cette méthode permet de présenter le montant total des ressources disponibles pour la fourniture des services.

81. Les ressources totales prévues aux fins de la coopération technique pour l'exercice biennal 2014-2015, hors Programme ordinaire de coopération technique, s'élèvent à 318 798 500 euros. Comme indiqué précédemment, ce chiffre représente une augmentation importante par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (281 038 813 euros après réévaluation par application d'un taux de change de 0,778 euro pour 1 dollar).

### **Établissement des prévisions budgétaires**

82. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les comparaisons entre les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015 sont présentées aux prix du premier. Les prévisions budgétaires pour 2014-2015 sont ensuite ajustées (actualisées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

83. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2012-2013;
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2012-2013 à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2014-2015 aux prix de 2012-2013;
- d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

### **Budgets approuvés pour 2012-2013 en tant que base budgétaire**

84. Le programme et les budgets de l'exercice biennal 2012-2013, tels qu'ils figurent dans le document IDB.39/13/Rev.1 et tels qu'ils ont été approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.14/Dec.19, indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2012-2013. Conformément à ce document, les budgets de l'exercice biennal 2012-2013 représentent des montants nets de 153 231 936 euros pour le budget ordinaire et de 28 837 700 euros pour le budget opérationnel.

85. La Conférence générale a, à l'alinéa c) de sa décision GC.14/Dec.19, approuvé un montant de 153 231 936 euros pour les contributions mises en recouvrement pour 2012-2013.

86. Afin de permettre des comparaisons aux niveaux tant des programmes que des objets de dépense, les chiffres relatifs aux ressources présentés et approuvés dans le document IDB.39/13/Rev.1 ont été retenus comme base budgétaire pour calculer les ressources nécessaires pour 2014-2015.

87. En conséquence, le montant de la base budgétaire retenue pour l'établissement du budget ordinaire est de 153 231 936 euros.

### **Ajustements apportés à la base budgétaire**

88. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte de changements mineurs dans la structure du programme, comme indiqué précédemment, et permet donc une comparaison valable des ressources nécessaires pour l'exercice 2014-2015 par rapport à celles de l'exercice 2012-2013.

### **Ressources nécessaires pour l'exercice 2014-2015 aux prix de 2012-2013**

89. Les prévisions nettes de dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 correspondent à un montant net de 145 289 650 euros, ce qui représente une réduction de 5,18 % en termes réels.

90. En raison du recul attendu des taux d'intérêt et d'une légère baisse des ventes de publications, les recettes prévues au titre du budget ordinaire accusent une baisse de 1 135 900 euros, ce qui entraîne une diminution dans la même proportion, de 9 078 186 euros, du montant brut des dépenses prévues au titre du budget ordinaire.

91. Les prévisions nettes de dépenses au titre du budget opérationnel, d'un montant de 31 998 100 euros, représentent une hausse de 3 160 400 euros. Comme indiqué précédemment, cette augmentation est directement imputable à l'accroissement des services de coopération technique.

92. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice biennal 2014-2015 restent inchangés, à 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses permettent de tenir compte des besoins financiers réduits qui découlent d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

### **Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts**

93. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2014-2015 (aux prix de 2012-2013) se traduit par une actualisation de ces prévisions aux prix de 2014-2015.

94. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux prix de 2012-2013 sont actualisées afin de prendre en compte les coûts réels de 2012-2013. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de prix prévues pour 2014 et 2015.

95. L'accroissement des ressources nécessaires pour 2014-2015 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et dans les lieux d'affectation hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents.

96. Il importe de souligner que les conditions d'emploi du personnel sont régies par les dispositions du régime commun des Nations Unies en matière de traitements et d'indemnités. Certes l'ONUDI fait partie du système commun, mais elle n'a qu'une faible influence sur la prise de décisions concernant les différents éléments et paramètres du système. Dans le même temps, elle est tenue d'appliquer tous

les changements dans leur intégralité. Ces changements ont tous été pris en compte dans le présent projet de budgets.

97. Ainsi, des projections ont été faites concernant les coûts salariaux standard pour l'exercice biennal 2014-2015 par catégorie de lieu d'affectation; elles tiennent compte des hausses attendues qui sont décrites ci-après.

98. Pour la catégorie des administrateurs, l'augmentation de 0,6 % proposée au titre des avancements d'échelon et l'augmentation annuelle de 1,2 % attendue au titre de l'indice d'ajustement de poste pour Vienne se traduisent par une augmentation annuelle effective de 1,8 % en 2013. Sur la base des informations communiquées par la Commission de la fonction publique internationale, une augmentation annuelle de 1,2 % de l'indice d'ajustement de poste, ainsi qu'une augmentation de 0,6 % au titre des avancements d'échelon sont escomptées pour 2014. En 2015, des augmentations annuelles de 1,0 % au titre de l'indice d'ajustement et de 0,6 % au titre des avancements d'échelon sont attendues. Dans d'autres lieux d'affectation, les prévisions relatives aux augmentations de traitement ont été calculées sur la base des indices d'ajustement de poste prévus par la Commission de la fonction publique internationale et des avancements d'échelon attendus.

99. Pour les agents des services généraux à Vienne, la hausse des traitements devrait, selon les prévisions officielles publiées concernant les indices, être de 2,3 % par an en 2013; ce chiffre est le résultat d'une augmentation moyenne de 1,9 % par an due à l'évolution des indices moyens des prix à la consommation et des salaires et d'un accroissement de 0,4 % au titre des avancements d'échelon. En 2014-2015, des augmentations annuelles de 2,4 % et de 2,3 %, respectivement, sont attendues. Les augmentations de traitement prévues dans les autres lieux d'affectation ont été calculées sur la base des hausses projetées des prix moyens à la consommation, des indices des salaires et des avancements d'échelon.

100. Les dépenses communes de personnel inscrites au budget ordinaire et au budget opérationnel ont été estimées à 44,5 % (49,5 % en 2012-2013) en moyenne des traitements nets des administrateurs et à 32,6 % (34,5 % en 2012-2013) des traitements des agents des services généraux pour 2014-2015. Ces estimations ont été établies sur la base d'une analyse de l'évolution des différentes indemnités réglementées par la Commission de la fonction publique internationale et compte tenu des effectifs actuels de l'ONUDI.

101. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix obtenues auprès de l'Institut autrichien de recherche économique et de l'Economist Intelligence Unit ou dans la publication *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2013* (ONU, New York, 2013), ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

102. Les coûts des services communs (Service des bâtiments excepté), couverts pour l'essentiel par le grand programme relatif aux coûts indirects, augmentent normalement en fonction des hausses des dépenses de personnel.

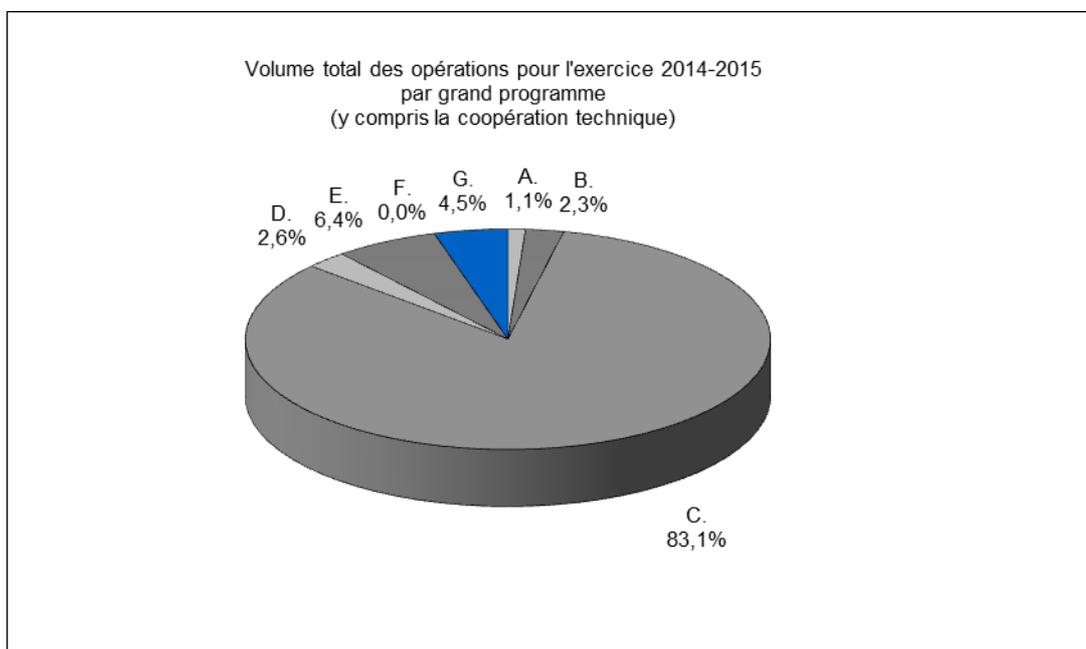
103. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 1,295 % par an. Le montant net nécessaire du fait de l'actualisation des coûts est de 3 789 750 euros.

### **Budgétisation des dépenses non exprimées en euros**

104. L'Organisation prépare et présente son budget en euros. Toutefois, environ 10 à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour calculer en euros les montants budgétaires nécessaires, on a appliqué le taux de change moyen pratiqué par l'ONU au cours de la période janvier-décembre 2012 (0,778 euro pour 1 dollar). Ce taux sera également retenu pour calculer le montant des virements vers la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Tableau 1  
Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2014-2015  
pour l'ensemble des opérations  
(en euros, aux prix de 2014-2015)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	5 290 200	89 000		5 379 200	1,1 %
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	11 506 610	279 300		11 785 910	2,3 %
C. Priorités thématiques	71 677 043	26 510 400	318 798 500	416 985 943	83,1 %
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	11 550 950	1 264 100		12 815 050	2,6 %
E. Services d'appui au programme	27 368 650	4 676 600		32 045 250	6,4 %
F. Gestion des bâtiments					0,0 %
G. Coûts indirects	22 761 947			22 761 947	4,5 %
Recettes accessoires	(1 076 000)	(53 800)		(1 129 800)	
<b>Total des ressources nécessaires (montants nets)</b>	<b>149 079 400</b>	<b>32 765 600</b>	<b>318 798 500</b>	<b>500 643 500</b>	<b>100,0 %</b>



**Tableau 2 a)**  
**Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel**  
**(hors grand programme F (Gestion des bâtiments))**  
**(en euros)**

	Budget approuvé de 2012-2013 1	Accroissement des ressources en 2014-2015 aux prix de 2012-2013 2	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2012-2013 3	Actualisation aux prix de 2014-2015 4	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015 5
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses	157 875 336	(9 078 186)	148 797 150	3 789 750	152 586 900
Recettes	(4 643 400)	1 135 900	(3 507 500)		(3 507 500)
Montant net des ressources nécessaires	153 231 936	(7 942 286)	145 289 650	3 789 750	149 079 400
<b>Budget opérationnel</b>					
Dépenses	28 911 400	3 140 500	32 051 900	767 500	32 819 400
Recettes	(73 700)	19 900	(53 800)		(53 800)
Montant net des ressources nécessaires	28 837 700	3 160 400	31 998 100	767 500	32 765 600
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel</b>	<b>182 069 636</b>	<b>(4 781 886)</b>	<b>177 287 750</b>	<b>4 557 250</b>	<b>181 845 000</b>
<b>Taux de croissance réel (net)</b>					
Budget ordinaire		(5,2%)			
Budget opérationnel		11,0%			
Taux combiné		(2,6%)			

**Tableau 2 b)**  
**Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions**  
**de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui**  
**(hors Programme ordinaire de coopération technique)**  
**(en euros)**

	2012-2013	2012-2013	2012-2013	2014-2015 <sup>b</sup>	2014-2015 <sup>b</sup>
	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	Exécution de programmes (réévaluée <sup>a</sup> )	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui
PNUD (Programme principal)	98 300	9 430	101 161	2 100 600	210 100
Fonds de développement industriel	40 875 200	4 892 210	42 064 690	26 833 700	3 070 100
Protocole de Montréal	38 556 000	5 733 980	39 678 000	65 353 500	7 810 600
Fonds pour l'environnement mondial	84 079 100	7 634 070	86 525 846	88 711 100	8 750 000
Fonds d'affectation spéciale et autres	109 483 100	9 464 230	112 669 116	135 799 600	12 874 200
Services techniques		116 120			50 600
<b>Total</b>	<b>273 091 700</b>	<b>27 850 040</b>	<b>281 038 813</b>	<b>318 798 500</b>	<b>32 765 600</b>

<sup>a</sup> Prévision initiale réévaluée par application du taux de change moyen pratiqué par l'ONU pour la période janvier-décembre 2012 (0,778 euro pour 1 dollar).

<sup>b</sup> Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'ONU pour la période janvier-décembre 2012 (0,778 euro pour 1 dollar).

Tableau 3  
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2014-2015  
avec données comparatives concernant 2012-2013  
(en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2012-2013 <sup>a</sup>	Accroissement des ressources en 2014-2015 aux prix de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2012-2013	Actualisation aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
	1	2	3	4	5
<b>1. Budgets ordinaire et opérationnel</b>					
A. Organes directeurs	5 133 440	96 160	5 229 600	149 600	5 379 200
Montant net des ressources nécessaires	5 133 440	96 160	5 229 600	149 600	5 379 200
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	12 006 260	(539 920)	11 466 340	319 570	11 785 910
C. Priorités thématiques	101 576 026	(2 843 213)	98 732 813	1 886 130	100 618 943
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	99 144 526	(2 843 213)	96 301 313	1 886 130	98 187 443
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	14 858 000	(2 268 950)	12 589 050	226 000	12 815 050
Montant net des ressources nécessaires	14 858 000	(2 268 950)	12 589 050	226 000	12 815 050
E. Services d'appui au programme	31 550 007	(523 107)	31 026 900	1 018 350	32 045 250
Montant net des ressources nécessaires	31 550 007	(523 107)	31 026 900	1 018 350	32 045 250
F. Gestion des bâtiments	61 566 300	(7 665 500)	53 900 800	3 190 500	57 091 300
Recettes	(61 566 300)	7 665 500	(53 900 800)	(3 190 500)	(57 091 300)
Montant net des ressources nécessaires					
G. Coûts indirects	21 663 003	141 344	21 804 347	957 600	22 761 947
Recettes accessoires	(2 285 600)	1 155 800	(1 129 800)		(1 129 800)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel</b>	<b>182 069 636</b>	<b>(4 781 886)</b>	<b>177 287 750</b>	<b>4 557 250</b>	<b>181 845 000</b>

(Suite page suivante)

Tableau 3 (*suite*)  
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2014-2015  
avec données comparatives concernant 2012-2013  
(en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2012-2013 <sup>a</sup>	Accroissement des ressources en 2014-2015 aux prix de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2012-2013	Actualisation aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
	1	2	3	4	5
<b>2. Budget ordinaire</b>					
A. Organes directeurs	5 047 940	96 160	5 144 100	146 100	5 290 200
Montant net des ressources nécessaires	5 047 940	96 160	5 144 100	146 100	5 290 200
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	11 732 260	(539 920)	11 192 340	314 270	11 506 610
C. Priorités thématiques	78 460 026	(5 709 713)	72 750 313	1 358 230	74 108 543
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	76 028 526	(5 709 713)	70 318 813	1 358 230	71 677 043
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	13 646 000	(2 268 950)	11 377 050	173 900	11 550 950
Montant net des ressources nécessaires	13 646 000	(2 268 950)	11 377 050	173 900	11 550 950
E. Services d'appui au programme	27 326 107	(797 107)	26 529 000	839 650	27 368 650
Montant net des ressources nécessaires	27 326 107	(797 107)	26 529 000	839 650	27 368 650
F. Gestion des bâtiments	61 566 300	(7 665 500)	53 900 800	3 190 500	57 091 300
Recettes	(61 566 300)	7 665 500	(53 900 800)	(3 190 500)	(57 091 300)
Montant net des ressources nécessaires					
G. Coûts indirects	21 663 003	141 344	21 804 347	957 600	22 761 947
Recettes accessoires	(2 211 900)	1 135 900	(1 076 000)		(1 076 000)
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>153 231 936</b>	<b>(7 942 286)</b>	<b>145 289 650</b>	<b>3 789 750</b>	<b>149 079 400</b>
<b>3. Budget opérationnel</b>					
A. Organes directeurs	85 500		85 500	3 500	89 000
Montant net des ressources nécessaires	85 500		85 500	3 500	89 000
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	274 000		274 000	5 300	279 300
C. Priorités thématiques	23 116 000	2 866 500	25 982 500	527 900	26 510 400
Montant net des ressources nécessaires	23 116 000	2 866 500	25 982 500	527 900	26 510 400
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	1 212 000		1 212 000	52 100	1 264 100
Montant net des ressources nécessaires	1 212 000		1 212 000	52 100	1 264 100
E. Services d'appui au programme	4 223 900	274 000	4 497 900	178 700	4 676 600
Montant net des ressources nécessaires	4 223 900	274 000	4 497 900	178 700	4 676 600
Recettes accessoires	(73 700)	19 900	(53 800)		(53 800)
<b>Total, budget opérationnel</b>	<b>28 837 700</b>	<b>3 160 400</b>	<b>31 998 100</b>	<b>767 500</b>	<b>32 765 600</b>

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4 a)

Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2014-2015  
avec données comparatives concernant 2012-2013  
(hors grand programme F, Gestion des bâtiments)  
(en euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2012-2013	Accroissement des ressources en 2014-2015 aux prix de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2012-2013	Actualisation aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
	1	2	3	4	5
<b>1. Budgets ordinaire et opérationnel</b>					
1 Dépenses de personnel	132 634 030	(5 680 213)	126 953 817	2 555 250	129 509 067
2 Voyages autorisés	5 754 815	(1 106 915)	4 647 900	162 400	4 810 300
3 Dépenses de fonctionnement	27 129 805	652 602	27 782 407	1 312 700	29 095 107
4 Technologies de l'information et de la communication	6 542 180	673 320	7 215 500	299 700	7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 725 906	(476 480)	14 249 426	227 200	14 476 626
Recettes	(4 717 100)	1 155 800	(3 561 300)		(3 561 300)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)</b>	<b>182 069 636</b>	<b>(4 781 886)</b>	<b>177 287 750</b>	<b>4 557 250</b>	<b>181 845 000</b>
<b>2. Budget ordinaire</b>					
1 Dépenses de personnel	106 616 030	(8 675 913)	97 940 117	1 904 050	99 844 167
2 Voyages autorisés	3 524 415	(352 215)	3 172 200	109 900	3 282 100
3 Dépenses de fonctionnement	26 466 805	(246 898)	26 219 907	1 248 900	27 468 807
4 Technologies de l'information et de la communication	6 542 180	673 320	7 215 500	299 700	7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 725 906	(476 480)	14 249 426	227 200	14 476 626
Recettes	(4 643 400)	1 135 900	(3 507 500)		(3 507 500)
<b>Total, budget ordinaire (montants nets)</b>	<b>153 231 936</b>	<b>(7 942 286)</b>	<b>145 289 650</b>	<b>3 789 750</b>	<b>149 079 400</b>
<b>3. Budget opérationnel</b>					
1 Dépenses de personnel	26 018 000	2 995 700	29 013 700	651 200	29 664 900
2 Voyages autorisés	2 230 400	(754 700)	1 475 700	52 500	1 528 200
3 Dépenses de fonctionnement	663 000	899 500	1 562 500	63 800	1 626 300
Recettes	(73 700)	19 900	(53 800)		(53 800)
<b>Total, budget opérationnel (montants nets)</b>	<b>28 837 700</b>	<b>3 160 400</b>	<b>31 998 100</b>	<b>767 500</b>	<b>32 765 600</b>

Tableau 4 b)  
Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2014-2015  
(hors grand programme F, Gestion des bâtiments)  
(en euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2014 aux prix de 2014	Ressources nécessaires pour 2015 aux prix de 2015	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
	1	2	3
<b>1. Budgets ordinaire et opérationnel</b>			
1 Dépenses de personnel	64 060 727	65 448 340	129 509 067
2 Voyages autorisés	2 333 650	2 476 650	4 810 300
3 Dépenses de fonctionnement	14 074 669	15 020 438	29 095 107
4 Technologies de l'information et de la communication	3 700 850	3 814 350	7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	6 860 361	7 616 265	14 476 626
Recettes	(1 573 900)	(1 987 400)	(3 561 300)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)</b>	<b>89 456 357</b>	<b>92 388 643</b>	<b>181 845 000</b>
<b>2. Budget ordinaire</b>			
1 Dépenses de personnel	49 420 777	50 423 390	99 844 167
2 Voyages autorisés	1 619 200	1 662 900	3 282 100
3 Dépenses de fonctionnement	13 255 769	14 213 038	27 468 807
4 Technologies de l'information et de la communication	3 700 850	3 814 350	7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	6 860 361	7 616 265	14 476 626
Recettes	(1 547 000)	(1 960 500)	(3 507 500)
<b>Total, budget ordinaire (montants nets)</b>	<b>73 309 957</b>	<b>75 769 443</b>	<b>149 079 400</b>
<b>3. Budget opérationnel</b>			
1 Dépenses de personnel	14 639 950	15 024 950	29 664 900
2 Voyages autorisés	714 450	813 750	1 528 200
3 Dépenses de fonctionnement	818 900	807 400	1 626 300
Recettes	(26 900)	(26 900)	(53 800)
<b>Total, budget opérationnel (montants nets)</b>	<b>16 146 400</b>	<b>16 619 200</b>	<b>32 765 600</b>

Tableau 5  
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel  
pour 2012-2013 et 2014-2015  
(hors grand programme F, Gestion des bâtiments)

A. Total ONUDI	2012-2013			2014-2015			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	32,0	7,0	39,0	25,0	8,0	33,0	-6,0
P-5	51,0	12,0	63,0	51,0	13,0	64,0	1,0
P-4	68,0	8,0	76,0	63,0	9,0	72,0	-4,0
P-2/P-3	77,0	10,0	87,0	79,0	18,0	97,0	10,0
P-1	6,0	4,0	10,0	–	–	–	-10,0
Administrateur national de programme	2,0	33,0	35,0	2,0	39,0	41,0	6,0
<b>Total partiel</b>	<b>237,0</b>	<b>74,0</b>	<b>311,0</b>	<b>221,0</b>	<b>87,0</b>	<b>308,0</b>	<b>-3,0</b>
Agents des services généraux	255,75	71,75	327,50	230,50	74,00	304,50	-23,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>492,75</b>	<b>145,75</b>	<b>638,50</b>	<b>451,50</b>	<b>161,00</b>	<b>612,50</b>	<b>-26,00</b>
<b>B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)</b>							
	2012-2013			2014-2015			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	26,0	2,0	28,0	20,0	3,0	23,0	-5,0
P-5	38,0	4,0	42,0	39,0	5,0	44,0	2,0
P-4	65,0	6,0	71,0	63,0	7,0	70,0	-1,0
P-2/P-3	74,0	8,0	82,0	79,0	16,0	95,0	13,0
P-1	6,0	4,0	10,0	–	–	–	-10,0
Administrateur national de programme	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>210,0</b>	<b>24,0</b>	<b>234,0</b>	<b>202,0</b>	<b>31,0</b>	<b>233,0</b>	<b>-1,0</b>
Agents des services généraux	185,75	53,75	239,50	161,50	56,00	217,50	-22,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>395,75</b>	<b>77,75</b>	<b>473,50</b>	<b>363,50</b>	<b>87,00</b>	<b>450,50</b>	<b>-23,00</b>
<b>C. Bureaux extérieurs</b>							
	2012-2013			2014-2015			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur	6,0	5,0	11,0	5,0	5,0	10,0	-1,0
P-5	13,0	8,0	21,0	12,0	8,0	20,0	-1,0
P-4	3,0	2,0	5,0	–	2,0	2,0	-3,0
P-2/P-3	3,0	2,0	5,0	–	2,0	2,0	-3,0
P-1	–	–	–	–	–	–	–
Administrateur national de programme	2,0	33,0	35,0	2,0	39,0	41,0	6,0
<b>Total partiel</b>	<b>27,0</b>	<b>50,0</b>	<b>77,0</b>	<b>19,0</b>	<b>56,0</b>	<b>75,0</b>	<b>-2,0</b>
Agents des services généraux	70,00	18,00	88,00	69,00	18,00	87,00	-1,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>97,00</b>	<b>68,00</b>	<b>165,00</b>	<b>88,00</b>	<b>74,00</b>	<b>162,00</b>	<b>-3,00</b>

## V. DECLARATION DE MISSION

**PARTENAIRE POUR LA PROSPÉRITÉ:** *l'ONUDI vise à réduire la pauvreté grâce à un développement industriel durable. Elle s'emploie à faire en sorte que chaque pays puisse mettre en place un secteur productif prospère, participer davantage au commerce international et sauvegarder son environnement.*

### **Nos services: une croissance de qualité**

---

*Pour avoir une croissance de qualité, nous améliorons et développons constamment nos services, qui se veulent multidisciplinaires et qui influent positivement sur les politiques et les institutions à travers le monde.*

- |   |  |
|---|--|
| Nous offrons des solutions:                     | Nous mettons à contribution l'expertise et l'expérience mondiales nécessaires pour relever des défis de développement complexes avec des services intégrés et à fort impact. |
| Nous faisons preuve de souplesse:               | Nous agissons avec discernement et adaptons nos approches et nos méthodologies en fonction des besoins des pays et de leur stade de développement.                           |
| Nous développons nos services:                  | Nous élargissons la portée géographique de nos services et augmentons leur nombre pour desservir davantage de pays et de populations.  |
| Nous garantissons l'efficacité de nos services: | Nous mesurons l'impact de nos services sur le développement afin d'en tirer le meilleur parti possible.  |

### **Nos opérations: Unis dans l'action**

---

*Qui dit "Unis dans l'action" dit unité dans les objectifs et dans les actions.*

- |   |  |
|---|--|
| Nous donnons des moyens d'action à notre personnel: | Nous reconnaissons et développons les compétences et les connaissances de notre personnel, encourageons la communication et les idées novatrices, renforçons l'intégrité et la responsabilisation et valorisons le travail d'équipe.                 |
| Nous sommes au service de nos partenaires:          | Nous nous employons à promouvoir une culture de la coopération, de l'écoute et de l'appropriation pour répondre aux besoins de tous nos partenaires.   |
| Nous prêchons par l'exemple:                        | En exerçant notre direction, nous insufflons un esprit d'éthique et de respect de l'égalité entre hommes et femmes, nous motivons les gens, nous encourageons l'innovation et nous coopérons au sein d'équipes inventives et interinstitutionnelles. |
| Nous assurons une gestion efficace:                 | Nous faisons en sorte que nos services soient offerts dans les délais et soient d'un bon rapport coût-efficacité, et nous créons et utilisons des mécanismes de fonctionnement qui réduisent au minimum la bureaucratie.                             |

## GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS

### Description générale

Le grand programme A comprend les deux programmes A.1 (Réunions des organes directeurs) et A.2 (Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres). Les États Membres sont les principales parties prenantes au grand programme A, qui complète l'élément de programme D.2.3 (Sensibilisation et relations extérieures). Ces dernières années se sont caractérisées par la tenue de manifestations spéciales qui ont précédé les sessions ordinaires et de manifestations parallèles qui les ont accompagnées, et par la présence de chefs d'État et d'autres dignitaires. En outre, il est devenu d'usage d'organiser des réunions trimestrielles à l'intention des États Membres ainsi que des séances d'information sur une grande variété de questions d'actualité. Ces changements et d'autres ont renforcé le processus de participation et encouragé les États Membres, au plus haut niveau, à échanger leurs points de vue et à fournir des orientations sur la manière dont l'Organisation devrait contribuer à l'objectif général de développement qu'est le développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement. Plus particulièrement, le grand programme doit servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'Organisation et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements et les autres parties intéressées.

### Objectif

Servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'ONUDI par les États Membres et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements et les autres parties intéressées.

### Ressources

#### Grand programme A: Organes directeurs

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	3,00	8,00			
			Dépenses de personnel	1 863 100	1 863 100
			Consultants	43 800	43 800
			Voyages autorisés	72 500	72 500
			Dépenses de fonctionnement	3 310 800	3 399 800
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>5 290 200</b>	<b>5 379 200</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>5 290 200</b>	<b>5 379 200</b>

#### Grand programme A: Organes Directeurs

#### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	GS			
A.1. Réunions des organes directeurs			3 476 800		3 476 800
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	5,00	3,00	1 902 400		1 902 400
<b>A. Total, grand programme</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5 379 200</b>		<b>5 379 200</b>

## Programme A.1: Réunions des organes directeurs

### Description générale

Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs de l'Organisation. Comme indiqué au chapitre II de l'Acte constitutif, les organes directeurs sont les suivants:

- a) La Conférence générale, l'un des trois principaux organes de l'ONUDI aux termes du paragraphe 1 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, qui détermine les principes directeurs et les politiques de l'Organisation;
- b) Le Conseil du développement industriel, dont les fonctions sont régies par l'Article 9 de l'Acte constitutif, qui supervise et suit les activités de l'Organisation entre les sessions de la Conférence générale et fait rapport à cette dernière;
- c) Le Comité des programmes et des budgets qui, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, aide le Conseil du développement industriel à préparer et à examiner le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel de l'Organisation ainsi que d'autres questions financières intéressant l'Organisation et visées au paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

Le programme répond à la mission exposée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Il assure l'organisation des réunions des organes principaux et subsidiaires, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif. Il fait également en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

### Objectif

Assurer l'infrastructure et les services nécessaires (traduction, impression, installations de conférence, interprétation) pour les réunions des organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), à savoir les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Concertation sur les stratégies de développement industriel et la coopération multilatérale pour le développement, à l'appui de la réduction de la pauvreté, de la croissance inclusive et de la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intensification de la coopération et amplification de la concertation avec les États Membres en vue de renforcer le mandat de l'Organisation et les orientations relatives à la mise au point de services efficaces de développement industriel.</li></ul>

<sup>1</sup> Établi à partir des rapports et délibérations des organes directeurs.

## Ressources

### Programme A.1: Réunions des organes directeurs

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	0,00	0,00	Dépenses de personnel	90 800	90 800
			Consultants	31 300	31 300
			Voyages autorisés	30 600	30 600
			Dépenses de fonctionnement	3 235 100	89 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>3 387 800</b>	<b>89 000</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>3 387 800</b>	<b>89 000</b>
					<b>3 476 800</b>

### Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres

#### Description générale

Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions. Le programme:

- a) Apporte un appui fonctionnel, technique et logistique aux organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires et aux groupes de travail mis en place par ces organes;
- b) Fournit des services consultatifs aux membres des Bureaux élus des organes directeurs, notamment des scénarios pour leurs présidents, et aux présidents des groupes régionaux, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires, concernant la gestion de questions complexes de politique avant et pendant les sessions, y compris les activités de suivi, pour assurer une action conforme aux textes statutaires et réglementaires;
- c) Revoit et met au point les documents publiés avant, pendant et après les sessions, en assurant le respect des normes et des textes pertinents, et tient à jour en conséquence le site Web de l'ONUDI.

En tant que point de contact assurant la liaison avec les États Membres et les États non membres de l'Organisation, ainsi qu'avec les groupes régionaux et leurs présidents, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (OIG et ONG), le programme établit, maintient et suit les contacts officiels du Secrétariat avec ces États et organisations. Dans ce contexte, il:

- a) Assure la liaison avec les États Membres sur toutes les questions relatives aux organes directeurs;
- b) Mène des consultations avec les États non membres pour faciliter leurs demandes d'adhésion à l'ONUDI, ainsi qu'avec d'autres entités habilitées à participer aux activités des organes directeurs;
- c) Sert de point de contact pour les OIG demandant à conclure des accords relatifs à l'établissement de relations avec l'Organisation, et pour les ONG demandant le statut consultatif;

d) Exerce des activités protocolaires en rapport avec la mission du secrétariat des organes directeurs;

e) Examine la correspondance officielle adressée par le Directeur général et les Directeurs principaux aux personnalités de haut niveau et aux représentants des gouvernements, pour assurer le respect des normes protocolaires et des règles rédactionnelles de l'ONU, ainsi que des lignes directrices relatives à la correspondance.

Le programme a pour objectif de faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et d'entretenir des relations renforcées et fructueuses avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux, afin de faire mieux connaître le mandat et des objectifs généraux de développement de l'Organisation et de susciter un plus fort soutien en leur faveur. De même, il contribue à améliorer la gestion des programmes de l'ONUDI en veillant au bon déroulement des réunions par la fourniture en temps opportun de services et de documents de qualité destinés aux organes délibérants. Il organise régulièrement des réunions d'information à l'intention des missions permanentes, sur les activités de l'ONUDI et sur des questions complexes appelant des mesures de la part des organes délibérants.

### Objectif

Faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et assurer la liaison avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les OIG et les ONG et les groupes régionaux.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Cadre propice aux délibérations et à la prise de décision des organes directeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture optimale de documents destinés aux organes délibérants et de services de conférence à l'intention des États Membres</li> <li>• Liaison dynamique et fructueuse avec les États Membres.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports et délibérations des organes directeurs.

### Ressources

#### Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	3,00	8,00	Dépenses de personnel	1 772 300	1 772 300
			Consultants	12 500	12 500
			Voyages autorisés	41 900	41 900
			Dépenses de fonctionnement	75 700	75 700
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>1 902 400</b>	<b>1 902 400</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>1 902 400</b>	<b>1 902 400</b>

## GRAND PROGRAMME B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL

### Description générale

Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et conformément aux décisions des organes directeurs, ce grand programme fournit des orientations stratégiques efficaces à l'Organisation et assure sa bonne administration opérationnelle et financière, dans le respect des règles relatives à l'éthique et à la responsabilité. Plus précisément, il englobe les fonctions suivantes:

- a) Fournir des orientations stratégiques et politiques générales pour les activités de l'ONUDI;
- b) Assurer le positionnement stratégique efficace de l'ONUDI au sein du système de développement international en répondant de manière proactive à l'évolution des objectifs de développement et en maintenant des relations étroites avec les gouvernements, les OIG et les organismes du système des Nations Unies, tant au Siège que par l'intermédiaire des bureaux de Bruxelles, de Genève et de New York;
- c) Améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de l'ONUDI grâce aux enseignements tirés du suivi et de l'évaluation systématiques de ces opérations et à l'application des principes de gestion axée sur les résultats;
- d) Veiller à ce que les mécanismes de contrôle interne fonctionnent de manière efficace et rationnelle en soumettant toutes les opérations à un suivi continu pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux;
- e) Veiller à ce que toutes les opérations menées par l'ONUDI respectent les politiques relatives à l'éthique et à la responsabilité, notamment les conseils et orientations donnés à l'administration et au personnel sur les questions d'éthique;
- f) Veiller en outre à ce que toutes les opérations de l'Organisation soient effectuées conformément au cadre juridique prévu dans l'Acte constitutif, aux décisions des organes directeurs, aux règlements et aux instructions du Directeur général.

### Objectif

Veiller à ce que des stratégies, politiques et systèmes opérationnels efficaces, effectifs, éthiques et responsables soient mis en place, strictement suivis et évalués en permanence et à ce que les États Membres, le personnel, les organismes du système des Nations Unies et les autres partenaires de l'ONUDI en soient bien informés.

### Ressources

#### Grand programme B: Direction exécutive et alignement organisationnel

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<b>20,15</b>	<b>16,50</b>	<b>36,65</b>	Dépenses de personnel	9 336 910	279 300	9 616 210
			Consultants	323 900		323 900
			Réunions	20 700		20 700
			Voyages autorisés	1 018 500		1 018 500
			Dépenses de fonctionnement	612 600		612 600
			Technologies de l'information et de la communication	194 000		194 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>11 506 610</b>	<b>279 300</b>	<b>11 785 910</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>11 506 610</b>	<b>279 300</b>	<b>11 785 910</b>

## Grand programme B: Direction exécutive et alignement organisationnel

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	GS			
B.1. Direction exécutive et gestion stratégique	8,15	9,50	6 761 510		6 761 510
B.2. Évaluation	4,00	3,00	1 785 700		1 785 700
B.3. Services juridiques	3,00	2,00	1 306 900		1 306 900
B.4. Contrôle interne	4,00	2,00	1 578 700		1 578 700
B.5. Éthique et responsabilisation	1,00	0,00	353 100		353 100
<b>B. Total, grand programme</b>	<b>20,15</b>	<b>16,50</b>	<b>11 785 910</b>		<b>11 785 910</b>

### Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique

#### Description générale

Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions des organes directeurs, y compris en rapport avec les cadres de programmation à moyen terme pertinents, le programme B.1 fournit des orientations stratégiques et politiques générales pour la gestion de l'Organisation.

Le programme veille en outre au positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte multilatéral, en particulier au sein du système des Nations Unies, et renforce le soutien multipartite apporté à l'Organisation au travers d'activités efficaces de communication, de diffusion des connaissances et de partenariats.

#### Objectif

Assurer diverses fonctions de gestion complémentaires servant à déterminer l'orientation stratégique générale et le positionnement de l'ONUDI en tant que prestataire de services de développement performant et efficient dans le cadre de son mandat.

#### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques publiques, les stratégies économiques et la coopération multilatérale pour le développement valorisent des modes de développement industriel qui réduisent la pauvreté et favorisent une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopération et débats fructueux à l'échelle multilatérale dans des domaines connexes.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études.

## Ressources

### Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
8,15	9,50	17,65	Dépenses de personnel	4 895 510		4 895 510
			Consultants	225 400		225 400
			Réunions	20 700		20 700
			Voyages autorisés	856 300		856 300
			Dépenses de fonctionnement	580 800		580 800
			Technologies de l'information et de la communication	182 800		182 800
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>6 761 510</b>		<b>6 761 510</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>6 761 510</b>		<b>6 761 510</b>

### Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel

#### Description générale

Dans le cadre général du programme B.1, le présent élément de programme établit les orientations stratégiques et politiques générales de l'ensemble des activités menées par l'Organisation. Ainsi, il définit et coordonne l'orientation stratégique de la coopération technique, des activités relatives à la tenue des réunions et des activités stratégiques consultatives et normatives, ainsi que ses méthodes et procédures administratives et financières, conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions de ses organes directeurs. Cet élément de programme vise aussi à susciter l'appui des États Membres au mandat et aux activités de l'ONUDI par la communication et le dialogue directs.

#### Objectif

Fournir un cadre stratégique et politique aux activités et aux opérations menées par l'ONUDI conformément à son mandat et susciter l'appui des États Membres à ces activités.

#### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Politiques et stratégies solides, fondées sur l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI et adaptées aux besoins de développement industriel des États Membres et à l'évolution de l'environnement extérieur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alignement total des politiques et des stratégies de l'ONUDI sur l'objectif de développement énoncé dans sa Déclaration de mission et sur les objectifs et principes de développement convenus à l'échelle internationale.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de documents des organes délibérants, de documents et rapports des Nations Unies, de statistiques de l'ONUDI et de déclarations des États Membres.

## **Élément de programme B.1.2: Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et partenariats**

### **Description générale**

Dans le cadre général du programme B.1, le présent élément de programme consiste à mettre au point des stratégies, politiques et priorités spécifiques à l'Organisation et à fournir des orientations dans ce sens, ainsi qu'à entretenir des partenariats stratégiques avec les secteurs public et privé. Il définit aussi le positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte multilatéral, et en particulier au sein du système des Nations Unies. Dans ce contexte, il gère et coordonne la participation de l'ONUDI aux réunions et activités intergouvernementales et interinstitutions, et donne des indications aux bureaux de l'ONUDI à Bruxelles, Genève et New York, dont les activités font partie intégrante de cet élément de programme.

### **Objectif**

Établir des priorités stratégiques et politiques spécifiques pour l'ONUDI, entretenir des partenariats stratégiques avec les secteurs public et privé et veiller au bon positionnement stratégique de l'Organisation dans le contexte multilatéral.

### **Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI**

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Amélioration du positionnement de l'ONUDI dans le contexte multilatéral et de sa capacité de réaction en tant que prestataire de services multilatéraux pour le développement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau accru de reconnaissance et d'acceptation des principaux mandats et de l'objectif de développement de l'ONUDI comme contribution importante à la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement.</li><li>• Amélioration du positionnement de l'ONUDI par rapport aux acteurs extérieurs des secteurs public et privé et de la société civile, en tant que prestataire dynamique et efficace de services multilatéraux pour le développement.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de documents des organes délibérants, de documents et rapports des Nations Unies, de rapports du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), de statistiques de l'ONUDI et de déclarations des États Membres.

## **Programme B.2: Évaluation**

### **Description générale**

Ce programme contribue à promouvoir l'esprit de responsabilité et le perfectionnement institutionnel au sein de l'ONUDI, en vue de renforcer l'impact, l'efficacité et la viabilité des programmes de coopération technique de l'Organisation et des activités connexes en matière d'élaboration de politiques, de tenue de réunions et d'établissement de normes. Les évaluations effectuées dans le cadre de ce programme aboutiront à la formulation de recommandations à l'intention des administrateurs de l'ONUDI, à divers niveaux, sur la manière d'atteindre plus efficacement les objectifs de développement de l'Organisation. Sur le plan thématique, elles permettront, à partir des enseignements tirés de l'expérience, d'améliorer les orientations programmatiques et stratégiques des activités de l'ONUDI. Ce programme contribue aux objectifs de gestion de l'ONUDI en mettant l'acquisition de connaissances au service du développement des compétences et de l'excellence, en mesurant et en publiant des résultats pour l'élaboration de politiques axées sur les résultats, en faisant connaître les enseignements tirés de l'expérience, en offrant des possibilités d'innover et en validant les résultats en vue de promouvoir la responsabilisation.

## Objectif

Améliorer la conception, la mise en œuvre et l'orientation stratégique des activités de l'ONUDI.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Les politiques industrielles, les stratégies économiques et les activités multilatérales de coopération pour le développement se fondent sur de solides bases empiriques et analytiques et favorisent un développement industriel novateur et fondé sur la connaissance.</p> <p>Dans les pays en développement, les partenaires utilisent les compétences relatives à l'évaluation pour améliorer la gestion des initiatives de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de politiques et de stratégies de développement industriel plus efficaces.</li> <li>• Coopération et débats fructueux à l'échelle multilatérale dans des domaines liés à l'industrialisation et à la croissance durables.</li> <li>• Contribution avérée de l'évaluation des projets de l'ONUDI à la génération, au niveau mondial, de connaissances ayant trait au développement industriel durable.</li> <li>• Enseignement des compétences relatives à l'évaluation aux parties prenantes au niveau national.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des rapports des organes directeurs.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Bonne qualité, spécificité, cohérence et caractère innovant des travaux menés par l'Organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et des programmes.</li> <li>• Niveau d'alignement sur les principes internationalement reconnus en matière d'efficacité de l'aide et de la coopération internationale pour le développement.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des rapports des organes directeurs.

## Ressources

### Programme B.2: Évaluation

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
4,00	3,00	7,00	Dépenses de personnel	1 721 900	1 721 900
			Consultants	20 800	20 800
			Voyages autorisés	31 000	31 000
			Dépenses de fonctionnement	12 000	12 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>1 785 700</b>	<b>1 785 700</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>1 785 700</b>	<b>1 785 700</b>

### Programme B.3: Services juridiques

#### Description générale

L'ONUDI est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle jouit de certains privilèges et immunités, de droits et d'obligations en vertu du droit international qui définissent et régissent ses relations extérieures. Son cadre juridique interne est défini dans son Acte constitutif et, accessoirement, dans les règlements et directives émanant des organes directeurs, ainsi que dans les règles et instructions publiées par le Directeur général de l'ONUDI ou sous son autorité.

Le programme vise à promouvoir la primauté du droit à l'ONUDI et à défendre les intérêts de l'Organisation. Il a pour fonction principale de fournir des avis juridiques, ainsi qu'une assistance juridique spécialisée, à tous les organes de l'Organisation. Ses principales activités consistent à: fournir au Directeur général et à tous les services du Secrétariat des avis juridiques concernant les accords internationaux, les contrats, l'emploi ou les relations extérieures, les projets d'assistance technique, les règlements et les règles, les politiques et les directives administratives, et les décisions et résolutions des organes directeurs; représenter le Directeur général dans les différends portés devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et le Tribunal administratif des Nations Unies; défendre les intérêts juridiques de l'Organisation en matière de contrats et de litiges; et poursuivre le développement du droit international et l'harmonisation des règles, des procédures et des politiques du régime commun des Nations Unies.

#### Objectif

Le programme a pour objectif de veiller à la bonne conduite des affaires de l'ONUDI, en promouvant la primauté du droit à la fois au sein de l'Organisation et dans les rapports de celle-ci avec les gouvernements, organisations, entreprises et particuliers, et en assurant la protection et la défense des positions juridiques, des droits et des intérêts de l'Organisation.

#### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Solides bases juridiques pour les activités de l'Organisation et défense efficace de ses droits, positions et intérêts en matière de contrats et de litiges.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence d'erreurs ou de différends liés aux avis juridiques.</li><li>• Clarté des moyens juridiques mis en œuvre.</li><li>• Réduction du nombre total d'affaires où la responsabilité de l'ONUDI est engagée par rapport au nombre total de plaintes déposées contre elle.</li><li>• Absence de cas où le statut, les privilèges et immunités dont l'Organisation et ses fonctionnaires jouissent sont remis en cause ou ne sont pas maintenus.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir du registre du Bureau des affaires juridiques.

## Ressources

### Programme B.3: Services juridiques

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
3,00	2,00	5,00	Dépenses de personnel	970 200	279 300	1 249 500
			Consultants	33 300		33 300
			Voyages autorisés	10 300		10 300
			Dépenses de fonctionnement	13 800		13 800
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>1 027 600</b>	<b>279 300</b>	<b>1 306 900</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>1 027 600</b>	<b>279 300</b>	<b>1 306 900</b>

### Programme B.4: Contrôle interne

#### Description générale

Ce programme appuie l'accomplissement de la mission de l'ONUDI, des résultats attendus d'elle et des responsabilités qui lui sont confiées dans le monde entier, en favorisant une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité grâce à ce qui suit:

- a) Des services de vérification interne indépendants et objectifs (tant en termes d'assurance que de conseils), permettant d'évaluer et d'analyser l'efficacité et l'adéquation du système de contrôles internes, de gestion des risques et de processus de gouvernance de l'ONUDI, ainsi que l'utilisation rationnelle, efficace et rentable des ressources dont elle dispose, par des études systématiques, ordonnées et objectives à tous les niveaux de l'Organisation, et de recommander des améliorations, le cas échéant; et
- b) Des enquêtes sur les irrégularités présumées, par exemple sur la fraude, la corruption, les fautes de gestion, le harcèlement au travail et le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité, les représailles contre les dénonciateurs d'abus et les violations du Code de conduite éthique au sein de l'ONUDI.

Le programme sert aussi de point de contact pour toutes les activités de l'ONUDI liées aux travaux du Corps commun d'inspection.

#### Objectif

Valoriser les opérations de l'ONUDI et en améliorer l'efficacité, l'efficacité, l'adéquation et la pertinence en examinant et en évaluant ses activités de manière indépendante et objective, et favoriser ainsi la transparence, la responsabilisation et l'amélioration des performances.

#### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Amélioration de la transparence, de l'esprit de responsabilité, des résultats, de l'intégrité et de la confiance des interlocuteurs dans l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de l'ONUDI ayant fait l'objet d'une vérification, dont au moins deux vérifications d'opérations nationales chaque année.</li> <li>• Nombre de plaintes examinées et menées à leur terme.</li> </ul>

<sup>1</sup> Etablis à partir de données émanant des services de contrôle interne.

## Ressources

### Programme B.4: Contrôle interne

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
4,00	2,00	6,00	Dépenses de personnel	1 418 900		1 418 900
			Consultants	44 400		44 400
			Voyages autorisés	100 200		100 200
			Dépenses de fonctionnement	4 000		4 000
			Technologies de l'information et de la communication	11 200		11 200
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>1 578 700</b>		<b>1 578 700</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>1 578 700</b>		<b>1 578 700</b>

### Programme B.5: Éthique et responsabilisation

#### Description générale

L'engagement en faveur de l'éthique, de la transparence et de l'esprit de responsabilité et la mise en place d'un mécanisme d'appui connexe, indépendant de la fonction de contrôle interne, constituent un volet important des meilleures pratiques de gestion des organismes des Nations Unies.

Le programme B.5 assure la promotion d'une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité dans toute l'Organisation, notamment par:

- a) Le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique, y compris le Code de conduite éthique, la politique relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts, et la politique de protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes;
- b) L'offre de conseils à la direction et au personnel de l'ONUDI sur les politiques et les questions relatives à l'éthique;
- c) La diffusion des normes de conduite établies dans l'ensemble de l'Organisation;
- d) Le suivi des tendances mondiales et des meilleures pratiques dans le domaine de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité;
- e) La représentation de l'ONUDI auprès des partenaires extérieurs pour les questions relatives à l'éthique.

#### Objectif

Promouvoir et encourager une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité au sein de l'Organisation et veiller à ce que les politiques de l'ONUDI dans ce domaine soient conformes aux meilleures pratiques suivies par le système des Nations Unies et d'autres instances.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Meilleure adhésion aux politiques relatives à l'éthique et amélioration de la transparence et de la responsabilisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fonctionnaires concernés se conformant à la politique de l'ONUDI relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts.</li> <li>• Meilleure prise de conscience et connaissance des politiques relatives à l'éthique.</li> <li>• Confiance accrue des interlocuteurs dans l'Organisation.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports périodiques du Point focal pour l'éthique et la responsabilisation.

### Ressources

#### Programme B.5: Éthique et responsabilisation

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	Dépenses de personnel	330 400		330 400
			Voyages autorisés	20 700		20 700
			Dépenses de fonctionnement	2 000		2 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>353 100</b>		<b>353 100</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>353 100</b>		<b>353 100</b>

## GRAND PROGRAMME C: PRIORITÉS THÉMATIQUES

### Description générale

Le présent grand programme met l'accent, comme le prévoit l'Acte constitutif de l'ONUDI, sur trois priorités thématiques dans le cadre desquelles l'Organisation concentre ses ressources et son expertise afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les pays à économie en transition pour parvenir à un développement industriel durable. Ces priorités thématiques, qui correspondent directement aux objectifs et politiques de développement au plan mondial, sont intégrées dans trois programmes distincts: C.1 (Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives), C.2 (Renforcement des capacités commerciales) et C.3 (Énergie et environnement).

Ces programmes sont complétés par le programme C.4 (Programmes régionaux et questions transversales) et renforcés par le programme C.5 (Appui aux opérations hors Siège).

En outre, un certain nombre de services connexes ont été intégrés dans les programmes C.1 à C.4 afin de veiller à l'allocation des ressources nécessaires pour l'élaboration et la conception des activités de coopération technique de l'Organisation, une coordination efficace de ces activités et une structure de communication des informations y relatives ainsi que leur exécution axée sur les résultats.

### Objectif

Réduire la pauvreté grâce à un développement industriel durable, qui englobe la croissance dans les secteurs productifs, la participation équitable au commerce international et un environnement préservé.

### Ressources

#### Grand programme C: Priorités thématiques

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
211,85	175,00	386,85	Dépenses de personnel	51 350 337	21 909 700	73 260 037
			Consultants	73 500	1 342 700	1 416 200
			Réunions	337 700	192 500	530 200
			Voyages autorisés	1 544 300	1 528 200	3 072 500
			Dépenses de fonctionnement	5 304 080	1 537 300	6 841 380
			Technologies de l'information et de la communication	1 022 000		1 022 000
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	14 476 626		14 476 626
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>74 108 543</b>	<b>26 510 400</b>	<b>100 618 943</b>
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	318 798 500		Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>71 677 043</b>	<b>26 510 400</b>	<b>98 187 443</b>
			<b>Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>416 985 943</b>

## Grand programme C: Priorités thématiques

### Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
		P	GS			
C.1.	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	74,70	29,15	31 235 626	85 658 000	116 893 626
C.2.	Renforcement des capacités commerciales	48,90	18,70	17 506 267	53 709 000	71 215 267
C.3.	Environnement et énergie	76,95	37,80	33 433 426	179 423 500	212 856 926
C.4.	Programmes régionaux et questions transversales	11,30	1,35	4 804 124	8 000	4 812 124
C.5.	Appui aux opérations hors Siège	0,00	88,00	11 208 000		11 208 000
<b>C.</b>	<b>Total, grand programme</b>	<b>211,85</b>	<b>175,00</b>	<b>98 187 443</b>	<b>318 798 500</b>	<b>416 985 943</b>

### Programme C.1: Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives

#### Description générale

La réduction de la pauvreté demeure un objectif primordial des activités de coopération technique de l'ONUDI; le rôle particulier de l'Organisation au sein du système des Nations Unies tient à l'idée que des solutions à long terme peuvent être trouvées grâce à la création d'emplois et de revenus, en particulier pour les segments vulnérables de la société et dans les zones rurales.

La création de valeur par les petites et moyennes entreprises ou les petits exploitants peut à long terme transformer des ressources existantes comme une main-d'œuvre jeune, des minéraux, des minerais, des terres ou des produits agricoles de base en de nouvelles richesses économiques et en progrès social. L'accès des groupes sociaux vulnérables aux activités productives peut les aider à sortir de la pauvreté et de la malnutrition.

De plus en plus souvent, les activités économiques sont imbriquées dans un réseau de relations et regroupées tout au long de la chaîne de valeur; ainsi, la rapidité des progrès scientifiques et techniques, l'internationalisation des échanges et des investissements et la pression croissante de la concurrence imposent de nouvelles exigences à l'organisation industrielle. Le modèle de pauvreté "romantique", qui se caractérise par l'autonomie et la priorité donnée aux marchés locaux et à l'agriculture à faibles intrants, ne permet pas de créer les emplois et les revenus nécessaires pour améliorer le niveau de vie des populations, généralement jeunes, dans leur ensemble et des groupes sociaux marginalisés, pour élargir leurs choix et pour les faire sortir tout à fait de la pauvreté.

Il est donc fondamental de créer, entre les petits producteurs (entrepreneurs, agriculteurs et prestataires de services à différents maillons de la chaîne d'approvisionnement) et les entreprises plus grandes, des liens constituant des chaînes de valeur inclusives, c'est-à-dire de promouvoir des interactions économiques durables qui offrent des avantages économiques aux grands acheteurs et investisseurs, mais aussi des avantages sociaux en créant des possibilités d'intégration sociale et de création de richesses parmi les communautés rurales ou dans le cadre de groupements de PME.

Le développement de chaînes de valeur inclusives exige de multiples apports de la science, des technologies, de l'industrie et des divers prestataires de services de logistique, de contrôle de la qualité, d'accès aux marchés et de capitaux financiers, ainsi que des collaborations entre ces acteurs.

Allant dans le sens des tendances mondiales, le programme C.1 vise à mobiliser l'investissement public et privé au moyen d'activités d'assistance technique ciblées; lorsqu'il s'agit de dégager de l'argent public, le programme s'appuie sur le rôle de sensibilisation du programme D.1 (Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques), qui met l'accent sur les politiques

de diversification; des fonds publics et privés sont mobilisés par le biais de partenariats en vue de la commercialisation de nouvelles connaissances.

Le programme offre un ensemble cohérent de services dans les domaines de l'entrepreneuriat, du développement des compétences, de la formation professionnelle en faveur des activités productives des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables (y compris les minorités ethniques et les travailleurs migrants); des conseils technologiques; de la promotion des groupes de PME et du développement des chaînes de valeur; de la mise à niveau des secteurs traditionnels; et de l'aide à la mobilisation de financements d'investissement.

Enfin, le programme C.1 vise également à intégrer le souci de viabilité dans l'ensemble de ses opérations: la viabilité sociale sera assurée par un recentrage sur l'intégration économique des groupes vulnérables et la promotion des normes sociales, tandis que les initiatives conjointes menées au titre du programme C.3 (Environnement et énergie) permettront de constituer des équipes interdisciplinaires chargées d'écologiser les chaînes de valeur et de créer des emplois verts, de mesurer l'empreinte carbone et de promouvoir des synergies accrues entre les secteurs de l'alimentation, de l'énergie et de l'eau d'une manière générale.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales plus ciblées ci-après:

### **Afrique subsaharienne**

Grâce à une population jeune, aux réserves foncières les plus vastes du monde, à la progression des flux d'investissement privé et au cours élevé des produits agricoles de base et des minéraux, l'Afrique a connu une croissance rapide depuis le début du millénaire. Toutefois, elle abrite également des communautés parmi les plus vulnérables, vivant dans des écosystèmes fragiles touchés par le changement climatique et la désertification, exposées aux catastrophes naturelles ou sujettes à des troubles civils récurrents. L'accent est donc mis sur les politiques et stratégies de diversification afin de faire face aux problèmes de sécurité humaine et de renforcer la résilience parmi les populations à risque. Une attention particulière sera accordée à la création de possibilités pour les pauvres, les femmes et les hommes ainsi que les jeunes en tant qu'acteurs économiques et que consommateurs.

Le programme continuera d'appuyer la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A) dans le cadre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. Lancée en 2010 à Abuja, cette initiative n'a cessé d'être étendue géographiquement en 2012 et 2013 et a acquis une reconnaissance de plus en plus grande parmi les principales initiatives de développement de l'agro-industrie menées sur le continent dans le cadre du Plan global de développement de l'agriculture en Afrique. Il est prévu pour l'exercice biennal 2014-2015, entre autres, un rapprochement concret entre l'initiative ID3A et d'autres instruments tels que le réseau des agences de promotion des investissements et le programme de mise à niveau technologique, et une montée en puissance grâce aux partenariats avec des entreprises privées et des fonds d'investissement.

Le programme relatif à la réduction de la pauvreté par des activités productives appuiera également la mise en œuvre du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique.

### **Pays arabes**

Les soulèvements populaires qui ont embrasé plusieurs pays en 2011 et 2012 rendent compte dans une large mesure d'un mécontentement latent face au manque d'emplois et de sources de revenus pour les jeunes. Le programme met l'accent sur la création d'emplois par la promotion de l'entrepreneuriat et la formation professionnelle; la création, le redressement ou le renforcement du secteur productif; et le renforcement des entreprises et des institutions de telle sorte qu'elles puissent se conformer aux normes de plus en plus rigoureuses en matière de qualité et de sûreté alimentaire. Dans son programme pour les pays arabes, l'ONUDI continuera de

donner la priorité, pour réduire la pauvreté dans les pays les plus touchés, aux programmes postredressement mettant l'accent sur la création d'emplois.

La promotion du concept de croissance verte en tant que stratégie régionale reste importante pour favoriser la croissance et le développement économiques tout en s'assurant que les ressources naturelles continuent de fournir les ressources et les services environnementaux nécessaires au bien-être des populations.

Le programme continuera de contribuer à la stratégie du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour les États arabes en appuyant les processus et les institutions permettant une transition dynamique. Cette contribution comprend une démarche stratégique en faveur de mesures de réduction de la pauvreté allant dans le sens des processus de transition et des réformes qui sont essentiels à la mise en place de cadres intégrés pour l'élaboration de politiques industrielles qui tiennent compte des processus de changement profond en cours dans les pays arabes.

L'ONUDI soutient en priorité les jeunes des pays arabes, qui constituent une force positive de changement, et elle portera son attention avant tout sur les mesures de réduction du chômage (surtout parmi les jeunes et les femmes), en favorisant un travail décent et en tenant compte des liens entre la sécurité alimentaire et le changement climatique.

Dans la logique des résultats des premier et deuxième Sommets arabes pour le développement économique et social tenus en 2009 et 2011, respectivement, le programme continuera de contribuer aux mesures prises conjointement par le système des Nations Unies et ses partenaires en faveur d'une croissance inclusive et de la création d'emplois, en particulier dans le domaine de la politique en faveur des jeunes et dans celui des réformes de la réglementation en rapport avec le développement des PME. Ainsi, l'ONUDI pourra identifier et promouvoir les stratégies concernant les secteurs productifs ainsi que les mesures de promotion de l'investissement public et de développement de l'entrepreneuriat rural nécessaires pour obtenir des résultats positifs en matière de développement humain et réaliser les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté.

## **Asie et Pacifique**

La région Asie et Pacifique comprend des pays industrialisés, des pays à revenu intermédiaire, des pays émergents, des pays sans littoral, des petits États insulaires et des pays parmi les moins avancés. Si la croissance soutenue enregistrée ces dernières décennies a permis d'augmenter considérablement le revenu par habitant et de diminuer le nombre de personnes pauvres, c'est encore dans cette région que se trouve près de la moitié de la population mondiale vivant en situation de pauvreté absolue.

Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le programme de l'ONUDI relatif à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives se concentrera sur la promotion d'une croissance inclusive des entreprises opérant sur les marchés internationaux, intrarégionaux et internes. L'ONUDI appuiera la transformation des structures industrielles pour aider les pays de la région à s'adapter à l'évolution des avantages compétitifs et comparatifs. L'accent sera également mis sur le renforcement du rôle des femmes dans l'économie formelle et le renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques industrielles, l'amélioration de l'infrastructure institutionnelle, la promotion de l'investissement et de la technologie, l'utilisation efficace des ressources, le renforcement des organisations professionnelles et associations d'entreprises, et le développement de l'entrepreneuriat et des compétences techniques, en particulier parmi les jeunes.

## **Europe et Nouveaux États indépendants (NEI)**

Tous les pays de la région appartiennent au groupe des pays à revenu intermédiaire voire à la tranche supérieure de ce groupe, sauf deux: le Kirghizistan et le Tadjikistan. La région est riche en ressources naturelles, mais connaît actuellement une augmentation de la pauvreté et des inégalités, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays, et des taux élevés d'exclusion sociale et économique.

Le programme continuera donc de soutenir les efforts déployés par les gouvernements pour mettre en œuvre des stratégies en faveur d'une croissance économique durable, d'une amélioration de la compétitivité et d'une diversification du tissu économique, ainsi que de l'inclusion économique et sociale. De nouvelles initiatives lancées en 2014 et 2015 viseront la création d'emplois pour les jeunes, les femmes, les minorités ethniques et les migrants grâce au perfectionnement des compétences et à la promotion des PME, de l'entrepreneuriat, des alliances et des réseaux d'entreprises, de la mise à niveau technologique, en particulier dans les industries traditionnelles touchant notamment à la culture et à l'alimentation et dans le secteur de l'automobile. Des projets tenteront de répondre à la nécessité qu'ont les nouvelles entreprises d'obtenir des financements et contribueront, en conjonction avec les institutions financières locales, à la mise en place de fonds d'affectation spéciale destinés aux nouvelles entreprises créées par des jeunes.

Des projets agro-industriels favoriseront la création d'emplois et de revenus pour la population rurale par l'utilisation accrue d'aliments cultivés et transformés localement, une amélioration de l'efficacité par l'intégration de technologies modernes et économes, par la diversification et le conditionnement des produits, et par la commercialisation et la distribution efficaces de ces produits sur les marchés national, régional et mondial. La transformation et la commercialisation accrues de produits agricoles et alimentaires locaux permettront d'améliorer la qualité de vie et la sécurité alimentaire de nombreuses familles pauvres.

## **Amérique latine et Caraïbes**

La plupart des pays d'Amérique latine appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tandis que certains sont des acteurs d'envergure mondiale dans le secteur agro-industriel, avec une importante production de produits de base tels que soja, canne à sucre, maïs, bois ou viande rouge. Dans la plupart des pays de la région subsistent néanmoins d'importantes poches de pauvreté et des possibilités d'emplois limitées, en particulier dans les zones rurales.

Le programme continuera donc de fournir dans cette région des services différenciés: il poursuivra les initiatives concluantes menées dans le domaine du regroupement de PME et de l'ouverture des PME vers l'extérieur dans le cadre de consortiums d'exportation; il créera et mettra en place des chaînes de valeur inclusives pour les communautés rurales. Dans la région andine notamment, il se concentrera sur certains produits, tels que le cacao, le quinoa et la laine. Il appuiera également la promotion d'entreprises créatives et le secteur artisanal, en particulier dans la région des Caraïbes.

La banque du savoir industriel de l'ONUDI continuera de promouvoir la coopération Sud-Sud entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. De nouveaux partenariats seront conclus pour fournir une assistance accrue en faveur de la réduction de la pauvreté et des initiatives sur l'emploi productif.

## **Objectif**

Appuyer la réduction de la pauvreté et la création d'emplois et de sources de revenus pour tous les segments de la société au moyen d'un développement industriel socialement inclusif, en particulier de la promotion des petites et moyennes entreprises et de l'agro-industrie.

## Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le programme C.1 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), à l'objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

### Impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Autonomiser les femmes comme les hommes pour leur donner les moyens de générer et d'accroître leurs revenus en menant des activités industrielles compétitives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités d'emploi accrues, en particulier pour les groupes cibles (pauvres, femmes et jeunes).</li> <li>• Création de nouvelles entreprises.</li> <li>• Augmentation du chiffre d'affaires et des exportations des groupes cibles.</li> <li>• Augmentation de la productivité du travail dans les groupes cibles.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Politiques de croissance équitables: Stratégies, politiques et réglementations industrielles qui appuient une croissance industrielle équitable et inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques industrielles qui définissent des objectifs quantifiables en matière de réduction de la pauvreté.</li> <li>• Politiques ayant l'intégration et la réduction des inégalités comme priorités.</li> <li>• Statistiques industrielles qui permettent de suivre l'impact des politiques industrielles sur la réduction de la pauvreté.</li> </ul>
<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Institutions d'appui favorisant le marché et l'investissement: Institutions nationales et régionales qui facilitent les services favorables au marché pour les entreprises et aident celles-ci à accroître leurs capacités productives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutions d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types.</li> <li>• Mise en place de nouveaux et de meilleurs services d'appui.</li> <li>• Entreprises satisfaites de la qualité des services.</li> <li>• Apparition et développement de prestataires de services privés.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Ressources

### Programme C.1: Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
74,70	29,15	103,85	Dépenses de personnel	17 619 252	6 005 585	23 624 837
			Consultants	73 500	254 900	328 400
			Réunions	143 600	48 500	192 100
			Voyages autorisés	62 100	253 400	315 500
			Dépenses de fonctionnement	152 600		152 600
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	6 912 389		6 912 389
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>24 963 441</b>	<b>6 562 385</b>	<b>31 525 826</b>
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		85 658 000	Recettes	(290 200)		(290 200)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>24 673 241</b>	<b>6 562 385</b>	<b>31 235 626</b>
			<b>Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>116 893 626</b>

### Élément de programme C.1.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

#### Description générale

L'élément de programme C.1.1 permettra d'assurer le développement et le déploiement stratégiques de services liés à la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives.

Avec les éléments de programme C.2.1 et C.3.1, il permettra également d'établir un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès pour les services de développement fournis par l'ONUDI i) en mettant au point et à jour des normes et modèles pour le suivi et la communication d'informations concernant la coopération technique; ii) en examinant la mise en œuvre des systèmes de suivi, de communication d'informations et de contrôle des risques; iii) en analysant les rapports relatifs aux portefeuilles de programmes et en gérant des bases de données de suivi; et iv) en conseillant les responsables de projet et les instances d'approbation au sujet du profil de risque des projets et de la nécessité de prévoir des modalités spéciales de suivi.

En ce qui concerne l'assurance et le suivi de la qualité, cet élément de programme coordonnera le fonctionnement d'un système harmonisé d'assurance de la qualité pour toutes les activités relevant du programme C.1, depuis la "qualité au point d'entrée" jusqu'à la "qualité au point de livraison". Cet élément veillera également à ce que le personnel de l'ONUDI respecte les normes de qualité s'appuyant sur la gestion axée sur les résultats à toutes les étapes du cycle de programmes et de projets de coopération technique.

La communication et la promotion des stratégies et des activités du programme C.1 seront également assurées, que ce soit au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies ou du public en général. Une coopération étroite avec d'autres organisations internationales travaillant dans des domaines complémentaires, notamment la FAO, le FIDA, l'OIT, l'OMS, ONUSIDA et ONU-Femmes, devrait

permettre d'améliorer le financement pour les deux parties. De nouveaux pourparlers avec les donateurs seront entrepris pour veiller à ce que le financement requis pour les programmes relevant de cette priorité thématique puisse être dégagé.

De même, l'élément de programme lancera et facilitera des activités de sensibilisation sur des questions spécifiques liées à la priorité thématique "réduction de la pauvreté grâce à des activités productives".

### Objectif

Assurer la gestion et la promotion efficaces du programme C.1 conformément aux besoins des États Membres de l'ONUDI et appuyer le bon fonctionnement du programme C.1 par la mobilisation des ressources nécessaires, dans le respect de normes de qualité élevées et des principes de la gestion axée sur les résultats.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les stratégies et activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives sont mises au point en fonction des objectifs fixés au niveau international et des besoins des pays et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les stratégies thématiques établissent un lien clair entre les activités de l'ONUDI, les objectifs internationaux (y compris les OMD) et les besoins des pays.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les stratégies et activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives appuient efficacement les stratégies régionales et nationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation ou adoption de nouvelles politiques, stratégies, lois et réglementations.</li> <li>Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la réorientation des politiques.</li> </ul>
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les stratégies et activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives aident à renforcer les capacités nationales à promouvoir la croissance inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes chargées de l'application des politiques ayant suivi une formation.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives sont efficaces, efficaces et axées sur les résultats. Les services de développement fournis par l'ONUDI font l'objet d'un suivi régulier et des mesures correctives sont prises rapidement pour faciliter la réalisation des résultats attendus.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les nouveaux projets et programmes comprennent un plan de travail détaillé conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats et un système complet de suivi et d'évaluation.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Élément de programme C.1.2: Appui au secteur privé et promotion des investissements et de la technologie

#### Description générale

L'élément de programme C.1.2 prévoit un ensemble de services connexes devant permettre d'améliorer la contribution du secteur privé à la réduction de la pauvreté par le biais d'un développement industriel durable. Les interventions de l'ONUDI visent les politiques, les institutions et les entreprises. Cet élément de programme appuie la mise en place d'environnements propices aux affaires et aux investissements, qui facilitent la création de nouvelles entreprises et aident les entreprises existantes, principalement les PME, à améliorer leur compétitivité et à établir des liens avec les marchés en vue de l'acquisition de compétences, de l'intégration de technologies, de la mobilisation de fonds et de la création de partenariats. La croissance des PME et leur viabilité permettent quant à elles de créer des emplois et d'améliorer le niveau de vie des hommes et des femmes, des jeunes et des groupes défavorisés, et de réduire ainsi les inégalités.

Cet élément de programme a ainsi pour objet:

- a) D'encourager un soutien accru du gouvernement en faveur de politiques de développement inclusif du secteur privé qui soient identifiées, formulées, mises en œuvre et surveillées dans le cadre d'un dialogue entre les secteurs public et privé. Des conseils sur l'élaboration de politiques et une aide à la mise en œuvre des politiques seront fournis directement, pour simplifier l'accès au marché et mettre les hommes et les femmes sur un pied d'égalité; cela permettra de créer les conditions nécessaires pour stimuler le dynamisme de l'entrepreneuriat et encourager les investissements tant par les entreprises nationales que par les investisseurs étrangers. Un appui sera fourni aux acteurs publics et privés pour les aider à adopter des démarches et méthodes novatrices, orientées vers l'avenir et fondées sur la connaissance en vue de cerner et d'évaluer les politiques envisageables ainsi que de formuler des feuilles de route et des stratégies de mise en œuvre. Une attention particulière sera accordée à la promotion des partenariats public-privé et des partenariats entre le secteur privé, la société civile et les instituts de recherche. Les capacités des associations professionnelles, en particulier des chambres de commerce et d'industrie, seront renforcées de manière à ce que le secteur privé soit représenté au mieux dans les dialogues et les partenariats;
- b) De promouvoir le développement de groupements industriels et de liens entre entreprises pour permettre à ces dernières de compléter leurs capacités entre elles, de réaliser des économies d'échelle et d'augmenter leur pouvoir de négociation, et d'améliorer leur accès aux marchés et aux ressources. On s'attachera en particulier à créer des possibilités pour les pauvres en tant qu'acteurs économiques et consommateurs. À cette fin, on facilitera le développement de chaînes de valeur inclusives pour permettre aux petits producteurs d'intégrer des chaînes de valeur plus établies;

c) De renforcer la capacité des institutions et organismes nationaux chargés de promouvoir les investissements à attirer des investissements de qualité et à renforcer l'impact positif des investissements directs étrangers sur les objectifs de développement. Cela nécessitera une gamme d'outils d'information, de suivi et d'analyse. Grâce au renforcement continu du réseau de bourses de sous-traitance et de partenariat, les PME auront accès aux possibilités d'investissement à l'échelle mondiale. Des services de conseil et de renforcement des capacités seront fournis aux agences de promotion des investissements et aux institutions du secteur privé local. Dans le cadre de cet élément de programme, on s'efforcera également de renforcer le réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI pour aider les agences de promotion des investissements et les bourses de sous-traitance et de partenariat à atteindre les investisseurs internationaux, les fournisseurs et les acheteurs de technologie. Ces bureaux favoriseront aussi les perspectives d'investissement intérieur et étranger responsable. La création de liens entre les entrepreneurs et les institutions financières dans le but de déterminer le montant et les sources de financement nécessaires pour chaque projet sera également un élément central des programmes de l'ONUDI en faveur de la promotion de l'investissement et du commerce inclusif;

d) En complément des programmes de développement des PME, de mettre en œuvre le programme de partenariats d'entreprises de l'ONUDI, qui vise à renforcer les liens entre les entreprises et les investisseurs (producteurs et acheteurs) afin d'accroître l'impact sur le développement, notamment par la coopération Sud-Sud chaque fois que possible. Les programmes sectoriels (pièces automobiles, textile, alimentaire et technologies de l'information et de la communication, par exemple) permettront aux PME et aux entrepreneurs potentiels de tirer parti des compétences de grandes entreprises en matière de technologies et de gestion, afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le plan international et de promouvoir la création d'emplois et de sources de revenus;

e) De résoudre les problèmes particuliers auxquels les fabricants de produits pharmaceutiques doivent faire face en ce qui concerne la fabrication locale de médicaments essentiels, de vaccins, de matériel de diagnostic et d'appareils médicaux dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés. Ces problèmes sont notamment un contrôle réglementaire insuffisant, des politiques peu cohérentes qui risquent de pénaliser les acteurs locaux par rapport aux importateurs, le manque de ressources humaines qualifiées et de connaissances qui permettraient de produire conformément aux bonnes pratiques de fabrication, un accès insuffisant aux investissements à long terme, des portefeuilles de produits limités et une demande fragmentée qui peut nuire à la capacité des entreprises à assurer une production efficiente. L'élément de programme prévoit des activités de renforcement des capacités dans les domaines tant des politiques que des institutions afin d'aider les gouvernements à créer un environnement favorable au développement du secteur, d'aider les organisations professionnelles à représenter efficacement leurs membres et de diffuser les meilleures pratiques du secteur et, à titre pilote, de soutenir les entreprises qui s'efforcent de se conformer aux normes internationales sur la durée. Il appuiera également la mise en œuvre du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique ainsi que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en ce qui concerne la production locale. Une attention particulière sera accordée à la création de sources de revenus pour les pauvres, les femmes, les hommes et les jeunes en tant qu'acteurs économiques et que consommateurs.

## **Objectif**

Renforcer la contribution du secteur privé au développement industriel inclusif en favorisant des environnements propices aux affaires et aux investissements et l'exécution de programmes d'appui et de partenariat, en particulier en faveur des PME, du développement de l'entreprenariat, des investissements responsables et de la promotion et de la diffusion de technologies.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
La croissance et l'emploi générés par les entreprises et les investissements offrent des perspectives économiques et de meilleures conditions de vie aux femmes et aux hommes, en particulier aux pauvres, aux jeunes et aux autres groupes défavorisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la performance économique des entreprises (investissements, ventes, productivité, innovation, exportations).</li> <li>• Amélioration de la performance sociale des entreprises (emploi, respect des exigences en matière de sécurité, de santé, de qualité et d'environnement).</li> <li>• Multiplication des activités de création d'entreprises.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques de développement du secteur privé sont orientées vers l'avenir et fondées sur la connaissance, et elles encouragent l'entrepreneuriat, l'investissement et l'innovation parmi les hommes et les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques des activités industrielles et des investissements du secteur privé</li> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques de la collaboration entre entreprises, des activités conjointes public-privé et de la coordination interinstitutionnelle.</li> <li>• Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs.</li> </ul>
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>2</sup>
Les institutions publiques et privées sont en mesure de fournir aux entreprises et investisseurs un appui qui tient compte des spécificités de chaque sexe, et elles facilitent les liens entre entreprises, les investissements et le transfert de technologies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours plus fréquent aux méthodes de pointe et aux mesures à caractère anticipatif lors de l'élaboration des politiques.</li> <li>• Les institutions appuient efficacement l'investissement et le développement des entreprises.</li> <li>• Un nombre croissant de PME tirent parti de services d'appui.</li> <li>• Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

### Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.1.2 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif), et à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement), notamment à la cible 8.E (rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement), à la cible 8.F (faire en sorte que les nouvelles technologies profitent au plus grand nombre), et à l'accès au marché.

### Élément de programme C.1.3: Agribusiness et développement de l'entrepreneuriat rural

#### Description générale

Une part importante de la production agricole dans les pays à faible revenu n'est pas transformée et est destinée aux marchés locaux. Plusieurs facteurs expliquent que les débouchés économiques restent hors d'atteinte: les pertes après récolte représentent jusqu'à 40 % de la production de produits périssables, chiffre étonnamment stable depuis des décennies; le faible taux de productivité de la main-d'œuvre et de création d'emplois rend l'agriculture peu intéressante pour les jeunes et contribue à l'exode rural; les fluctuations de prix pendant les périodes de récolte accroissent la vulnérabilité des petits agriculteurs et compromettent leur sécurité alimentaire.

Cet élément de programme vise à ajouter de la valeur aux produits agricoles à différents points de la chaîne d'opérations économiques qui relie les fournisseurs d'intrants, les agriculteurs, les commerçants, les industriels, les prestataires de services logistiques (notamment d'entreposage et de stockage en entrepôt frigorifique), les distributeurs et les vendeurs au détail.

Le principal cadre conceptuel reste celui de la chaîne de valeur agroalimentaire: une analyse détaillée offre une base solide pour l'élaboration de services spécialisés qui visent les maillons faibles de la chaîne (mécanisation de l'agriculture, adoption de techniques de transformation modernes et conditionnement des produits périssables) et qui appuient les initiatives destinées à renforcer le capital humain et à améliorer la productivité globale des facteurs (formations professionnelles et activités de perfectionnement spécialisées, et initiatives visant à élaborer des programmes d'étude généraux).

L'exercice biennal 2014-2015 mettra davantage l'accent sur les aspects nutritifs et qualitatifs de la production agroalimentaire en tant qu'élément fondamental de la sécurité alimentaire et sur la viabilité des chaînes de valeur agroalimentaires: gestion des ressources en eau (sachant que l'agriculture absorbe la part la plus importante des ressources en eau douce), émissions de gaz à effet de serre et adaptation novatrice au changement climatique comme moyen de renforcer la résilience des petits exploitants.

#### Objectif

Promouvoir des débouchés économiques durables et inclusifs parmi la population rurale pauvre au moyen du développement de l'entrepreneuriat et de l'agribusiness.

#### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
La création d'emplois et de sources de revenus le long de la chaîne de valeur de l'agribusiness aide à améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire de la population rurale pauvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouvelles entreprises.</li> <li>• Augmentation du chiffre d'affaires et des exportations du groupe cible.</li> <li>• Amélioration de la productivité du travail dans le groupe cible.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

#### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques et stratégies industrielles encouragent le développement de l'entrepreneuriat rural et de chaînes de valeur de l'agribusiness.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques, stratégies, lois ou réglementations approuvées ou adoptées.</li> </ul>

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>2</sup></i>
Les institutions appuient efficacement la création de valeur le long des chaînes de valeur de l'agribusiness.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation accrue par les institutions publiques de mécanismes participatifs et fondés sur les chaînes de valeur.</li> <li>• Institutions capables d'obtenir un alignement des investissements publics et privés dans l'agribusiness.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

## **Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement**

L'élément de programme C.1.3 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif), ainsi qu'à l'objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

### **Élément de programme C.1.4: Les femmes et les jeunes dans les activités productives**

#### **Description générale**

L'élément de programme C.1.4 traite des obstacles particuliers à la participation des femmes et des jeunes aux secteurs productifs de l'économie. Si les femmes et les jeunes ne forment pas un groupe homogène et si leurs situations varient en fonction de nombreux facteurs (âge, classe sociale, éducation, appartenance ethnique, lieu de vie et autres caractéristiques culturelles et socioéconomiques), il est largement admis qu'ils sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté dans le monde. L'ampleur et la progression du chômage des jeunes compromettent le développement durable et la stabilité sociale, et les femmes continuent de rencontrer des obstacles dans pratiquement tous les aspects de la vie économique. Les femmes sont toujours victimes de discrimination sociale et culturelle et d'un accès inégal aux biens et aux services, sur lesquels elles n'ont souvent qu'un contrôle limité.

Cet élément de programme met avant tout l'accent sur les connaissances, les compétences, les technologies et les services d'appui aux entreprises dont les femmes et les jeunes ont besoin pour mener des activités productives et génératrices de revenus, et réduire ainsi la pauvreté.

Il aide également les gouvernements nationaux à élaborer des politiques visant à créer un environnement qui soit propice à la croissance économique et qui réponde aux besoins des hommes et des femmes de différents âges. À l'échelon institutionnel, il prévoit également le renforcement des capacités au moyen d'une amélioration des systèmes d'enseignement, des institutions de formation et des centres de technologie afin d'améliorer la qualité des services fournis aux femmes et aux jeunes, de manière à ce que ceux-ci acquièrent les connaissances, les compétences et les aptitudes qui leur permettront de saisir les possibilités économiques, d'avoir le contrôle de leur vie et d'exercer une influence sur la société. Il vise à promouvoir l'égalité des sexes en donnant aux filles et aux garçons davantage de possibilités de faire des choix de vie allant au-delà des limites habituelles liées au sexe, par exemple en leur donnant accès à l'enseignement et les moyens de faire des choix professionnels qui ne soient pas nécessairement conformes à la répartition des sexes sur le marché du travail. Il met également l'accent sur la création d'un environnement favorable aux femmes entrepreneurs; sur le développement de l'entrepreneuriat des jeunes; et sur la promotion des regroupements et des partenariats pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes à l'information, aux technologies et aux marchés.

## Objectif

Faciliter la participation accrue des femmes et des jeunes aux activités productives et les aider à tirer parti de ces activités, dans le respect de leur dignité, afin que l'importance de leur contribution soit reconnue et que leur capacité à changer de manière positive la société soit renforcée grâce à un meilleur accès aux ressources et débouchés économiques.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les femmes et les jeunes améliorent leur situation, leurs revenus et leurs conditions de vie en participant aux activités productives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de femmes et de jeunes ayant des emplois productifs en tant qu'employés ou entrepreneurs.</li> <li>• Augmentation du nombre de femmes et de jeunes dans le secteur formel et à des niveaux élevés de la chaîne de valeur.</li> <li>• Amélioration de la performance sociale des entreprises</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques et stratégies industrielles tiennent compte de la problématique homme-femmes en encourageant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les secteurs productifs, conformément aux plans, politiques et stratégies de développement à l'échelle nationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les activités industrielles.</li> <li>• Politiques industrielles fixant des objectifs quantifiables et ventilés par sexe pour identifier les besoins spécifiques des femmes et y répondre.</li> <li>• Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes.</li> </ul>
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>2</sup>
Des solutions sont trouvées pour renforcer les capacités des institutions locales et nationales qui encouragent la participation des femmes et des jeunes aux activités productives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutions locales et nationales qui appuient efficacement et durablement la participation des femmes et des jeunes aux activités productives.</li> <li>• Participation accrue des femmes et des jeunes aux institutions et associations connexes.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

### Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.1.4 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif), ainsi qu'à l'objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

## Élément de programme C.1.5: Sécurité humaine et relèvement après les crises

### Description générale

Des crises d'origine naturelle ou humaine frappent les pays en développement avec une régularité inquiétante. Ces crises nuisent aux progrès socioéconomiques de nombreuses manières: en détruisant le capital tant humain que matériel; en bouleversant les conditions de vie, l'activité économique et le fonctionnement des marchés; en entraînant un éclatement des populations; et en exacerbant les vulnérabilités et l'insécurité alimentaire, en particulier parmi les pauvres vivant en milieu rural.

L'élément de programme C.1.5 (Sécurité humaine et relèvement après les crises) aide à rétablir les conditions de vie dégradées par des conflits et des catastrophes naturelles en offrant des perspectives économiques aux populations touchées – personnes déplacées, groupes démilitarisés ou tout simplement civils qui s'efforcent de reconstruire leur vie après des inondations ou un long conflit interne.

### Objectif

Accroître la sécurité humaine des groupes vulnérables en développant les compétences et, ainsi, l'aptitude à l'(auto-)emploi et en rétablissant les capacités productives.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les structures productives des pays sortant de crises sont réhabilitées et offrent des perspectives accrues aux groupes vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des revenus tirés d'un nombre croissant d'initiatives entrepreneuriales, en particulier au sein des groupes vulnérables.</li> <li>• Amélioration de la performance sociale des entreprises (création/préservation d'emplois; élargissement de la base du capital humain; sécurité de l'emploi).</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques et stratégies industrielles empêchent le retour de la crise grâce à une croissance industrielle équitable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques pour renforcer la résilience économique.</li> <li>• Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé, les groupes vulnérables et les décideurs sur des questions connexes.</li> </ul>

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>2</sup>
Les institutions facilitent le développement économique local et les interactions entre les agents économiques et les autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les institutions d'appui offrent des infrastructures de base et soutiennent un nombre croissant d'entreprises et de chefs d'entreprise.</li> <li>• Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité.</li> <li>• Les services parviennent aux groupes vulnérables et rétablissent la coopération et la confiance.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

## **Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement**

L'élément de programme C.1.5 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif).

### **Programme C.2: Renforcement des capacités commerciales**

#### **Description générale**

La participation au commerce mondial est un aspect important de l'approche stratégique du développement industriel durable d'un pays en développement. Grâce aux échanges, les pays peuvent tirer parti de leurs avantages comparatifs et compétitifs en investissant leurs ressources dans les activités productives qui leur procurent les retombées économiques et sociales les plus importantes. L'accès aux marchés peut permettre d'accroître la création d'emplois et de revenus et d'améliorer la sécurité économique.

Un des problèmes essentiels rencontrés par les entreprises des pays en développement est d'accéder en tant que fournisseur aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. Il faut pour cela non seulement un renforcement global des capacités d'offre, mais aussi des preuves de conformité avec le marché international. Il convient donc de donner aux entreprises un meilleur accès au savoir-faire et aux services leur permettant de fabriquer des produits à fort potentiel d'exportation et conformes, en quantité et en qualité, aux exigences des marchés, notamment aux normes internationales et aux normes du secteur privé, aux règlements techniques et aux principes touchant aux questions sociales, environnementales et de responsabilité sociale des entreprises.

Dans le cadre du présent programme, l'ONUDI soutient les efforts déployés par les pays en développement pour proposer sur les marchés mondiaux des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques. Cet appui porte entre autres sur les points suivants:

- a) Analyse et évaluation des tendances des résultats commerciaux aux échelons national, régional et mondial, et élaboration de stratégies et de politiques devant permettre aux entreprises d'améliorer leur compétitivité, de surmonter les obstacles techniques au commerce et de respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les exigences spécifiques des acheteurs;
- b) Mise en œuvre de projets efficaces et axés sur les résultats assurant la pérennité des infrastructures et des services dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, de l'accréditation, de l'évaluation de la conformité, des règlements techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires, eu égard en particulier à l'innocuité des produits alimentaires et à la protection des consommateurs;
- c) Aide à la mise à des niveaux acceptables sur le plan international des procédés de fabrication dans les secteurs à potentiel d'exportation élevé;
- d) Promotion des exportations des entreprises et soutien à la création de consortiums d'exportation; et
- e) Aide aux PME, afin de leur permettre d'atteindre la pérennité sociale, éthique et environnementale par le respect des exigences en matière de responsabilité sociale des entreprises, et d'intégrer ainsi les chaînes d'approvisionnement locales et mondiales.

Une infrastructure et des services mondialement reconnus en matière de qualité étant indispensables pour participer efficacement au commerce, l'ONUDI s'attachera à développer les capacités des organismes de normalisation, des laboratoires de métrologie, d'étalonnage et d'essais, des organismes d'inspection, des organismes de certification de la gestion des systèmes des entreprises, des services d'accréditation et des autres institutions pertinentes.

L'ONUDI continuera également d'aider les PME des pays en développement à surmonter les graves problèmes qu'elles rencontrent pour accéder aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. En particulier, elle continuera de nouer des partenariats avec les institutions compétentes pour appuyer les capacités commerciales et réduire les refus de produits en provenance de pays en développement, notamment dans les secteurs agro-industriels, où l'innocuité des produits alimentaires et les questions de durabilité sont essentielles.

Promouvoir les consortiums d'exportation dans les pays en développement permet effectivement de relier les groupements de PME aux marchés d'exportation. De plus, étant donné l'importance grandissante de la responsabilité sociale pour les grandes entreprises de fabrication et de commercialisation, l'ONUDI aidera les PME qui s'intègrent dans les chaînes de valeur à se conformer aux exigences en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales plus ciblées ci-après:

### **Afrique subsaharienne**

Malgré les problèmes engendrés par la crise économique et financière qui s'est déclenchée en 2008 et qui continue de toucher l'économie mondiale, les exportations africaines ont connu une tendance positive à la croissance, sous l'impulsion d'un accroissement des échanges avec l'Asie, en particulier avec la Chine et l'Inde. Cela étant, la région ne profite pas encore vraiment de ces débouchés commerciaux, notamment en matière d'exportations de produits manufacturés. Même en l'absence de conclusion du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, on peut relever un certain nombre d'éléments interdépendants qui expliquent cette situation: manque de capacités productives, incapacité à prouver que les produits d'exportation sont conformes aux normes internationales, et autres contraintes liées à l'intégration dans le système commercial multilatéral, telles que les normes relatives à la santé et à l'environnement.

Pour régler ces problèmes, l'ONUDI continuera à mettre en œuvre des programmes sur la mise en place d'une infrastructure de qualité et de conformité et sur la mise à niveau et la modernisation des entreprises dans un ensemble de pays pilotes et sur une base sous-régionale. De nouveaux programmes s'inspirant du Programme Qualité Afrique de l'Ouest seront lancés. Parmi d'autres initiatives importantes qui seront menées dans le cadre du présent programme figurent l'appui à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

### **Pays arabes**

Les pays arabes ont été particulièrement touchés par plusieurs crises (financière, économique et politique) ayant entraîné une baisse des exportations, des investissements directs étrangers et d'autres indicateurs économiques. Dans le cadre de ce programme, l'ONUDI continuera donc d'axer ses activités sur l'amélioration de la résilience économique par la diversification et l'innovation économiques, le renforcement des capacités en vue d'accroître la productivité et les exportations ainsi que la promotion des consortiums d'exportation de PME. En Afrique du Nord, elle continuera de concentrer ses efforts sur les opportunités offertes aux industries locales d'avoir des échanges avec les pays de l'Espace économique européen, et favorisera le développement du secteur privé, la traçabilité des exportations agro-industrielles et l'amélioration de la gestion de la qualité.

Dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce, le programme favorisera le renforcement de l'infrastructure requise pour satisfaire aux normes et réglementations techniques internationales et locales, et évaluer la conformité des biens et des services tout au long des chaînes de valeur de l'agribusiness. L'accent sera mis sur les PME des zones rurales afin de renforcer les capacités des entrepreneurs ruraux en matière de normalisation et d'évaluation de la conformité sur la base des règles et règlements de l'OMC.

## **Asie et Pacifique**

La région Asie et Pacifique étant constituée d'un groupe de pays disparates, les difficultés rencontrées en matière de participation au commerce régional et mondial varient. En 2010, la région représentait près de 40 % des exportations mondiales de produits manufacturés. Cependant, la croissance des exportations est beaucoup plus forte en Asie continentale, en particulier en Chine, qu'ailleurs. Un certain nombre de pays de la région sont des PMA et leurs faibles capacités d'offre ne leur permettent pas de peser sur les échanges.

Pour améliorer leur compétitivité, ce programme sera axé sur la création ou le renforcement des normes et de l'infrastructure relative à la conformité, les capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la création de réseaux d'information et le développement de la technologie.

## **Europe et NEI**

L'ONUDI continuera d'aider les pays de la région à se conformer aux normes internationales, ce qui favorisera leur participation aux échanges internationaux, en mettant notamment l'accent sur les chaînes de valeur et l'amélioration du potentiel et de la compétitivité de leurs exportations. L'évaluation de la conformité, la normalisation, la certification et le contrôle de la qualité seront des aspects importants de l'action de l'ONUDI à cet égard. Un autre domaine auquel une attention devra être accordée sera le respect des normes sociales et environnementales internationales et du secteur privé.

L'ONUDI favorisera la modernisation des entreprises locales en renforçant le développement et la compétitivité du secteur privé, en particulier des PME. Les activités de projet viseront à aider les fabricants et fournisseurs à se conformer aux normes de qualité et examineront les problèmes que les PME rencontrent, puis les aideront à améliorer leurs résultats par le biais de services directs de conseil et de formations pratiques destinés à adapter leurs capacités aux exigences de qualité en vigueur. Plus précisément, l'ONUDI examinera la capacité des pays de la région à se conformer aux normes commerciales acceptées au niveau international et élaborera des plans d'action pour renforcer les systèmes d'évaluation de la conformité dans l'intérêt des échanges. Les projets en cours viseront à mettre en place des chaînes d'approvisionnement ou de valeur compétitives dans le secteur du textile ou des pièces automobiles. Une formation sera également fournie aux fonctionnaires, décideurs, responsables de la gestion de la qualité et chefs de file du commerce et de l'industrie qui interviennent dans la politique commerciale et les processus de développement institutionnel.

L'aide de l'ONUDI visera en outre à appuyer la modernisation des bureaux nationaux de statistiques de la région afin de leur permettre de produire, en temps voulu, des statistiques comparables au niveau international et utiles à l'évaluation des structures de production et de spécialisation.

La fourniture d'une formation en la matière comprendra le renforcement des capacités des gouvernements, pour un meilleur suivi des structures productives et des résultats commerciaux.

## **Amérique latine et Caraïbes**

La part de la région dans le commerce mondial des produits manufacturés est restée légèrement inférieure à 5 % au cours de la dernière décennie, certains pays et sous-régions ayant davantage profité des accords de libre-échange que d'autres. À cet égard et au titre de ce programme, l'ONUDI adaptera ses services de développement aux besoins spécifiques des différents pays et groupes économiques des diverses sous-régions. L'accent sera mis sur le renforcement de l'intégration économique au niveau sous-régional, notamment au niveau de la Communauté andine, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Secrétariat pour l'intégration économique de l'Amérique centrale et du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, une attention particulière sera portée, entre autres, au

renforcement des infrastructures nationales en matière de qualité (normalisation, métrologie et évaluation de la conformité) et des systèmes de traçabilité, à la mise à niveau et à la modernisation des entreprises pour leur permettre d'ajouter de la valeur et d'améliorer leur compétitivité, et au renforcement des chaînes de valeur agro-industrielles.

Au niveau régional, le programme visera à nouer un partenariat plus étroit avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine de la transformation et de l'innovation productives pour créer des emplois durables.

## Objectif

S'assurer que les capacités compétitives d'approvisionnement des pays en développement et des pays à économie en transition et leurs normes et structures d'évaluation de la conformité répondent aux exigences des marchés mondiaux.

## Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le programme C.2 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), à l'objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

## Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les entreprises ont les moyens de produire et d'échanger des biens et des services répondant aux normes internationales des secteurs public et privé et tirent de plus en plus profit de la mondialisation.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation des exportations.</li><li>• Réduction du taux de refus des produits exportés.</li><li>• Apparition de nouveaux produits sur les marchés régionaux et mondiaux.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Normes internationales et conformité à ces normes: les politiques et réglementations multiplient les possibilités de coopération industrielle internationale et favorisent les structures commerciales non discriminatoires et fondées sur des règles.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Politiques commerciales donnant la priorité au développement industriel.</li><li>• Dialogue efficace entre le secteur public et le secteur privé, y compris les consommateurs.</li><li>• Cadre harmonisé en matière de qualité, réglementation technique, innocuité des produits alimentaires et commerce.</li><li>• Consommateurs réellement protégés contre les importations non conformes aux normes.</li></ul>

<i>Abouissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Institutions de normalisation et d'appui au commerce: les organismes d'appui adoptent et diffusent des normes et règles techniques internationales publiques et privées, et apportent une assistance aux entreprises soucieuses de placer leurs produits sur les marchés internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement (harmonisation) des normes nationales et internationales et pertinence de ces normes pour les entreprises.</li> <li>• Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types.</li> <li>• Entreprises ayant accès aux services qu'il leur faut dans le domaine du commerce.</li> <li>• Entreprises satisfaites de la qualité des services.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Ressources

### Programme C.2: Renforcement des capacités commerciales

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<b>48,90</b>	<b>18,70</b>	<b>67,60</b>	Dépenses de personnel	9 677 455	5 757 675	15 435 130
			Consultants		150 900	150 900
			Réunions	48 000	14 000	62 000
			Voyages autorisés	26 900	144 900	171 800
			Dépenses de fonctionnement	50 300		50 300
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	1 862 337		1 862 337
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>11 664 992</b>	<b>6 067 475</b>	<b>17 732 467</b>
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		<b>53 709 000</b>	Recettes	(226 200)		(226 200)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>11 438 792</b>	<b>6 067 475</b>	<b>17 506 267</b>
			<b>Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>71 215 267</b>

### Élément de programme C.2.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

#### Description générale

L'élément de programme C.2.1 permettra d'assurer le développement et le déploiement stratégiques de services liés à la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales.

Avec les éléments de programme C.1.1 et C.3.1, il permettra également d'établir un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès pour les services de développement fournis par l'ONUDI i) en mettant au point et à jour des normes et modèles pour le suivi et la communication d'informations concernant la coopération technique; ii) en examinant la mise en œuvre des systèmes de suivi, de communication d'informations et de contrôle des risques; iii) en analysant les rapports relatifs aux portefeuilles de programmes et en gérant des bases de données de suivi; et iv) en

conseillant les responsables de projet et les instances d'approbation au sujet du profil de risque des projets et de la nécessité de prévoir des modalités spéciales de suivi.

En ce qui concerne l'assurance et le suivi de la qualité, cet élément de programme coordonnera le fonctionnement d'un système harmonisé d'assurance de la qualité pour toutes les activités relevant du programme C.2, depuis la "qualité au point d'entrée" jusqu'à la "qualité au point de livraison". Cet élément veillera également à ce que le personnel de l'ONUDI respecte les normes de qualité s'appuyant sur la gestion axée sur les résultats à toutes les étapes du cycle des programmes et projets de coopération technique.

La communication et la promotion des stratégies et activités du programme C.2 seront également assurées, que ce soit au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies ou du public en général. Une coopération étroite avec d'autres organisations internationales travaillant dans des domaines complémentaires, notamment le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce, devrait permettre d'améliorer le financement pour les deux parties. De nouveaux pourparlers avec les donateurs seront entrepris pour veiller à ce que le financement requis pour les programmes relevant de cette priorité puisse être dégagé.

De même, l'élément de programme lancera et facilitera des activités de sensibilisation sur des questions spécifiques liées à la priorité thématique "renforcement des capacités commerciales".

### Objectif

Assurer la gestion et la promotion efficaces du programme C.2 conformément aux besoins des États Membres de l'ONUDI et appuyer le bon fonctionnement du programme C.2 par la mobilisation des ressources nécessaires, dans le respect des normes de qualité élevées et des principes de gestion axée sur les résultats.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les stratégies et activités de l'ONUDI relevant de la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales sont mises au point en fonction des objectifs fixés au niveau international et des besoins des pays et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les stratégies thématiques établissent un lien clair entre les activités de l'ONUDI, les objectifs internationaux (y compris les OMD) et les besoins des pays.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les stratégies et activités de l'ONUDI relevant de la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales correspondent directement aux priorités nationales.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi et mise à jour périodiques des stratégies thématiques.</li><li>• Utilisation par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux des stratégies thématiques de l'ONUDI.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Contribution à l'objectif de gestion figurant dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative au renforcement des capacités sont efficaces, efficaces et axées sur les résultats. Les services de développement fournis par l'ONUDI font l'objet d'un suivi régulier et des mesures correctives sont prises rapidement pour faciliter la réalisation des résultats attendus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les nouveaux projets et programmes comprennent un plan de travail détaillé conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats et un système complet de suivi et d'évaluation.</li> <li>• Augmentation du nombre de projets dont les étapes/les objectifs sont atteints comme prévu.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Élément de programme C.2.2: Capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international

#### Description générale

Le présent élément de programme vise à renforcer les capacités commerciales des pays en développement et à leur permettre de satisfaire aux exigences des marchés concernant la quantité, la qualité, l'innocuité et la viabilité sociale et environnementale des produits et des services. Il s'appuie sur l'établissement de liens avec d'autres éléments de programme pour faciliter la compétitivité et l'accès aux marchés des entreprises bénéficiaires en s'adaptant en amont aux évolutions internationales concernant la protection environnementale, les mesures écologiques, l'énergie ainsi que la sécurité alimentaire et l'innocuité des produits alimentaires. Ainsi, les services relevant du présent élément de programme sont fournis en favorisant une étroite coopération avec d'autres programmes de l'ONUDI et partenaires extérieurs, y compris la coopération Sud-Sud.

Sur la base d'une analyse approfondie des avantages comparatifs, notamment de facteurs tels que les ressources naturelles, les compétences disponibles, les capacités d'accès aux technologies et d'absorption de ces dernières et la disponibilité des infrastructures d'appui pertinentes ou la possibilité que celles-ci soient renforcées, certaines chaînes de valeur seront sélectionnées, sur lesquelles se concentreront les efforts d'amélioration de la performance commerciale. Pour ce faire, un appui sera fourni aux institutions régionales et nationales proposant des services ciblés pour mettre à niveau les capacités des entreprises en matière de qualité, de sécurité, de productivité et d'exportation et leur permettre de mieux intégrer les chaînes d'approvisionnement ou de valeur locales, régionales et mondiales.

Selon les besoins, le présent élément de programme interviendra également au niveau de la politique générale, notamment pour améliorer le dialogue entre le secteur privé et le gouvernement sur des questions liées à la compétitivité commerciale, ainsi qu'au niveau microéconomique, en renforçant les services d'appui de telle sorte que les entreprises qui en ont acquis la capacité puissent augmenter leur part de marché et/ou accéder à de nouveaux marchés, et renforcer la qualité ainsi que la sécurité des emplois dans l'industrie manufacturière.

Le présent élément de programme vise donc à:

- a) Aider à créer et mettre à niveau des institutions nationales et régionales d'appui aux entreprises en matière de qualité, de productivité et de conformité aux normes commerciales;
- b) Mettre en œuvre des programmes de démonstration destinés aux entreprises pour leur permettre de mieux intégrer les chaînes d'approvisionnement ou de valeur locales, régionales et internationales, y compris améliorer les plans relatifs aux prix, à la qualité et à la fourniture des produits et des services dans des secteurs manufacturiers comme le traitement des aliments, le

textile et l'habillement, le cuir, la transformation du bois, les produits pharmaceutiques et les industries mécaniques;

c) Renforcer les compétences techniques (formateurs, consultants, salariés, auditeurs) pour aider les entreprises à se conformer aux normes internationales, règlements techniques et normes du secteur privé, y compris aux systèmes de traçabilité.

L'innocuité des produits alimentaires est l'une des principales exigences du marché en matière de commerce international de produits alimentaires et produits issus de l'agribusiness. Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités à se conformer aux normes relatives à l'innocuité des produits alimentaires, en particulier aux normes du secteur privé et aux normes internationales en la matière. Les services fournis par l'ONUDI comprendront les réformes de politique générale et la rationalisation des normes relatives à l'innocuité des produits alimentaires et des normes sanitaires et phytosanitaires au niveau national, le renforcement des capacités institutionnelles en matière de formation, de certification et de conseil dans le domaine de l'innocuité des produits alimentaires, et l'évaluation des plans nationaux sur le sujet. Dans ce domaine, l'ONUDI continuera de coopérer avec des partenaires internationaux comme Codex Alimentarius et l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire.

## Objectif

Améliorer les capacités compétitives des pays en développement et permettre à leurs entreprises de répondre aux exigences des marchés internationaux.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les entreprises démontrent qu'elles ont amélioré leurs capacités en matière de compétitivité, de productivité, de qualité, de sécurité et d'exportation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des résultats des entreprises au niveau de la qualité, y compris au niveau du respect des normes et de la certification.</li> <li>• Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissements, ventes, productivité, innovation, exportations).</li> <li>• Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi, augmentation des salaires, renforcement de la sécurité, personnel mieux formé, amélioration des possibilités d'emploi, plus grande sécurité de l'emploi).</li> </ul>

<sup>1</sup> D'après des projets pilotes et des évaluations réalisées dans le cadre d'enquêtes périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques et stratégies industrielles et commerciales renforcent la compétitivité des entreprises sur les marchés d'exportation et le marché intérieur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques régissant la compétitivité des entreprises.</li> <li>• Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre les parties prenantes.</li> </ul>

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>2</sup></i>
Les prestataires publics et privés de services liés au développement des entreprises fournissent sur la durée des services de qualité répondant à la demande des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prestataires de services liés au développement des entreprises appuient efficacement un nombre croissant d'entreprises.</li> <li>• Amélioration et adaptation périodiques de la qualité et du volume des services.</li> <li>• Services liés au développement des entreprises dispensés sur la durée.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des lacunes et d'enquêtes auprès des clients.

## Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.2.2 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif), et à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) dans le domaine de l'accès au marché.

### Élément de programme C.2.3: Infrastructure relative à la qualité et à la conformité

#### Description générale

Le présent élément de programme vise à mettre en œuvre des projets efficaces et axés sur les résultats qui assurent la pérennité des infrastructures et des services touchant à la normalisation, à la métrologie, à l'accréditation, à l'évaluation de la conformité, aux règlements techniques et aux mesures sanitaires et phytosanitaires, à savoir à ce que l'on qualifie d'infrastructure de la qualité. Il vise en outre à accroître la base de connaissances au niveau international, ainsi que parmi les partenaires et les bénéficiaires, concernant le rôle de la normalisation et de la qualité dans le cadre du commerce, par le biais d'activités telles que la recherche, la sensibilisation et la diffusion d'informations, notamment grâce à des publications sur le sujet.

Dans ce contexte, l'élément de programme fournit les services spécifiques suivants:

- a) Évaluation du système de la qualité et élaboration d'une politique de la qualité: la clarification des rôles, en vue de l'établissement d'une structure appropriée de gouvernance à plusieurs niveaux parmi les organismes composant le système de la qualité, est essentielle à la pérennité de l'ensemble du système. L'élaboration des projets sera basée sur une analyse de l'infrastructure de la qualité en place, et la situation future exposée dans une politique de la qualité. Celle-ci sera élaborée et approuvée si elle n'existe pas déjà;
- b) Mise en place des infrastructures élémentaires de la qualité: les services d'évaluation de la conformité et l'application des règlements techniques et mesures sanitaires et phytosanitaires ne peuvent pas donner de résultats tant que les éléments de base de l'infrastructure nationale en matière de qualité, à savoir les normes, la métrologie et l'accréditation, ne sont pas en place. Les interventions devront permettre, avant la mise au point de services d'évaluation de la conformité, de s'assurer que ces trois éléments de base sont disponibles au niveau approprié;
- c) Évaluation de la conformité: la prestation de services d'évaluation de la conformité renforce les capacités d'exportation et la qualité des importations en veillant au respect des normes des secteurs public et privé, des règlements techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires. Les services de l'ONUDI appuyant le renforcement des capacités dans ce domaine s'inscriront dans le cadre d'une approche générale assortie de volets technologiques spécifiques en fonction des besoins définis pour chaque pays en ce qui concerne les organismes d'inspection, les

laboratoires d'analyse, les organismes de certification et les laboratoires d'étalonnage, ainsi que l'accréditation de ces organismes comme répondant aux normes internationales;

d) Cadre de réglementation technique: dans les pays en développement, la réglementation technique se compose dans une grande mesure de normes et de certifications obligatoires, plutôt que d'une réglementation moderne et d'une surveillance des marchés. Cette situation a un effet néfaste sur le commerce. Ces systèmes désuets doivent être modernisés, et les services fournis dans le cadre de cet élément de programme se concentreront sur l'évaluation du régime de réglementation technique, l'élaboration de la politique et de la législation, la surveillance des marchés et la mise au point d'un système d'inspection des importations parallèlement à la mise en place d'une infrastructure de la qualité;

e) Contrôle de l'innocuité des produits alimentaires (dans le domaine sanitaire et phytosanitaire): la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires et aliments pour animaux est régie par des mesures sanitaires et phytosanitaires, des normes relatives à l'innocuité des produits alimentaires, des normes du secteur privé propres aux grands acquéreurs comme les multinationales ou autres entreprises de vente au détail, et les principes de traçabilité constituant l'approche dite "de la fourche à la fourchette". Ainsi, cet élément de programme prévoit des interventions très diverses: élaboration et application de politiques dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, renforcement des capacités des laboratoires (pour l'analyse de l'eau, du sol, des engrais, des pesticides et de leurs résidus, des métaux lourds, des aflatoxines, des produits alimentaires et aliments pour animaux, etc.), systèmes de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, conseils concernant la mise en œuvre de systèmes de gestion devant permettre d'assurer l'innocuité des produits alimentaires et création d'organismes de certification compétents en la matière, mise en œuvre de systèmes de gestion du transport et de l'entreposage visant à garantir l'intégrité continue des produits alimentaires et aliments pour animaux depuis les champs jusqu'aux marchés, et établissement ou renforcement des autorités compétentes;

f) Création ou mise à niveau d'organismes nationaux et régionaux d'accréditation: l'efficacité des laboratoires ainsi que des organismes d'inspection et de certification aux niveaux local et régional doit être évaluée et approuvée par des organismes d'accréditation. Pour ce faire, il est essentiel que les organismes d'accréditation des pays en développement acquièrent une reconnaissance internationale dans le cadre de l'arrangement de reconnaissance mutuelle de l'International Accreditation Forum (IAF) ou de l'arrangement de reconnaissance mutuelle de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC);

g) Sensibilisation à la qualité et promotion de la qualité: la pérennité des infrastructures de la qualité dépend de la demande de services dans ce domaine. Dans de nombreux pays en développement et économies en transition, la sensibilisation à la qualité parmi les consommateurs et les fabricants doit aller de pair avec la mise en place des infrastructures. En coopération avec les associations nationales et régionales, des activités de sensibilisation et de promotion seront menées, qui prendront la forme de la remise de récompenses en matière de qualité, de campagnes périodiques et d'un appui aux établissements éducatifs pour que la qualité figure dans leurs programmes. On fera valoir le rôle des normes et de la qualité auprès des organismes de passation des marchés publics et des institutions financières, qui peuvent fournir des mesures incitatives supplémentaires aux entreprises pour qu'elles s'attachent à faire en sorte que leurs produits répondent aux normes de qualité internationalement acceptées.

## **Objectif**

Appuyer la mise en place de l'infrastructure requise pour satisfaire aux normes et réglementations techniques internationales et locales, et évaluer la conformité des marchandises selon une procédure reconnue à l'échelle internationale. Renforcer la sécurité des consommateurs locaux et étrangers ainsi que les flux commerciaux nationaux et internationaux.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Respect par les entreprises des normes nationales et internationales et des normes du secteur privé, ainsi que des règlements techniques, ce qui accroît les débouchés commerciaux et réduit les risques pour les consommateurs, les travailleurs et l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des résultats des entreprises au niveau de la qualité.</li> <li>• Amélioration de la protection contre les importations de produits non conformes aux normes.</li> <li>• Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; personnel mieux formé; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi).</li> <li>• Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (réduction des émissions, utilisation efficace des matériaux, efficacité énergétique, protection des communautés locales, produits écoefficaces).</li> </ul>

<sup>1</sup> D'après des projets pilotes et des évaluations réalisées dans le cadre d'enquêtes périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Le cadre juridique régissant les normes, la métrologie, les essais et la qualité, qui regroupe la politique de la qualité et la législation connexe sur les normes, la métrologie, les réglementations techniques et l'accréditation, est conforme aux meilleures pratiques internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques régissant les normes, la métrologie, les essais et la qualité, ainsi que les réglementations techniques.</li> <li>• Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé, les consommateurs et les décideurs sur les questions connexes.</li> <li>• Participation active du secteur privé et des associations de consommateurs à l'élaboration de normes et aux campagnes de sensibilisation.</li> </ul>
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>2</sup>
<p>L'infrastructure nationale en matière de qualité aide, sur la durée, les entreprises présentes sur les marchés d'exportation et le marché intérieur, et protège les consommateurs contre les risques pour l'environnement et la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure nationale en matière de qualité apportant un soutien efficace aux entreprises et à d'autres clients nationaux.</li> <li>• Amélioration et adaptation périodiques de la qualité et du volume des services.</li> <li>• Les prestataires de services dans le domaine des normes, de la métrologie, des essais et de la qualité travaillent sur la durée.</li> <li>• Les prestataires de services dans le domaine des normes, de la métrologie, des essais et de la qualité sont reconnus à l'échelle internationale (accrédités).</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des lacunes et d'enquêtes auprès des clients.

## **Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement**

L'élément de programme C.2.3 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif), et à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) dans le domaine de l'accès au marché.

### **Élément de programme C.2.4: Promotion des exportations des entreprises et consortiums de PME**

#### **Description générale**

L'exportation est souvent un processus complexe, très risqué et coûteux pour les PME des pays en développement. L'élément de programme C.2.4 contribuera à améliorer cette situation en aidant les pays à promouvoir les exportations des entreprises et à créer des consortiums d'exportation. Une attention particulière sera portée à la promotion des consortiums tournés vers les pauvres, notamment les coopératives et les petits producteurs de denrées alimentaires et de produits artisanaux traditionnels d'origine régionale. Les notions de mise à niveau, de responsabilité sociale des entreprises et de qualité seront intégrées peu à peu au processus de développement des consortiums d'exportation afin de faciliter l'insertion des PME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Le présent élément de programme est intégré sur le plan fonctionnel comme sur le plan méthodologique aux activités de l'ONUDI relatives aux liens commerciaux et aux regroupements d'entreprises et à celles ayant trait à la responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés, dans les deux domaines suivants:

- a) La création de consortiums d'exportation et consortiums d'origine dans différents secteurs, notamment parmi les coopératives et les petits producteurs de denrées alimentaires et de produits artisanaux, en identifiant et en favorisant des produits traditionnellement associés à un pays, une région ou une zone géographique;
- b) L'insertion des micro-, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales et mondiales grâce à des mesures de développement durable des chaînes d'approvisionnement qui relient les acheteurs et les fournisseurs en priorité, ainsi que des chaînes d'approvisionnement stratégiques.

Dans le cadre de la prestation de coopération technique et de services consultatifs pour l'élaboration de politiques, le présent élément de programme facilitera la diffusion de connaissances et l'acquisition de compétences spécialisées grâce à la mise en place de formations mondiales et régionales, de cours en ligne et d'activités de démonstration dans ces domaines. Cela permettra aux entreprises bénéficiant d'un appui au titre du présent élément de programme de compléter leurs capacités, de réaliser conjointement des économies d'échelle, d'augmenter leur pouvoir de négociation, et d'améliorer leur accès aux marchés et aux ressources, dans un environnement institutionnel propice à la constitution de liens entre les entreprises ou les groupements d'entreprises. Conformément aux orientations favorables aux pauvres, une attention continuera d'être accordée au développement économique local qui crée des possibilités pour les pauvres, en tant qu'acteurs économiques, travailleurs et consommateurs. À cette fin, le développement de chaînes de valeur en leur faveur appuiera l'intégration des petits producteurs dans des chaînes de valeur plus établies.

#### **Objectif**

Faciliter l'inclusion des petits producteurs et fournisseurs dans des chaînes de valeur établies pour améliorer leur accès aux marchés internationaux par le développement de consortiums d'exportation et consortiums d'origine, en vue de promouvoir et de générer une augmentation des revenus, des possibilités d'emploi et une croissance favorable aux pauvres.

## Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les consortiums d'exportation et consortiums d'origine constitués de MPME offrent des perspectives économiques aux petits producteurs en leur permettant d'accéder aux marchés intérieurs et marchés d'exportation et de réaliser des économies d'échelle ainsi que d'améliorer les conditions de vie des pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des MPME et accès aux marchés intérieurs et marchés d'exportation.</li> <li>• Intégration des petits fournisseurs aux chaînes d'approvisionnement établies et aux institutions publiques et privées et prestataires de services locaux.</li> <li>• Amélioration des possibilités d'emploi et de l'aptitude à l'emploi des femmes et des jeunes en particulier.</li> <li>• Niveaux de revenu accrus et équitables tirés des activités productives au niveau local.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports sur les projets et d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

## Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Le cadre juridique et les structures d'incitation sont favorables au développement des consortiums d'exportation, outil largement reconnu du développement des PME.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques de la collaboration entre entreprises et consortiums d'exportation et consortiums d'origine, y compris système d'indication géographique.</li> <li>• Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé et les décideurs sur les groupements et les liens économiques entre les entreprises pour l'accès aux marchés.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les institutions publiques et privées aident les MPME à créer et promouvoir des consortiums d'exportation et consortiums d'origine dans un souci de durabilité et à les intégrer dans des chaînes de valeur mondiales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien efficace apporté par les institutions d'appui à un nombre croissant d'entreprises pour former des groupements, des réseaux ainsi que des consortiums d'exportation et consortiums d'origine.</li> <li>• Amélioration et adaptation périodiques de la qualité et de la quantité des services.</li> <li>• Institutions d'appui qui travaillent dans un souci de durabilité.</li> <li>• Les petits producteurs ont accès à des services leur permettant d'intégrer des chaînes d'approvisionnement établies d'acheteurs et de détaillants.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des lacunes et d'enquêtes auprès des clients.

## Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.2.4 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif), et à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) dans le domaine de l'accès au marché.

## Élément de programme C.2.5: Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés

### Description générale

Le présent élément de programme aide les MPME des pays en développement à intégrer les chaînes de valeur mondiales en s'adaptant aux réglementations et normes en matière sociale, éthique et environnementale qui jouent un rôle croissant, à côté de facteurs plus traditionnels comme les prix, la qualité et la prestation, dans les décisions d'approvisionnement et d'achat prises par les gouvernements, investisseurs et consommateurs. Les MPME représentant plus de 90 % de toutes les entreprises dans la plupart des pays en développement, leur adhésion aux principes de durabilité et aux pratiques de responsabilité sociale contribuerait très certainement au renforcement de l'impact social et environnemental général du secteur privé et au développement des communautés locales, et jouerait donc un rôle déterminant pour la réalisation des objectifs nationaux plus larges de développement et de réduction de la pauvreté.

Le présent élément de programme élaborera de manière plus approfondie des méthodes et outils qui permettront aux MPME de se conformer aux exigences des marchés et de renforcer leurs capacités à exploiter leur avantage compétitif potentiel et les débouchés offerts par le marché en intégrant les chaînes de valeur nationales et mondiales. Il appuiera également la mise à niveau de l'outil de formation et de suivi du programme de l'ONUDI intitulé "Responsible Entrepreneurs Achievement Programme", auquel sont associés des systèmes d'évaluation et de mise à niveau, et favorisera la diffusion de connaissances et l'acquisition de compétences spécialisées grâce à des programmes de renforcement des capacités régionaux et mondiaux et à la consolidation de ses partenariats stratégiques avec des acheteurs mondiaux et des partenariats entre les organisations et entreprises nationales et régionales.

### Objectif

Aider les MPME à respecter les principes de viabilité sociale, éthique et environnementale et à se conformer aux critères de responsabilité sociale afin d'intégrer les chaînes d'approvisionnement locales et mondiales.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les MPME démontrent qu'elles améliorent leurs performances sociales et environnementales ainsi que leur productivité, et se conforment aux prescriptions et réglementations commerciales y afférentes.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration des résultats sociaux des MPME (renforcement de la stabilité et de la sécurité des conditions de travail, gestion plus efficace du lieu de travail, amélioration des possibilités d'emploi, amélioration de la satisfaction et du moral des employés, meilleures relations avec les communautés locales).</li><li>• Amélioration des résultats environnementaux des MPME (réduction des émissions, utilisation efficace des matériaux, efficacité énergétique, bonne gestion de l'eau et des déchets, approvisionnement responsable).</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports sur les projets et d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

## Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Les cadres politiques et structures d'incitation pertinents favorisent l'adhésion des MPME aux principes de responsabilité des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre des cadres politiques et initiatives publics mentionnant spécifiquement la durabilité et la responsabilité sociale des MPME.</li> <li>• Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé et les décideurs sur les questions relatives à la durabilité et à la responsabilité sociale des entreprises.</li> </ul>
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>2</sup></i>
Les institutions des secteurs public et privé soutiennent les MPME pour que celles-ci adoptent et appliquent des normes de responsabilité sociale et environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les institutions d'appui concernées aident effectivement un nombre croissant de MPME à adopter des normes sur la durabilité et la responsabilité sociale des entreprises.</li> <li>• La qualité et la quantité des services de soutien fournis sont régulièrement améliorées pour pérenniser les chaînes d'approvisionnement.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des lacunes et d'enquêtes auprès des clients.

## Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.2.5 contribue à l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), notamment à la cible 1.B (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif), à l'objectif 7 (préserver l'environnement) et à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) dans le domaine de l'accès au marché.

### Programme C.3: Environnement et énergie

#### Description générale

La croissance industrielle et économique s'appuie sur une demande croissante d'énergie et de ressources naturelles, qui grève les capacités de renouvellement et d'assimilation de l'environnement naturel. Il est donc raisonnable de dire que la production et l'utilisation efficaces de ressources énergétiques et autres ressources naturelles à partir de sources durables, atténuant ainsi la pression sur l'environnement naturel, représentent une condition *sine qua non* du développement durable. Les deux piliers fondamentaux du développement durable que sont l'énergie et l'environnement s'inscrivent parmi les grandes priorités du programme d'action mondial et ne peuvent être traités séparément.

Lors de la Conférence Rio+20 en juin 2012, la communauté internationale a reconnu la nécessité d'intégrer plus avant et à tous les niveaux les diverses dimensions du développement durable, notamment économiques, sociales et environnementales, et de prendre en compte leur interdépendance. Elle a également reconnu que l'élimination de la pauvreté, l'abandon et le remplacement des modes de production et de consommation non viables, et la protection et la gestion du stock de ressources naturelles étaient des objectifs fondamentaux et des impératifs majeurs du développement durable. Elle a aussi appuyé l'initiative du Secrétaire général de l'ONU sur l'énergie durable pour tous et ses trois objectifs indissociables, à savoir l'accès universel à l'énergie, le doublement de l'efficacité énergétique et le doublement de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030.

Le document final de la Conférence Rio+20 souligne le fait que l'élimination de la pauvreté constitue à la fois le plus grand défi auquel le monde fait face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable. L'interdépendance de l'ensemble formé par l'énergie, l'environnement et la croissance industrielle dans le contexte contemporain met l'ONUDI dans la position unique de pouvoir intégrer dans ses priorités thématiques les technologies énergétiques propres, efficaces et à faible émission de carbone.

Étant donné les tendances actuelles du développement de la consommation et de la population, il est clair que notre planète ne peut continuer de supporter des niveaux croissants de pollution et d'extraction des ressources sans prolonger les conséquences néfastes qui sont devenues manifestes au fil des dernières décennies. Des ajustements s'imposent donc, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les inquiétudes exprimées au niveau international à propos des changements climatiques suscitent une attention accrue pour ces questions. Les pays en développement, notamment les moins avancés, risquent de subir lourdement les effets de ces changements parce qu'ils n'ont souvent pas les moyens d'y parer, notamment en ce qui concerne la production agricole, la productivité du travail, la santé et les déplacements internes. Il ne fait aucun doute que les pauvres souffriront le plus car ce sont eux en effet qui sont le plus directement exposés à la pollution et aux conditions extrêmes imputables aux changements climatiques, et qui dépendent le plus fortement des ressources naturelles: cultures, bétail et biocarburants. À mesure que le niveau des nappes phréatiques baisse et que les eaux de surface sont de moins en moins fiables, de nombreux pays pourraient faire face à de mauvaises récoltes simultanément, créant une pénurie alimentaire potentiellement impossible à gérer.

La promotion systémique de l'industrie et des marchés de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables joue un rôle essentiel pour ce qui est de relever simultanément les défis que posent la pauvreté ainsi que la sécurité énergétique et les changements climatiques. Autrement dit, le développement économique n'est possible que si des solutions propres, durables, abordables et pertinentes au niveau local sont disponibles pour générer l'énergie nécessaire à la production et aux activités connexes. La mise en place de normes relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en milieu industriel peut contribuer à la réalisation des objectifs énergétiques et commerciaux à l'échelle nationale et internationale; ces normes constituent en effet des mécanismes de marché utiles aux décideurs et, sans être obligatoires, elles renforcent la compétitivité de l'industrie et favorisent le commerce international ainsi que l'accès équitable aux marchés. Cependant, dans les pays en développement, l'application de telles normes pose de nombreux problèmes aux décideurs et au secteur privé, notamment en ce qui concerne le savoir-faire technique nécessaire pour les adopter et l'existence de services efficaces d'évaluation de la conformité.

Depuis longtemps, l'ONUDI est consciente que les questions d'énergie et d'environnement liées à l'industrie doivent être traitées de manière globale et efficace et elle promeut donc des approches préventives, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources ainsi que des méthodes de production plus propres dans le cadre du développement industriel. Alors que des initiatives nationales et sectorielles sont en cours d'élaboration, l'Organisation est à même de promouvoir des normes internationales harmonisées et d'encourager leur adoption. À cet égard, elle a récemment lancé son initiative "Plate-forme pour l'industrie verte" et adopté la norme internationale ISO 50001 sur les systèmes de gestion de l'énergie, outil phare à l'intention des décideurs s'employant à promouvoir des mesures d'efficacité énergétique en milieu industriel. Elle apporte également un soutien actif aux gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal pour qu'ils puissent respecter leurs obligations en matière d'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en transférant des technologies excluant ces substances et en appuyant la réalisation des objectifs en ce qui concerne les tonnages à éliminer.

L'ONUDI considère que l'industrie verte représente une approche du développement industriel durable s'articulant sur deux axes. D'une part, cette approche prévoit l'écologisation des industries, ce qui signifie que toutes les industries doivent constamment améliorer leur productivité et leur écoefficacité, par le biais de pratiques comme une production plus propre, l'initiative "3 R" (réduire, réutiliser, recycler), l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'eau et une gestion écologique des produits chimiques. D'autre part, elle vise à créer des industries vertes qui fournissent des biens et des

services environnementaux à l'échelle industrielle, tels des services de gestion et de recyclage des déchets, des technologies faisant appel aux énergies renouvelables et des services consultatifs et analytiques sur l'environnement. L'industrie verte est donc essentielle en tant que stratégie sectorielle pour une croissance et une économie vertes dans les secteurs manufacturier et connexes. Les activités de renforcement des capacités et le transfert d'écotechnologies sont autant d'occasions pour leurs bénéficiaires d'adopter des méthodes plus efficaces d'exploitation de l'énergie et des ressources et d'améliorer la qualité de leurs produits.

L'utilisation rationnelle des ressources vaut également pour les éléments matériels, l'énergie et l'eau car elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production et de l'utilisation de l'énergie, de l'extraction, du traitement et du transport des éléments matériels ainsi que de l'évacuation des déchets. L'adoption de stratégies énergétiques durables en milieu industriel, prévoyant notamment le recours aux sources d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle de l'énergie est indispensable pour la prise en charge des changements climatiques grâce à l'orientation des économies vers une croissance résiliente au climat et sobre en émissions. La réalisation des OMD dépendant fortement de l'accès à une énergie fiable et abordable, la stratégie énergétique de l'ONUDI met l'accent sur le renforcement de la compétitivité des industries par la réduction de leur intensité énergétique et par la promotion de leur viabilité, particulièrement dans les zones rurales, en augmentant la disponibilité d'énergie reposant sur des sources renouvelables aux fins de la production.

Les répercussions d'une concurrence accrue pour des ressources rares, notamment l'eau, l'énergie, les éléments matériels et la terre, pourraient dépasser le contexte industriel, car la dégradation de l'environnement et les changements climatiques risquent aussi d'intensifier des tendances déjà inquiétantes en soi, dont la désertification, l'élévation du niveau de la mer, la plus grande fréquence des phénomènes météorologiques graves et les pénuries d'eau douce. Dans les pires des scénarios, cela pourrait provoquer des flux migratoires incontrôlables et des conflits civils ou transfrontières. Ainsi, l'utilisation rationnelle des ressources et le développement économique faible en carbone peuvent-ils alléger les pressions et contribuer à écarter certaines causes potentielles des troubles sociaux.

De même, l'appauvrissement de la couche d'ozone affecte les rendements agricoles et les écosystèmes terrestres et aquatiques. Les dégâts environnementaux augmentent à mesure que s'amplifie le rayonnement ultraviolet qui atteint la surface de la Terre. Une plus grande exposition à la lumière ultraviolette est également directement préjudiciable à la santé humaine, et les cas de cancer de la peau, de cataracte et d'immunodépression sont en hausse. Il est donc d'une importance cruciale de protéger la couche d'ozone et de favoriser sa reconstitution. L'appui que fournit l'ONUDI aux pays en développement pour éliminer l'utilisation et la production de substances qui appauvrissent la couche d'ozone conformément au Protocole de Montréal contribue à protéger cette dernière et permet aux pays de remplir les obligations qui leur incombent en la matière, tout en mettant en évidence des perspectives de croissance industrielle durable.

L'ONUDI s'emploie à intégrer l'efficacité énergétique dans les structures de gestion existantes des entreprises, en faveur d'améliorations continues, notamment pour les opérations quotidiennes. À cette fin, elle fait porter ses efforts d'une part sur les normes et systèmes de gestion de l'énergie et, d'autre part, sur l'optimisation des systèmes énergétiques. Elle continuera de promouvoir et d'appuyer la mise en place de techniques de fabrication de pointe, à faible intensité de carbone, qui associent l'efficacité énergétique aux principes de qualité, durabilité et rentabilité de la production.

Se fondant sur cette approche programmatique, l'ONUDI a commencé à mettre l'accent sur les cadres d'analyse comparative, de suivi, de notification et de vérification, afin de permettre aux entreprises et aux gouvernements de mesurer les performances et de démontrer les avantages de leurs projets et investissements en matière d'efficacité énergétique. Cette démarche est essentielle pour s'assurer du soutien durable des décideurs et des dirigeants en faveur de l'amélioration et de la mise à niveau continues de l'efficacité énergétique en milieu industriel, à l'échelle à la fois des entreprises et des pays.

Si tous les secteurs industriels ont un rôle à jouer pour ce qui est de réduire l'intensité de leur recours aux ressources ainsi que les déchets et la pollution qu'ils produisent, le secteur des marchandises et

services environnementaux appelle une attention particulière. Il s'agit des entreprises qui fournissent des technologies et services environnementaux dont, par exemple, la récupération, la réutilisation et le recyclage des déchets, la gestion des eaux et des eaux usées, le traitement et l'élimination des déchets, les énergies renouvelables, les techniques de fabrication qui exploitent l'énergie de manière rationnelle et les services de réhabilitation de l'environnement. Ce secteur des services environnementaux mérite une attention spéciale car il joue un rôle essentiel dans le transfert, l'adaptation et la reproduction d'écotechnologies. C'est dans ce contexte que l'ONUDI fournit des services d'appui au titre du programme thématique prioritaire portant sur l'environnement et l'énergie, grâce à trois éléments de programme interdépendants relatifs à une production industrielle utilisant efficacement les ressources et à faible émission de carbone, à l'accès à une énergie propre à des fins productives et au renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement. La Plate-forme pour l'industrie verte mettra en exergue les liens étroits qui unissent ces trois éléments de programme.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales ci-après, plus ciblées:

### **Afrique**

Dans la plupart des régions de l'Afrique, la situation énergétique se caractérise par des difficultés d'accès (notamment en zone rurale), par la faiblesse du pouvoir d'achat et de l'efficacité énergétique et par une dépendance trop grande à l'égard de la biomasse traditionnelle pour répondre aux besoins énergétiques de base. L'accès à des sources d'énergie abordables étant le facteur essentiel déterminant de la croissance économique et des efforts visant à atténuer la pauvreté, l'Afrique continue de connaître de gros problèmes dans le secteur énergétique. Le continent est pourtant doté d'énormes ressources d'énergie renouvelable, qui demeurent largement inexploitées. Par exemple, 7 % seulement du potentiel hydroélectrique est mis à profit. L'Afrique du Nord est tributaire du pétrole et du gaz, tandis que l'Afrique du Sud a recours au charbon et que le reste du continent fait traditionnellement appel à la biomasse. Il importe donc au plus haut point d'exploiter toutes les sources d'énergie, d'autant que l'importation d'hydrocarbures grève lourdement l'économie de bon nombre de pays.

Pour la période à l'étude, l'action portera sur un certain nombre d'activités, dont le renforcement de l'accès à l'énergie grâce à la démonstration du potentiel des énergies renouvelables, l'accélération de la production d'électricité en milieu rural, la promotion de l'efficacité énergétique en milieu industriel, le renforcement des capacités et des politiques nationales et le renforcement de la coopération Sud-Sud. Pour remplir ces objectifs, on tiendra dûment compte des conclusions des récentes réunions de groupes d'experts sur les biocombustibles et les énergies renouvelables qui ont eu lieu respectivement à Addis-Abeba et à Dakar, ainsi que du Forum de haut niveau tenu à Accra, durant lequel les ministres de l'énergie des pays de la CEDEAO ont adopté les politiques régionales de la Communauté sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'ONUDI a créé le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (CEREEC), qui joue un rôle central dans la mutualisation des connaissances, la promotion de la coopération Sud-Sud et la bonne exécution des projets dans la région, en collaboration avec l'Organisation et d'autres partenaires ou pour leur compte. Elle se propose de reproduire cette approche programmatique et de fonder deux autres centres régionaux, l'un dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'autre dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

Des programmes ou des centres de production moins polluants (CNPP) ont été mis en place dans neuf pays africains, avec le soutien de l'ONUDI, ce qui a été l'occasion de démontrer de manière collective que les entreprises du continent étaient capables de produire de manière plus propre, avec de meilleurs rendements énergétiques, et que cette manière de procéder leur était bénéfique. Cela étant, il est prévu d'étendre ce principe à travers l'Afrique, en partenariat avec des institutions comme la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables.

À l'heure actuelle, l'ONUDI apporte son appui à la mise en œuvre de plans nationaux d'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) dans 30 pays de la région (pour la plupart classés parmi les pays les moins avancés), dont le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Malawi, la République Centrafricaine, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Tchad, le Togo et la Zambie. En outre, l'Organisation exécute un projet pilote au Nigéria concernant l'élimination, dans le respect de l'environnement, des stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des équipements en contenant, ainsi qu'un projet de gestion et d'élimination de ces substances intéressant six pays africains (Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée, République centrafricaine et République du Congo). Afin d'accroître sa visibilité et d'élaborer une stratégie environnementale programmatique, l'ONUDI applique en 2013 une approche régionale dans 22 pays d'Afrique subsaharienne. Adaptée aux niveaux national et régional, cette approche aidera les bénéficiaires à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'élimination progressive des HCFC en 2014-2015 et au-delà.

### **Pays arabes**

Les pays arabes, dans leur ensemble, font face à de gros problèmes d'environnement qui sont dus notamment à une pollution importante et une utilisation peu rationnelle de l'énergie. L'ONUDI continuera donc d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour promouvoir des plans directeurs et des cadres institutionnels prospectifs comprenant des mesures sur l'énergie et l'environnement, fondées sur les politiques, priorités et besoins institutionnels nationaux en matière d'environnement. Dans ce contexte, le programme sera axé sur la promotion de l'efficacité énergétique en milieu industriel, l'adoption de méthodes de production plus propres et économes en ressources, la gestion des eaux usées, le transfert d'écotechnologies et le suivi de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et d'autres protocoles et accords internationaux relatifs à l'environnement. De plus, pour les pays du Conseil de coopération du Golfe, la question de la gestion et du contrôle de l'environnement va revêtir une importance particulière, et le programme continuera ses activités dans les domaines de la production plus propre et de la promotion de technologies vertes modernes.

L'ONUDI a intégré à sa stratégie les mesures précisées dans le document final de la Conférence Rio+20 et poursuivra aussi la promotion et la mise en œuvre du programme de production propre et économe en ressources dans les pays arabes, dans le cadre de l'application de stratégies environnementales préventives aux procédés de production, aux produits et aux services. L'application pratique de procédés de production propre et économe en ressources dans différents secteurs industriels y favorise l'écologisation et y augmente l'efficacité tout en abaissant les risques pour l'homme et l'environnement et en créant des possibilités d'emploi et de revenus.

L'ONUDI a mené à bien la création de centres nationaux pour une production plus propre et durable (CNPP) en Égypte, au Liban et au Maroc. Le programme CNPP existant qui couvre ces trois pays sera élargi et l'Organisation étudiera la possibilité de mettre en place d'autres programmes à l'appui de stratégies régionales de mise en valeur des énergies renouvelables, compte tenu des conclusions du Sommet mondial des énergies du futur qui s'est tenu en janvier 2013 à Abou Dhabi.

En Afrique du Nord, l'ONUDI joue un rôle de premier plan dans le programme intégré relatif au transfert d'écotechnologies, qui couvre l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Suite à un appel d'offres concurrentiel, les centres nationaux pour une production plus propre des pays participants ont été sélectionnés pour mettre en œuvre ce programme, l'ONUDI formant au préalable, à cette fin, leur personnel.

Dans les pays arabes les moins avancés, le programme veillera à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour appuyer les activités productives.

Depuis 2008, l'ONUDI apporte son soutien à plusieurs pays de la région (Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Somalie, Soudan,

Syrie, Tunisie et Yémen) pour élaborer des stratégies et mettre en œuvre la première phase des plans nationaux d'élimination progressive des HCFC. En coopération avec les unités nationales de l'ozone et le PNUE, l'ONUDI a conçu et mis en œuvre des activités sur la manière de mener à bien le gel de la consommation et la réduction de 10 % des HCFC d'ici respectivement 2013 et 2015. La plupart des pays ont mis l'accent sur leur secteur de fabrication de mousses ou sur les chaînes individuelles de fabrication de mousses dans le secteur de la réfrigération. En outre, pour compléter ces plans, des projets individuels d'investissement pour la conversion des chaînes de production ont également été élaborés à l'intention du secteur de la climatisation. S'agissant du choix d'options de remplacement des HCFC, la préférence va de plus en plus à l'introduction et à l'adoption de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète. Cependant, dans plusieurs pays où les températures ambiantes sont très élevées, aucune solution de rechange n'a encore été trouvée et de nouveaux gaz qui pourraient être utilisés à l'avenir font actuellement l'objet d'essais. Sont par ailleurs en cours d'élaboration un projet de démonstration pour la gestion et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone en Algérie et un projet de démonstration régional au Liban.

### **Asie et Pacifique**

La région Asie-Pacifique fait face à une sévère dégradation de l'environnement due à un ensemble de facteurs, dont une importante densité de population et une forte croissance démographique, une industrialisation et une urbanisation rapides, des catastrophes naturelles et la pauvreté.

L'ONUDI continuera à promouvoir et à accélérer la mise en œuvre de son Initiative pour une industrie verte en associant le développement économique, la gestion de l'environnement et l'efficacité énergétique en milieu industriel, en particulier dans les pays hautement industrialisés, et en réalisant les objectifs des accords multilatéraux.

Compte tenu du fait qu'il existe d'énormes possibilités de rendre plus compétitif et efficace le secteur manufacturier qui se caractérise par une forte intensité énergétique, l'ONUDI encouragera le recours aux énergies renouvelables et la mise en place de normes de gestion de l'énergie, notamment, le cas échéant, à travers le transfert de technologies modernes et respectueuses de l'environnement dans le domaine des énergies renouvelables, particulièrement en ce qui concerne les industries ayant trait aux applications de chauffage et de refroidissement dans les pays à revenu intermédiaire.

Dans les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, y compris dans les pays insulaires du Pacifique, l'accent portera essentiellement sur la coopération régionale et sur des programmes portant sur la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables et les changements climatiques.

S'agissant de la région Asie-Pacifique, c'est en Chine que l'ONUDI a le plus gros portefeuille de projets associés au Protocole de Montréal (plus de 90 projets menés à bien et 14 en cours). Toutefois, des pays comme l'Inde, l'Indonésie, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines et la République populaire démocratique de Corée bénéficient également de projets menés dans divers secteurs au titre du Protocole de Montréal.

### **Europe et nouveaux États indépendants (NEI)**

Soucieuse de s'attaquer aux problèmes que posent les changements climatiques et d'autres problèmes liés à l'énergie, l'ONUDI aidera les pays à respecter leurs obligations au titre des accords internationaux sur l'environnement, comme le Protocole de Montréal et la Convention de Stockholm. Plus spécifiquement, l'Organisation axera son aide en matière de renforcement des capacités sur les mesures visant à atténuer le réchauffement de la planète et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les polluants organiques persistants et les substances appauvrissant la couche d'ozone. Ces efforts resteront associés à des mesures de renforcement des capacités institutionnelles et à des activités de sensibilisation.

L'ONUDI continuera d'apporter une aide à l'appui de l'élimination des stocks de polychlorobiphényle (PCB) de manière efficace et respectueuse de l'environnement. Pour ce faire, on se fondera sur l'expérience acquise dans la mise en place de systèmes nationaux, afin de mobiliser toutes les parties prenantes intéressées pour faire respecter les obligations pertinentes au titre de la Convention de Stockholm.

L'ONUDI encouragera des projets sur les normes d'efficacité énergétique industrielle et de gestion de l'énergie, en insistant sur la nouvelle génération de technologies économes en énergie. En outre, elle aidera à examiner les possibilités d'accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelables: l'énergie de sources éolienne et solaire, la biomasse, les petits projets hydroélectriques et les biocombustibles. On en voudra pour exemple le projet conjoint ONUDI-FEM4 sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables dans les petites et moyennes entreprises agroalimentaires et autres, actuellement mené en Ukraine. S'agissant de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, l'ONUDI exécute des projets similaires dans plusieurs autres pays, notamment l'Albanie, l'Arménie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République de Moldova. Le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH) sis à Istanbul (Turquie) poursuivra ses recherches sur l'utilisation et l'application de l'hydrogène en tant que source renouvelable d'énergie dans le cadre de projets de démonstration dans la région et dans le monde entier.

L'utilisation rationnelle des ressources et une production plus propre demeureront prioritaires dans la région. La création de nouveaux centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) et le renforcement des centres existants permettra d'élargir les activités de l'ONUDI. L'Organisation continuera aussi de contribuer à la gestion des déchets et de l'eau, notamment à l'application de technologies respectueuses de l'environnement, par exemple des mesures d'écორéparation, afin de réduire au minimum les émissions polluantes. En outre, elle renforcera les capacités nationales à l'appui d'une croissance industrielle verte et durable.

Dans le contexte du Protocole de Montréal, l'ONUDI a mis en place des plans de gestion de l'élimination progressive des HCFC dans les pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Mongolie, Serbie, Turkménistan et Turquie. Outre les programmes nationaux, elle mène actuellement deux projets régionaux au titre du Protocole de Montréal: le premier a pour objet le remplacement des refroidisseurs centrifuges aux chlorofluorocarbones (CFC) en Croatie, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, en Roumanie et en Serbie, tandis que le second vise l'élaboration d'une stratégie d'élimination et de destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et au Turkménistan, en association avec l'élément bilatéral concernant la République tchèque. La région illustre bien la coopération qui s'exerce entre le programme de l'ONUDI relatif au Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Avec le soutien financier du FEM, deux projets ont été mis en œuvre en Fédération de Russie, en vue d'éliminer graduellement les HCFC et l'utilisation de CFC lors de la fabrication d'aérosols-doseurs, et de promouvoir des systèmes de réfrigération et de climatisation à bon rendement énergétique et sans hydrofluorocarbones (HFC).

L'ONUDI mettra en œuvre des projets énergétiques durables, qui encouragent l'intégration sociale des groupes défavorisés, notamment les roms, les chômeurs, les personnes peu instruites et les habitants des régions désavantagées, grâce à l'offre de formation et à la mutualisation des connaissances, qui ont pour effet d'accroître les compétences, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie.

## **Amérique latine et Caraïbes**

La richesse et l'abondance naturelles des divers écosystèmes de l'Amérique latine et des Caraïbes constituent une base solide pour le développement des économies de la région et pour l'amélioration de la qualité de vie de ses populations. Cependant, la surexploitation des ressources, dont l'impact est depuis quelque temps aggravé par les effets des changements

climatiques, entraîne l'appauvrissement rapide et une grave dégradation du milieu naturel. Si ces conditions générales varient d'un endroit à l'autre, la pression environnementale globale dans la région montre que la réduction de la pauvreté et le développement industriel durable ne seront possibles que si les questions environnementales et sociales sont correctement intégrées dans les stratégies, politiques et plans industriels, avec partage des responsabilités à tous les niveaux des institutions privées et publiques de la région.

L'ONUDI a étoffé son portefeuille de projets en matière d'énergie et d'environnement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en y ajoutant de nouveaux projets relatifs aux technologies des énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique en milieu industriel et à des thèmes transversaux. Elle continuera d'offrir ses services dans les domaines de la production industrielle plus propre et économe en ressources. Un exemple pertinent à cet égard est l'Observatoire des énergies renouvelables pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui constitue une plate-forme de promotion des énergies renouvelables, en particulier à des fins de production et d'applications industrielles. Au total, le programme a été approuvé par 20 pays de la région et des activités sont déjà menées dans 8 d'entre eux.

L'ONUDI mettra l'accent sur la promotion de modes durables d'utilisation de l'énergie dans les PME grâce aux énergies renouvelables, par exemple en remplaçant les combustibles fossiles par des sources renouvelables disponibles localement. Les conditions et les besoins à l'échelle locale ainsi que les ressources et les capacités disponibles seront soigneusement pris en considération lors de la conception de telles actions. Les interventions relatives aux applications industrielles des PME tiendront compte de tous les types d'utilisation énergétique, y compris la force motrice et la chaleur industrielle pour des applications à basse ou haute température.

Le réseau international d'utilisation rationnelle des ressources et de production plus propre a été créé spécifiquement pour rassembler et diffuser les pratiques optimales dans ces deux domaines, en particulier dans les centres nationaux pour une production plus propre. Le système de gestion des connaissances en vue d'une production plus propre dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sera intégré et amplifié dans un système international, grâce à l'utilisation de nouvelles plates-formes TIC.

Les activités en matière d'indicateurs de croissance verte seront poursuivies, en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque de développement d'Amérique latine (CAF).

L'ONUDI a mené à bien près de 70 projets visant à mettre un terme à l'utilisation des CFC dans les réfrigérateurs ménagers et commerciaux dans huit pays d'Amérique centrale et latine. À l'heure actuelle, l'Organisation participe à la mise en œuvre de plans nationaux d'élimination progressive des HCFC dans huit pays de la région, à savoir: Argentine, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Suriname et Venezuela (République bolivarienne du). Elle a également tissé des liens étroits avec les pays des Caraïbes et réalisé plus de 15 projets relatifs au Protocole de Montréal à la Barbade, à Cuba, en Jamaïque et en République dominicaine, en vue de l'élimination progressive des CFC dans le secteur de la réfrigération et du retrait du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation en agriculture. Elle est actuellement responsable de la mise en œuvre des plans d'élimination progressive des HCFC des Bahamas, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

## **Objectif**

Réduire l'impact sur l'environnement grâce à l'utilisation accrue des énergies renouvelables et à l'adoption de pratiques permettant de parvenir à l'efficacité énergétique en milieu industriel, de techniques, politiques et pratiques de production plus propre, et d'autres procédés et techniques écologiquement viables.

## Contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Le programme C.3 contribue à la réalisation de l'OMD 7 (préserver l'environnement).

### Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Le secteur industriel adopte des techniques de production fondées sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en mettant à profit des technologies renouvelables à faible émission de carbone à l'appui du développement durable, et des modes de production et de croissance n'appauvrissant pas la couche d'ozone et résilients au climat. Ces mesures contribuent à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, protégeant ainsi la couche d'ozone, favorisent l'adaptation aux changements climatiques et améliorent la productivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du nombre de tonnes de gaz à effet de serre.</li> <li>• Utilisation plus rationnelle des ressources naturelles.</li> <li>• Utilisation accrue des énergies renouvelables.</li> <li>• Meilleure compétitivité du secteur industriel grâce aux économies d'énergie.</li> <li>• Réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des émissions de CO<sub>2</sub>.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Les politiques, plans et réglementations industriels, énergétiques et environnementaux intègrent les considérations d'ordre environnemental et la notion d'utilisation rationnelle des biens et services.</p> <p>Les pays adoptent des politiques ayant pour objet d'augmenter les économies d'énergie et la sécurité énergétique, en diversifiant leur bouquet énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques industrielles dotées d'objectifs environnementaux vérifiables et conformes aux conventions, protocoles et accords multilatéraux relatifs à l'environnement.</li> <li>• Législation et mécanismes de mise en œuvre conformes aux accords environnementaux.</li> <li>• Politiques et réglementations favorisant le développement durable.</li> <li>• Politiques énergétiques donnant la priorité à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à l'accès aux technologies à faible émission de carbone et peu polluantes, pour des utilisations productives de l'énergie.</li> <li>• Sources d'énergie moins dépendantes des combustibles fossiles, permettant de réduire les impacts économiques, politiques et environnementaux.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les institutions publiques et privées aident les entreprises à se conformer aux accords sur l'environnement et à réduire la consommation d'énergie, leur offrent des services pour atténuer les effets délétères des facteurs industriels externes et pour les aider à s'adapter aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes d'appui aidant un nombre croissant d'entreprises de tous types.</li> <li>• Services d'appui environnementaux et autres services aux entreprises exécutés d'une manière intégrée.</li> <li>• Création et développement de prestataires privés de services.</li> <li>• Entreprises ayant accès à des sources d'énergie renouvelables.</li> <li>• Entreprises affichant de bonnes pratiques d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie.</li> <li>• Entreprises ayant adopté des technologies n'ayant pas recours aux substances appauvrissant la couche d'ozone.</li> <li>• Institutions nationales mettant effectivement en œuvre les normes et les accords énergétiques et environnementaux internationaux.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Ressources

### Programme C.3: Environnement et énergie

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<b>76,95</b>	<b>37,80</b>	<b>114,75</b>	Dépenses de personnel	17 248 345	8 116 915	25 365 260
			Consultants		874 500	874 500
			Réunions	130 600	124 500	255 100
			Voyages autorisés	46 600	673 700	720 300
			Dépenses de fonctionnement	153 180	1 537 300	1 690 480
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	4 861 986		4 861 986
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>22 440 711</b>	<b>11 326 915</b>	<b>33 767 626</b>
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		<b>179 423 500</b>	Recettes	(334,200)		(334 200)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>22 106 511</b>	<b>11 326 915</b>	<b>33 433 426</b>
			<b>Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>212 856 926</b>

### Élément de programme C.3.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

#### Description générale

L'élément de programme C.3.1 permettra d'assurer le développement et le déploiement stratégiques de services liés à la priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie.

Avec les éléments de programme C.1.1 et C.2.1, il permettra également d'établir un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès pour les services de développement fournis par l'ONUDI i) en mettant au point et à jour des normes et des modèles pour le suivi et la communication d'informations concernant la coopération technique; ii) en examinant la mise en œuvre des systèmes de suivi, de communication d'informations et de contrôle des risques; iii) en analysant les rapports relatifs aux portefeuilles de programmes et en gérant des bases de données de suivi; et iv) en conseillant les responsables de projet et les instances d'approbation au sujet du profil de risque des projets et la nécessité de prévoir des modalités spéciales de suivi.

En phase avec la réduction des fonds inscrits au budget ordinaire, le programme veut s'orienter vers une approche régionale et mettre un accent plus prononcé sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Il reconnaît aussi les pays du groupe BRICS en tant que partenaires techniques et financiers et sollicite leur appui en vue du transfert de technologies et de pratiques optimales.

En ce qui concerne l'assurance et le suivi de la qualité, cet élément de programme coordonnera le fonctionnement d'un système harmonisé d'assurance de la qualité pour toutes les activités relevant du programme C.3, depuis la "qualité au point d'entrée" jusqu'à la "qualité au point de livraison". Cet élément veillera également à ce que le personnel de l'ONUDI respecte les normes de qualité s'appuyant sur la gestion axée sur les résultats à toutes les étapes du cycle des programmes et projets de coopération technique.

La communication et la promotion des stratégies et des activités du programme C.3 seront également assurées, que ce soit au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies ou du public en général. Une coopération étroite avec d'autres organisations internationales travaillant dans des domaines complémentaires, notamment le PNUE, devrait permettre d'améliorer le financement pour les deux parties. De nouveaux pourparlers avec les donateurs seront entrepris pour veiller à ce que le cofinancement requis pour les programmes à grande échelle relevant de cette priorité thématique puisse être dégagé, éventuellement dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Il est également prévu que se poursuivent les efforts menés de concert avec les donateurs intéressés pour mettre en place un mécanisme efficace de coopération stratégique en vue d'une production plus propre et durable. Cet élément de programme aura aussi pour objet de renforcer plus encore la coopération déjà étroite avec le Protocole de Montréal, l'Union européenne et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à l'appui du domaine prioritaire relevant du programme C.3.

De même, l'élément de programme lancera et facilitera des activités de sensibilisation sur des questions spécifiques liées à la priorité thématique "environnement et énergie".

## Objectif

Assurer la gestion et la promotion efficaces du programme C.3 conformément aux besoins des États Membres de l'ONUDI et appuyer le bon fonctionnement du programme C.3 par la mobilisation des ressources nécessaires, dans le respect de normes de qualité élevées et des principes de la gestion axée sur les résultats.

## Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Les stratégies thématiques relatives à l'environnement et à l'énergie sont mises au point en fonction des priorités régionales et des besoins des pays, et font l'objet d'un suivi et d'une communication efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégies thématiques établissant un lien clair entre le programme de l'ONUDI et les OMD.</li> <li>• Efficacité et spécificité régionale des activités de sensibilisation sur les stratégies.</li> <li>• Élaboration de politiques régionales accordant la priorité à l'environnement et à l'énergie.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

### Abouissement prévus au niveau des pays

<i>Abouissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les stratégies thématiques correspondent directement aux priorités régionales et nationales, et sont communiquées aux décideurs au plus haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies thématiques sont régulièrement suivies et mises à jour.</li> <li>• Les gouvernements et les organes intergouvernementaux prennent en considération les options en matière de politique et les stratégies thématiques de l'ONUDI.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Les activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie sont efficaces, efficaces et axées sur les résultats.</p> <p>Les services de développement fournis par l'ONUDI font l'objet d'un suivi régulier, et des mesures correctives sont prises rapidement pour faciliter la réalisation des résultats attendus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les nouveaux projets et programmes comprennent un plan de travail détaillé conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats et un système complet de suivi et d'évaluation.</li> <li>• Augmentation du nombre de projets qui respectent comme prévu les étapes/les objectifs.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de statistiques de l'ONUDI et de rapports élaborés par les organismes d'assurance de la qualité.

### Élément de programme C.3.2: Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone

#### Description générale

Dans de nombreux pays en développement, la gestion environnementale dans le secteur industriel s'oriente depuis peu vers les techniques de prévention, c'est-à-dire de production plus propre, ce qui implique un changement des processus de production, ou des produits et des services, pour minimiser les déchets et émissions, démarche qui, par ailleurs, entraîne généralement une amélioration de la productivité. Compte tenu des problèmes environnementaux les plus urgents à l'heure actuelle, notamment les changements climatiques, il convient de replacer l'accent sur l'utilisation productive des ressources naturelles telles que l'énergie, les matières premières et l'eau, pour réduire, directement et indirectement, l'intensité en carbone de la production industrielle. Ce processus est encore renforcé par le passage à des sources d'énergie renouvelables ou à des combustibles fossiles à moindre intensité en carbone.

Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI va promouvoir le recours à des méthodes, techniques et politiques de production moins polluantes et plus économes en ressources, premier pas vers une production industrielle écoefficiente, à faible émission de carbone et résistante aux phénomènes climatiques. Cette démarche sera complétée par des mesures ciblées visant à renforcer l'efficacité énergétique. Le secteur privé et le secteur industriel plus particulièrement reconnaissent de plus en plus largement que l'énergie constitue à la fois un coût de production gérable et un des facteurs stratégiques qui déterminent la compétitivité des entreprises, ainsi que cela a été mis en évidence par l'élaboration de la norme internationale ISO 50001, sur les systèmes de gestion de l'énergie, en un temps record par un groupe de plus de 40 pays. L'élément de programme mettra également l'accent sur l'utilisation productive de l'eau, et la gestion des produits chimiques dans le respect de l'environnement.

S'il est possible, grâce à une production plus propre, de grandement réduire les déchets et la pollution occasionnés par les processus industriels, on ne saurait éliminer tous les résidus, et le secteur industriel a besoin de l'appui du secteur des biens et des services environnementaux pour les recycler ou les éliminer d'une manière respectueuse de l'environnement. En même temps, les produits industriels eux-mêmes doivent être gérés de façon satisfaisante lorsqu'ils atteignent la fin de leur cycle de vie et se transforment en déchets. À mesure qu'elles croissent, les économies des pays en développement ont de plus en plus besoin d'un secteur environnemental puissant. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI visera donc à aider les pays en développement à renforcer le secteur des biens et services environnementaux, en mettant l'accent en particulier sur les entreprises de recyclage.

L'élément de programme continuera de promouvoir les technologies relatives aux énergies renouvelables en vue d'une production industrielle à faible émission de carbone. Compte tenu des importants progrès de ces technologies, l'énergie produite fait l'objet de nouvelles utilisations. Ainsi, par exemple, les panneaux solaires paraboliques concentrateurs permettent-ils à présent de générer de la chaleur et de l'énergie qui peuvent servir à des fins industrielles.

Les niveaux de consommation d'eau par le secteur industriel vont eux aussi continuer d'augmenter, comme vont le faire le volume et la toxicité des effluents déversés dans les cours d'eau. Cela aura des conséquences particulièrement graves dans de nombreux pays en développement qui souffrent déjà de pénuries d'eau susceptibles de s'aggraver avec les changements climatiques. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI aidera les pays à protéger leurs ressources en eau (à la fois les ressources nationales et celles qu'ils ont en commun avec d'autres pays) des rejets d'effluents industriels et à accroître la productivité de l'eau et réduire la consommation excessive d'eau par les entreprises. Dans ce contexte, l'ONUDI appuiera également les décideurs et institutions nationaux et régionaux et favorisera l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant la protection et l'exploitation durable des grands écosystèmes marins, y compris des zones maritimes transfrontières et des zones côtières correspondantes. Ces mesures seront également axées sur les problèmes ayant trait à la pollution terrestre imputable aux produits chimiques toxiques ainsi que sur l'approvisionnement en eau des zones rurales et urbaines et la mise en place des infrastructures correspondantes.

## Objectif

Appuyer une réduction de la consommation de ressources naturelles, des émissions de gaz à effet de serre et autres émissions et des déchets industriels dans le cadre des processus industriels.

## Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les entreprises adoptent des méthodes de production plus propres, économes en ressources et en énergie et à faible émission de carbone, et utilisent des énergies provenant de sources renouvelables afin de réduire les risques pour l'environnement, le climat et la santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, utilisation rationnelle des équipements, efficacité énergétique, protection des communautés locales et produits écoefficientes).</li> <li>• Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissements, ventes, productivité, innovation, exportation).</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

## Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contributions aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les cadres juridiques et les structures d'incitation sont propices à une production économe en ressources et en énergie et à faible émission de carbone.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques favorables à une production économe en ressources et à faible émission de carbone.</li> <li>• Intégration d'instruments de politique environnementaux dans les politiques adoptées par les pouvoirs publics (production plus propre et économe en ressources, mise en place de systèmes et de normes de gestion de l'énergie; gestion des produits chimiques industriels; gestion des cours d'eau s'appuyant sur les écosystèmes).</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Les prestataires de services publics et privés aident les entreprises et les autres parties prenantes à adopter durablement des méthodes de production économes en ressources et à faible émission de carbone.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre d'entreprises ayant effectivement recours aux services d'appui environnementaux et intégration de ces services à d'autres services de développement des entreprises.</li> <li>• Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité.</li> <li>• Viabilité opérationnelle des services d'appui environnementaux.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

## Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.3.2 contribue à l'objectif 7 (préserver l'environnement), notamment à la cible 7.A (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales).

### Élément de programme C.3.3: Accès aux énergies propres à des fins productives

#### Description générale

On s'accorde généralement à reconnaître qu'il est indispensable d'améliorer l'accès à des sources d'énergie modernes et fiables pour assurer le progrès économique et social des pays en développement. Pour promouvoir un développement économique durable, cette énergie doit être utilisée à des fins productives afin de créer des emplois et d'offrir de nouvelles possibilités de revenus aux populations locales.

Compte tenu du fossé croissant entre l'offre et la demande d'énergie, les énergies renouvelables en sont arrivées à jouer un rôle fondamental pour répondre à la croissance rapide de la demande, particulièrement dans le secteur industriel des pays en développement. Plusieurs technologies se sont ainsi avérées être des options écologiquement viables et respectueuses de l'environnement, qui, si elles sont correctement mises en œuvre, peuvent satisfaire les besoins énergétiques croissants du secteur industriel, en particulier ceux des PME.

L'élément de programme C.3.3 accorde la priorité à la promotion des énergies renouvelables conformément aux besoins des États Membres et au mandat de l'ONUDI, l'objectif global étant de permettre aux pays au développement et aux économies en transition de s'engager sur la voie d'une croissance verte en augmentant la disponibilité et l'utilisation des énergies renouvelables à des fins productives.

Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI s'efforcera notamment de promouvoir l'utilisation de l'énergie à des fins productives en milieu rural et les applications industrielles des énergies renouvelables dans les PME du secteur manufacturier consommant beaucoup d'énergie, qui ont besoin de force motrice et de chaleur industrielle pour des applications à basse ou haute température. À l'heure actuelle, les PME répondent à la majorité de ces besoins en ayant recours à l'électricité provenant de combustibles fossiles ou de la combustion directe de ces combustibles: mazout, kérosène ou charbon. Étant donné la progression rapide du coût de ces combustibles, un recours accru aux technologies faisant appel aux sources d'énergie renouvelables permettrait non seulement d'améliorer l'environnement local, mais encore d'accroître la productivité et la compétitivité des PME.

En outre, l'ONUDI aidera les planificateurs et décideurs nationaux et régionaux à mettre en place des cadres politiques et réglementaires encourageant l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelables. Elle redoublera aussi d'efforts pour promouvoir les capacités nationales et régionales de production et de montage dans le domaine des technologies faisant appel aux énergies renouvelables et les structures d'appui adéquates, dont des mécanismes de financement novateurs.

Ce faisant, la stratégie développera le portefeuille des projets de l'ONUDI en matière d'énergies renouvelables, qui couvre plus de 50 pays et inclut des techniques comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les petites centrales hydroélectriques et diverses applications de la biomasse et du biogaz.

Outre le renforcement des capacités techniques et la mise en œuvre de projets de démonstration, l'accent sera mis en 2014-2015 sur la mobilisation de financements externes ainsi que sur la diffusion et la reproduction. Cela permettra d'avoir le maximum d'impact en ce qui concerne le développement industriel durable, la sécurité énergétique, la réduction de la pauvreté et l'atténuation des effets des émissions de gaz à effet de serre.

## Objectif

Permettre aux pays en développement et aux économies en transition d'accroître leur compétitivité grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en parvenant à un développement industriel à faible émission de carbone.

## Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables à des fins productives et pour les applications industrielles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours accru aux énergies renouvelables à des fins productives (en kilowattheure et en pourcentage des énergies renouvelables dans l'électrification des zones rurales et l'utilisation de la chaleur industrielle dans les PME).</li> <li>• Avantages économiques provenant d'un recours accru aux énergies renouvelables (nouvelles entreprises; emplois; revenus).</li> <li>• Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (réduction des émissions de gaz à effet de serre).</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet ainsi que d'évaluations et d'études périodiques.

## Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les structures juridiques et les structures d'incitation sont propices à une utilisation accrue des énergies renouvelables, en particulier à des fins productives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres politiques et juridiques favorable à une utilisation accrue des énergies renouvelables.</li> <li>• Intégration des énergies renouvelables aux stratégies d'électrification rurale/urbaine et d'industrialisation.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Les organismes publics et privés favorisent durablement les sources d'énergie renouvelables et facilitent le développement de marchés pour les énergies renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des investissements (privés et publics) dans les énergies renouvelables.</li> <li>• Augmentation du nombre d'entreprises appuyées par des systèmes d'énergie renouvelable.</li> <li>• Augmentation du nombre d'entreprises fabriquant des composants et du matériel pour l'exploitation des énergies renouvelables et fournissant des services d'exploitation et de maintenance.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

## Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.3.3 contribue à l'objectif 7 (préserver l'environnement), notamment à la cible 7.A (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales).

### **Élément de programme C.3.4: Renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement**

#### **Description générale**

Au fil des années, les gouvernements des pays en développement et des pays à économie en transition sont devenus parties à de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement. Bon nombre de ceux-ci ont un important volet concernant l'industrie dans les obligations relatives à la mise en œuvre; dans le cadre du présent élément de programme, l'ONUDI aidera ces pays à mettre en œuvre trois de ces accords: le Protocole de Montréal, relevant de la Convention de Vienne, relatif à l'élimination de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone; la Convention de Stockholm sur le contrôle et l'élimination des polluants organiques persistants; et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Il faut éliminer progressivement la production et la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone, car elles conduisent aussi à la dégradation continue de la santé humaine et du milieu naturel. La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal répondent à cette nécessité. L'un des objectifs fondamentaux du Protocole de Montréal est de veiller à ce que le remplacement des techniques fondées sur les substances appauvrissant la couche d'ozone se fasse de manière harmonieuse et viable, tout en assurant la promotion de technologies innovantes, inoffensives pour l'ozone, et de procédés de fabrication propres. Les principaux secteurs industriels ciblés sont les suivants: réfrigération et climatisation, production de mousses, bromure de méthyle (agriculture), aérosols, solvants, inhalateur-doseurs et destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone.

Cet élément de programme aide les gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal à satisfaire aux exigences de celui-ci en leur transférant des technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone et en appuyant la réalisation des objectifs en ce qui concerne les tonnages de ces substances à éliminer. À ce jour, l'ONUDI a mis en œuvre plus de 1 200 projets relatifs au Protocole de Montréal dans des pays en développement, contribuant ainsi à l'élimination progressive de 70 287 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone du total de la consommation mondiale.

En 2014-2015, cet élément de programme visera à éliminer le bromure de méthyle et les hydrochlorofluorocarbones (HCFC), ainsi qu'à mettre au point de manière définitive des projets pour l'élimination écologique des stocks de substances appauvrissant la couche d'ozone et des équipements en contenant, au niveau régional et dans les pays eux-mêmes. Il sera essentiel de garantir le respect des objectifs fixés pour 2015 dans le Protocole de Montréal (élimination progressive à hauteur de 100 % du bromure de méthyle et élimination progressive à hauteur de 10 % des HCFC), conformément aux stratégies spécifiques élaborées par l'ONUDI à l'intention des pays visés par son portefeuille de projets.

Le volet de cet élément de programme consacré aux changements climatiques a également pour objet d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à prendre les mesures d'atténuation et d'adaptation prévues dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les mesures d'atténuation viseront à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source par le biais de l'efficacité énergétique, mais aussi à éliminer les hydrochlorofluorocarbones et à détruire les substances appauvrissant la couche d'ozone qui ont également des effets considérables du point de vue des changements climatiques. En ce qui concerne l'adaptation, il s'agira d'aider les pays en développement à s'adapter aux phénomènes inévitables liés aux changements climatiques.

En coopération avec le Fonds multilatéral créé aux fins du Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'ONUDI a lancé en Gambie, au Maroc et au Viet Nam des projets pilotes par le biais desquels le FEM finance des composantes relatives à l'efficacité énergétique prévoyant le remplacement d'installations basées sur les HCFC. L'Organisation aidera ces pays à remplir les objectifs à la fois du Protocole de Montréal et de la CCNUCC en favorisant les nouvelles technologies ne faisant pas intervenir de substances appauvrissant la couche d'ozone et dont le potentiel de réchauffement de la planète est faible. Ces activités permettront notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des mesures relatives à l'efficacité énergétique, et favoriseront l'élimination des HCFC (caractérisés par leur fort potentiel de réchauffement de la planète). L'ONUDI prévoit de reproduire ce type de projets du FEM dans d'autres pays à l'avenir.

Outre les activités menées dans le cadre du Protocole de Montréal, les mesures d'appui à l'atténuation seront notamment axées sur l'élaboration de projets viables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et les pays à économie en transition, ce qui favorisera le développement durable au niveau national et contribuera en outre aux efforts mondiaux déployés pour atténuer les changements climatiques. Les services d'appui à l'adaptation comprendront une aide à l'élaboration de programmes et de projets pertinents qui mettent l'accent sur les priorités d'adaptation du secteur industriel des pays en développement. Dans cette optique, l'ONUDI continuera:

- a) D'appuyer le renforcement des capacités et des institutions du pays hôte pour permettre et favoriser le transfert de technologies et la vente de droits d'émission de carbone en vue d'investir dans des projets environnementaux dans le secteur industriel, grâce au mécanisme pour un développement propre ou au mécanisme d'application conjointe;
- b) De promouvoir les projets relatifs au carbone et d'appuyer la création de partenariats nouveaux et novateurs entre opérateurs sur le marché du carbone (par exemple, acheteurs et vendeurs d'unités de réduction d'émission); et
- c) De maximiser et promouvoir le potentiel de la vente de droits d'émission de carbone pour appuyer le transfert de technologies et le savoir-faire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'exploitation des énergies renouvelables à des fins industrielles.

Conformément à la Convention de Stockholm, les gouvernements doivent avoir recours aux meilleures techniques disponibles et aux meilleures pratiques environnementales pour réduire ou éliminer les polluants organiques persistants (POP) émis involontairement en tant que produits secondaires de sources comme les incinérateurs de déchets, les installations de production d'énergie et les secteurs industriels qui consomment beaucoup d'énergie. L'ONUDI a largement étoffé sa contribution à l'application de la Convention de Stockholm ces dernières années et, grâce à l'expérience acquise, renforcera plus avant ses activités dans le domaine des POP dans les années à venir, notamment par le biais de projets déjà en cours ou en instance d'approbation de la part du Fonds pour l'environnement mondial au titre de son cinquième cycle de reconstitution, qui a commencé en 2010.

### Objectif

- Transférer des technologies n'utilisant pas de substances appauvrissant la couche d'ozone vers les pays en développement (pays relevant de l'article 5) avant les dates butoirs des échéanciers d'élimination progressive fixées dans le Protocole de Montréal.
- Renforcer les capacités des services gouvernementaux et des autorités nationales responsables de l'application du Protocole de Montréal.
- Aider les États Membres à satisfaire aux obligations leur incombant en vertu des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement tels la Convention de Stockholm et la CCNUCC.

### Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Les pays se conforment au Protocole de Montréal, à la Convention de Stockholm et à la CCNUCC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des objectifs fixés en matière de réduction de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone.</li> <li>• Maintien d'une consommation zéro des substances appauvrissant la couche d'ozone déjà éliminées en 2010.</li> <li>• Transfert accru de technologies respectueuses de l'environnement dans le domaine industriel.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet ainsi que d'évaluations et d'études périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
<p>Les pays bénéficiant d'un soutien s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Montréal, de la Convention de Stockholm et de la CCNUCC.</p> <p>Les pays bénéficiant de projets exécutés par l'ONUDI respectent les objectifs d'élimination progressive des HCFC: gel d'ici à janvier 2013 et réduction de 10 % d'ici à 2015.</p> <p>Les pays bénéficiant de projets exécutés par l'ONUDI respectent les objectifs d'élimination progressive du bromure de méthyle: 100% d'ici à 2015.</p> <p>Les répercussions directes de la conversion sur le climat sont préférables au statu quo.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays bénéficiant de projets (exécutés par l'ONUDI) et respectant les mesures de contrôle relatives aux HCFC en 2013 et 2015.</li> <li>• Nombre de pays bénéficiant de projets (exécutés par l'ONUDI) et respectant la mesure de contrôle relative au bromure de méthyle (élimination à 100 %) en 2015.</li> <li>• Réduction des émissions directes de CO<sub>2</sub> par les activités de conversion de l'ONUDI (en téq CO<sub>2</sub>).</li> <li>• Nombre d'entreprises manufacturières ayant adopté des technologies de substitution.</li> </ul>

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>2</sup></i>
<p>Les pays ont mis au point les législations requises et analysé les répercussions sur les marchés.</p> <p>Les pays ont mis en place des systèmes de quotas ou de permis efficaces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays bénéficiant de projets (exécutés par l'ONUDI), signant des amendements au Protocole de Montréal et mettant en place une législation relative aux substances appauvrissant la couche d'ozone.</li> <li>• Réduction de la consommation de produits appauvrissant la couche d'ozone (en tonnes).</li> </ul>
<p>Renforcement des infrastructures institutionnelles: augmentation des capacités techniques et administratives (unités nationales de l'ozone), coordination accrue, amélioration de la qualité et de la fiabilité de la base de données sur les substances appauvrissant la couche d'ozone gérée par l'unité nationale de l'ozone, soutien accru à la mutualisation des informations entre Parties au Protocole de Montréal.</p> <p>Les institutions nationales veillent au respect de la Convention de Stockholm et facilitent l'atténuation des changements climatiques et les mesures d'adaptation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des obligations en matière de rapports imposées par le Protocole de Montréal et la Convention de Stockholm.</li> <li>• Augmentation du nombre de pays qui mettent au point et exécutent leur Plan national de mise en œuvre.</li> <li>• Augmentation du nombre de projets sur le développement propre des entreprises recevant un appui effectif des institutions.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

## **Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement**

Le programme C.3.4 contribue à l'objectif 7 (préserver l'environnement), notamment de sa cible 7.A (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales).

### **Programme C.4: Programmes régionaux et questions transversales**

#### **Description générale**

Dans le cadre général du grand programme C, le programme C.4 assurera la cohérence programmatique de la coopération technique et de la prestation de services de l'ONUDI aux niveaux régional et national, et au titre de la participation de l'Organisation à l'initiative "Unis dans l'action" de l'ONU à l'échelle des pays. Le programme tissera un lien efficace entre les services techniques de l'ONUDI et les bureaux extérieurs aux fins des contrats de mission en assurant une bonne intégration entre le Siège et les bureaux extérieurs. En tant que tel, le programme contribuera à faire en sorte que les services de l'ONUDI se fondent sur: i) la gestion stratégique de la demande; ii) le renforcement de la gestion des relations avec les États Membres; et iii) le suivi des portefeuilles de pays à travers une corrélation effective entre les priorités thématiques de l'ONUDI et les priorités de développement nationales et régionales. Malgré les différences de fond dans la couverture géographique, les trois fonctions du programme permettront d'adopter une approche systématique pour ce qui est: i) de recenser les besoins de développement et de formuler des mesures stratégiques connexes; ii) de dégager un consensus et de maintenir une interaction efficace avec les États Membres; et iii) de faciliter le renforcement des connaissances sur de nouveaux modes de développement, y compris en ce qui concerne les priorités des donateurs et les enseignements tirés dans le cadre de la gestion de la coopération technique par le biais d'évaluations et d'autres sources.

Les questions programmatiques qui recourent toutes les activités de l'ONUDI relatives à toutes ses priorités thématiques au sein de ce programme comprennent: i) la coopération Sud-Sud, ii) l'appui aux pays les moins avancés (PMA) et iii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces

questions sont considérées comme transversales en raison de leurs complémentarités et synergies évidentes par rapport aux autres grands programmes et de leur importance pour toutes les activités de l'ONUDI. Afin de promouvoir ces questions transversales, le programme s'étendra également à l'engagement stratégique et ciblée de l'ONUDI auprès des pays du groupe BRICS (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde) afin de pouvoir mener à bien les activités de coopération politique, économique et technique. Ces pays jouent un rôle de plus en plus important en tant que force motrice de la coopération Sud-Sud, notamment en aidant les PMA à nouer des partenariats participatifs et à transférer des compétences et des connaissances spécialisées.

Ce programme permettra également de conserver la responsabilité de la coordination des activités de l'ONUDI au niveau des pays et à l'échelle régionale à l'appui de la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans le contexte du processus de réforme du système et de maintenir le dialogue avec les organes compétents du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur ces questions. Ce faisant, l'ONUDI participera pleinement à des mécanismes tels que les bilans communs de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ainsi qu'aux processus relevant de l'initiative "Unis dans l'action", afin d'assurer une plus grande cohérence interinstitutions à l'échelle du système des Nations Unies et le positionnement adéquat des services de l'ONUDI dans le cadre des initiatives des Nations Unies menées au niveau des pays et des régions. À cet égard, l'ONUDI prendra une part active, au niveau des pays et des régions, aux équipes de pays des Nations Unies et aux équipes régionales du GNUD, en veillant à ce que ses activités soient conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux autres objectifs de développement adoptés au niveau international.

Les récentes tendances du développement ont mis en évidence l'importance du développement du secteur privé et la nécessité de tisser des partenariats avec les entreprises, en particulier avec les PME. Afin de faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur nationales et mondiales, l'ONUDI s'emploiera à établir des partenariats commerciaux stratégiques avec diverses institutions du secteur privé afin d'optimiser les synergies avec ce secteur à l'appui de la promotion des investissements directs, du transfert et de la diffusion de technologies et du renforcement des partenariats public-privé.

Compte tenu du fait qu'il importe tout particulièrement d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des biens et des opérations de l'ONUDI, le programme assume également la responsabilité des questions de sûreté et de sécurité à la fois au Siège et sur le terrain. Il coordonne les interventions de l'Organisation dans ce domaine, resserre la coopération avec le Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, apporte à tous les acteurs concernés des conseils, des orientations et une assistance, et veille à ce que toutes les responsabilités concernant les Normes minimales de sécurité opérationnelle ainsi que les Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile soient exercées dans le cadre de l'ONUDI.

## **Objectif**

Définir et coordonner les services de l'ONUDI dans le contexte de ses priorités de programme thématiques et des questions transversales connexes à travers une coordination active avec les bureaux extérieurs de l'Organisation, renforcer l'impact sur le développement des services de l'Organisation grâce à des partenariats inclusifs avec des entreprises du secteur privé, et assurer une sécurité adéquate au personnel, aux biens et aux opérations de l'ONUDI.

## Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Processus d'élaboration, d'exécution et de suivi/évaluation de projets et de programmes harmonisés, fondés sur la demande aux niveaux régional et national, en coordination avec tous les services techniques et les bureaux extérieurs de l'Organisation, et gestion efficace des relations avec les États membres, les partenaires du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.</p> <p>Sécurité adéquate du personnel, des biens et des opérations de l'ONUDI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'efficacité et d'efficience de la prestation de services y compris en ce qui concerne les thèmes transversaux et développement des partenariats avec le secteur privé dans le cadre des priorités thématiques et de la programmation à moyen terme pour la période 2010-2013.</li> <li>Participation harmonisée aux processus du système des Nations Unies et place effective de l'ONUDI.</li> <li>Niveau d'efficacité et d'efficience des services de sécurité de l'ONUDI.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Ressources

#### Programme C.4: Programmes régionaux et questions transversales

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
11,30	1,35	12,65	Dépenses de personnel	2 106 485	1 116 925	3 223 410
			Consultants		62 400	62 400
			Réunions	15 500	5 500	21 000
			Voyages autorisés	241 500	456 200	697 700
			Dépenses de fonctionnement	19 300		19 300
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	839 914		839 914
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>3 222 699</b>	<b>1 641 025</b>	<b>4 863 724</b>
			Recettes	(59 600)		(59 600)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		8 000	<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>3 163 099</b>	<b>1 641 025</b>	<b>4 804 124</b>
			<b>Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>4 812 124</b>

#### Élément de programme C.4.1: Coopération Sud-Sud

#### Description générale

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des domaines dynamiques et novateurs de la coopération pour le développement qui visent à mobiliser et à partager la multitude de connaissances, de compétences, de solutions, de ressources, de capacités et d'approches spécifiques du développement dans les pays du Sud. La participation et l'aide éventuelles de partenaires de développement du Nord peuvent également contribuer à mettre à profit l'expérience de ces acteurs en la matière. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont un complément efficace à la

coopération Nord-Sud. Elle est régie par les principes suivants: l'intérêt mutuel, le respect de la souveraineté nationale, l'appropriation et l'indépendance nationales, l'égalité, l'absence de conditions et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Cet élément de programme prévoit que l'ONUDI contribue à différents niveaux aux activités menées à l'échelle internationale à l'appui de la coopération Sud-Sud, en jouant un rôle actif en tant qu'agent de promotion sur le plan mondial, en tant que créateur de partenariats et d'intermédiaire entre les acteurs et les partenaires du développement, en tant qu'organisateur de plates-formes internationales pour le dialogue sur la politique de développement industriel et en tant qu'exécutant des activités de coopération technique dans les domaines de compétence relevant de son mandat. En outre, cet élément de programme renforcera la capacité de l'Organisation de suivre à l'échelle mondiale l'évolution de la coopération industrielle Sud-Sud.

Cet élément de programme vise essentiellement à continuer d'apporter un appui et une aide aux pays en développement moyennant la mise en œuvre et le renforcement du rôle de l'ONUDI dans les modalités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire à travers la coopération technique et les activités menées à titre de forum mondial.

### Objectif

Fournir et améliorer systématiquement les services de l'ONUDI, assurer la promotion de la coopération Sud-Sud en faveur des États membres et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle de l'Organisation à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

### Contribution à l'impact escompté dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Développement des liens, des engagements et des activités de coopération entre les pays en développement du Sud pour pouvoir mettre en place de partenariats productifs, source de progrès mutuels.</p> <p>Conception et mise en œuvre de stratégies visant à sensibiliser à l'idée de donner corps aux technologies et aux solutions des pays du Sud, ainsi qu'aux approches de développement concluantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de partenariats Sud-Sud et triangulaires d'où un accroissement du nombre de projets de coopération technique mis en œuvre.</li> <li>• Amélioration du transfert et de la diffusion de technologies, mise à niveau des compétences/ connaissances et création de richesse sociale fondée sur les modalités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire sous la forme de transfert et de diffusion de technologies, d'investissements, d'innovation et de coopération régionale inscrits dans les politiques et les stratégies nationales industrielles ou sectorielles, et dans le dialogue international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres et de l'infrastructure de la politique nationale, industrielle ou sectorielle en vue du dialogue, des échanges et de la coopération Sud-Sud et triangulaires afin de trouver des solutions propres aux pays du Sud.</li> <li>• Accroissement de l'allocation des ressources nationales à la promotion des investissements en faveur de la coopération Sud-Sud.</li> </ul>

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>2</sup></i>
<p>Renforcement de l'appui institutionnel aux partenariats public/privé à travers la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en vue de promouvoir la coopération.</p> <p>Finalisation du mécanisme de coordination du renforcement des capacités institutionnelles aux fins de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire appuyées par l'ONUDI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des partenariats public-privé (PPP) entre les parties prenantes et les réseaux de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.</li> <li>• Renforcement des relations avec les parties prenantes de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies.</li> <li>• Stratégie opérationnelle de l'ONUDI pleinement mise en œuvre à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

## **Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement**

L'élément de programme C.4.1 contribue à la réalisation de l'OMD 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) et de sa cible 8.F (accès aux nouvelles technologies).

### **Élément de Programme C.4.2: Appui aux pays les moins avancés**

#### **Description générale**

Récemment, de nombreux pays parmi les moins avancés ont connu une période de croissance économique assez satisfaisante, mais ils continuent d'avoir des niveaux élevés de pauvreté, de faibles infrastructures institutionnelles et de faibles capacités de production.

À l'heure actuelle, 49 pays ont été reconnus comme PMA, dont 34 en Afrique, 14 en Asie et un en Amérique latine. Le soutien de l'ONUDI aux PMA, qui englobe toutes les priorités thématiques de l'Organisation, mérite une attention particulière. Les programmes de l'ONUDI dans les PMA sont aussi fortement associés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. L'élément de programme puise ses orientations dans plusieurs sources, notamment des conférences intergouvernementales, des initiatives interinstitutions pilotées par l'Organisation des Nations Unies, ou des initiatives du Groupe des 77.

Une source majeure d'orientations pour les activités de l'ONUDI en faveur des PMA est le Programme d'action d'Istanbul approuvé par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV), qui a eu lieu à Istanbul (Turquie) en mai 2011. Ce programme offre une feuille de route détaillée pour les pays les moins avancés. Son objectif primordial est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux PMA afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, l'accent étant mis en particulier sur les OMD. Le programme vise notamment à permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020. En outre, il définit les contours des besoins prioritaires et précise la conduite à suivre pour parvenir à transformer la structure de leurs économies au cours de la période 2012-2020. Il énumère huit priorités de développement: i) la capacité de production, ii) l'agriculture; iii) la sécurité alimentaire et le développement rural; iv) le commerce et les matières premières; v) le développement humain et social; vi) les crises multiples et d'autres problèmes émergents; vii) la mobilisation de ressources financières à l'appui du développement et du renforcement des capacités; et viii) la gouvernance à tous les niveaux.

Pour donner suite à la première priorité du Programme, qui porte sur le renforcement des capacités de production dans les PMA, l'ONUDI a élaboré une stratégie qui a été approuvée par la Conférence

ministérielle des PMA tenue à Vienne en novembre 2011. Cette stratégie vise à s'attaquer à trois grands problèmes, conformément au Programme d'action, à savoir la transformation des matières premières en produits, l'aide aux communautés vulnérables et le renforcement de l'infrastructure industrielle régionale.

La stratégie a été affinée et subdivisée en éléments régionaux pour répondre aux besoins spécifiques des PMA dans les différentes régions.

### **Afrique subsaharienne**

Les activités de l'ONUDI dans les PMA africains se fondent sur les orientations données par la Conférence des ministres africains de l'industrie (CAMI). À la demande expresse de la Commission de l'Union africaine, l'ONUDI a piloté l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, y compris les annexes qui s'y rattache sur la mobilisation des fonds, le suivi et un mécanisme de coordination.

Le Plan d'action comprend les principaux programmes et projets de développement industriel, s'agissant notamment de la politique industrielle et du renforcement des capacités institutionnelles, de la mise à niveau des capacités productives et commerciales, de la promotion des infrastructures et du développement énergétique pour les procédés industriels et l'innovation industrielle. Il représente l'initiative la plus récente du programme de l'ONUDI qui a été élaborée et approuvée par les Chefs d'État et de gouvernement africains afin d'orienter les efforts d'industrialisation du continent.

Regroupant au total 20 programmes et 52 projets, la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique présente un vaste éventail d'activités qui peuvent être exécutées par l'ONUDI conformément à son mandat. Toutefois, il est proposé, à cet égard, de se concentrer dans un premier temps sur les mesures suivantes: développement des agro-industries, mise en valeur des énergies renouvelables; politique industrielle; mise à niveau et modernisation du secteur industriel; et promotion des investissements.

### **Asie et Pacifique**

L'ONUDI appuiera son intervention en Asie sur sa stratégie en faveur des PMA, et également sur les initiatives régionales visant certains PMA et petits États insulaires de la région. Elle travaillera par ailleurs en étroite collaboration avec des organisations et commissions régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La plupart des programmes que l'ONUDI exécute dans les PMA asiatiques portent sur le renforcement des capacités commerciales, les solutions énergétiques et les questions liées au changement climatique.

### **Amérique latine et Caraïbes**

La stratégie en faveur des PMA constituera le socle de l'intervention de l'ONUDI auprès du seul PMA de la région, à savoir Haïti.

### **Objectif**

Aider les PMA à renforcer leurs capacités de production grâce à la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets et de programmes de qualité.

Appuyer le renforcement du cadre institutionnel qui sous-tend le développement durable dans les PMA grâce à la fourniture de services stratégiques à l'appui de la planification et de la politique industrielles.

Aider la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et d'autres stratégies régionales visant les PMA.

### Contribution à l'impact escompté dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Participation accrue des PMA au système mondial de production et au régime commercial mondial, mise en place d'une base industrielle durable en vue de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois et de la création de richesses (l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la production industrielle compétitive. Accroissement des flux commerciaux et d'investissement.</li> <li>• Nouvelles possibilités d'accroître la participation à des activités économiques permettant de progresser dans les chaînes de valeur et de dégager des avantages pour la collectivité.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Mise en place de stratégies et de politiques à l'appui du développement industriel durable fondé sur la connaissance dans les PMA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des cadres juridiques et des plans directeurs existants à l'appui des activités industrielles dans les PMA.</li> <li>• Renforcement des partenariats public-privé, adoption de mécanismes appropriés, mise en place de réseaux avec les parties prenantes.</li> </ul>
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>2</sup>
Renforcement des capacités et des moyens dont disposent les PMA pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et stratégies de développement industriel durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation accrue de méthodes de pointe dans les processus qui sous-tendent la formulation des politiques.</li> <li>• Création et mise en exploitation de systèmes institutionnels permettant de fournir des services efficaces aux entreprises pour promouvoir leur développement.</li> <li>• Élaboration de méthodes pour assurer le suivi des programmes et permettre ainsi d'influer sur le développement.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

### Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.4.2 contribue à la réalisation de l'OMD 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) et de sa cible 8.B (répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés).

### **Élément de programme C.4.3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

#### **Description générale**

L'ONUDI est consciente que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a un impact positif majeur sur une croissance économique soutenue et un développement industriel durable, qui sont les moteurs de la réduction de la pauvreté et de l'insertion sociale. L'Organisation poursuit les objectifs de programme que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à la fois collectivement au sein du système des Nations Unies, et individuellement en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir le bien-être des femmes et des hommes dans tous les pays, à travers le développement industriel inclusif et durable et la coopération au service du développement industriel. Conformément à la politique mise en place à l'échelle du système par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), l'ONUDI considère l'intégration de la problématique hommes-femmes comme une stratégie clef pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La politique de l'ONUDI en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes définit les orientations générales applicables à la mise en place d'une stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes qui soit de nature:

- À garantir que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans les programmes, les politiques et les pratiques de l'Organisation;
- À faire progresser l'objectif global de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment l'autonomisation économique des femmes;
- À mettre à profit la diversité des expériences et des connaissances spécialisées au sein du système des Nations Unies pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international en matière d'égalité des sexes; et
- À intensifier les efforts déployés par l'Organisation pour atteindre l'objectif de parité des sexes, en particulier au niveau de la prise de décision.

Pour faire progresser les engagements organisationnels de l'ONUDI à l'appui de l'intégration de la problématique hommes-femmes, cet élément de programme mettra l'accent sur les ajustements qualitatifs correspondants dans les politiques et la culture organisationnelle du Secrétariat et dans les programmes et projets de fond. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les programmes et projets de fond de l'ONUDI doivent être comprises non seulement comme un moyen de promouvoir l'accès égal des femmes aux ressources productives et à l'accumulation de ces ressources, mais aussi d'améliorer le contexte social dans lequel s'exerce l'accès aux secteurs de production et à l'accumulation de biens, la mesure dans laquelle les droits de l'homme sont réalisés, et la mesure dans laquelle des changements durables sont opérés en faveur de l'égalité des sexes dans les institutions politiques et sociales.

#### **Objectif**

L'élément de programme C.4.3 fera en sorte que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans toutes les pratiques, politiques et programmes de l'ONUDI à travers la mise en œuvre de la politique suivie par l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

### Contribution à l'impact escompté dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Tous les programmes, pratiques et politiques de l'Organisation tiennent compte de la problématique hommes-femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et qualité des politiques industrielles, économiques et environnementales prenant en compte la problématique hommes-femmes. Mise en œuvre de politiques, plans et programmes par les gouvernements, les institutions et les entités du secteur privé.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques gouvernementales, les cadres juridiques et les structures incitatives sont propices à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement quantitatif et qualitatif des plans directeurs et des cadres juridiques à l'appui de l'intégration de la problématique hommes-femmes et de l'égalité de représentation des femmes dans les processus liés à l'industrie.</li> </ul>
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>2</sup>
Les organismes et établissements industriels publics et privés promeuvent des stratégies prenant en compte la problématique hommes-femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services fournis par les organismes et établissements nationaux et locaux appuient effectivement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

<sup>2</sup> Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

### Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'élément de programme C.4.3 contribue à la réalisation de l'ODD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

#### Élément de programme C.4.4: Cohérence de l'action du système des Nations Unies et initiative "Unis dans l'action"

##### Description générale

Les six dernières années ont été marquées par d'importants progrès dans les efforts déployés par le système des Nations Unies pour renforcer la cohérence de ses activités axées sur le développement conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles (examen triennal de 2007) et l'initiative "Unis dans l'action". Pendant cette période, l'ONUDI a activement contribué au développement de l'approche "Unis dans l'action" et à sa mise en œuvre effective dans les pays pilotes et ceux ayant lancé eux-mêmes l'initiative. La récente évaluation thématique de la contribution de l'ONUDI aux mécanismes de l'initiative "Unis dans l'action" a montré que l'Organisation avait recueilli les fruits de sa participation et que les avantages l'avaient emporté sur les coûts.

L'évaluation indépendante des enseignements tirés de l'initiative "Unis dans l'action" prescrite par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/2008 de 2007 et ses résolutions ultérieures sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (62/277 de 2008, 63/311 de 2009 et 64/289 de 2010), évaluation dont l'objet était d'informer l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, a été achevée en juin 2012. Elle montre que l'amélioration de la coordination et de la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies au niveau des pays à travers l'initiative "Unis dans l'action" a fait progresser le principe de l'appropriation et de l'impulsion nationales, et donné de meilleurs résultats en ce qui concerne les questions transversales stratégiques tels que les droits de l'homme et l'égalité des sexes, ainsi que dans des domaines tels que le développement économique et l'environnement. Bien que l'évaluation indépendante ait marqué la fin de la phase pilote, la résolution de l'Assemblée générale de 2012 sur la procédure d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (examen quadriennal de 2012) a institutionnalisé l'initiative "Unis dans l'action" à l'échelle mondiale et défini le cadre de la deuxième phase de l'initiative. Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement aura également une grande influence sur l'initiative "Unis dans l'action" institutionnalisée à l'échelle mondiale. La communauté des pays participant à l'initiative s'est élargie à 32 nouveaux pays. Le GNUD estime que 100 autres pays certifiés adopteront l'initiative d'ici à 2014.

Cet élément de programme coordonne au niveau des pays et à l'échelle régionale les activités de l'ONUDI visant à assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans le contexte du processus de réforme des Nations Unies, et maintient le dialogue en la matière avec les organes compétents du GNUD, en interaction avec l'élément de programme B.1.2, qui traite de ces questions au niveau stratégique interinstitutions.

### **Objectif**

Assurer la cohérence interinstitutions à l'échelle du système Nations Unies et le positionnement efficace des services de l'ONUDI dans le cadre des initiatives nationales et régionales menées au titre de l'initiative "Unis dans l'action".

### **Contribution à l'impact escompté dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3**

<i><b>Contribution</b></i>	<i><b>Indicateurs de performance</b></i> <sup>1</sup>
Les initiatives harmonisées du système des Nations unies font apparaître une meilleure prise en compte des positions de l'ONUDI conformément aux besoins et priorités du développement industriel inclusif et durable à l'échelle nationale et régionale.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau de reconnaissance et d'acceptation du rôle et des spécificités du modèle opérationnel de l'ONUDI dans les mécanismes visant à assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies.</li><li>• Accroissement du volume des activités de coopération technique de l'ONUDI moyennant un financement potentiel assuré par les mécanismes du Fonds unique au niveau des pays.</li><li>• Augmentation du nombre de mémorandums d'accord signés au niveau national permettant l'accès aux fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.</li></ul>

**Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3**

<b><i>Contribution aux aboutissements des politiques</i></b>	<b><i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i></b>
Les politiques et stratégies industrielles dans les pays de programme adoptent une approche plus stratégique, systématique et transformatrice en vue d'améliorer la cohérence de l'action interinstitutions et l'efficacité des résultats en matière de développement humain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure dans laquelle les aboutissements et les produits de la politique du PNUAD tiennent compte de l'analyse des lacunes de la politique industrielle dans les bilans communs de pays ou une analyse équivalente.</li> <li>• Mesure dans laquelle le cadre de résultats du PNUAD indique clairement les rôles et les responsabilités de l'ONUDI et de ses partenaires dans la fourniture de produits liés à la politique industrielle et dans la contribution aux aboutissements en la matière.</li> <li>• Engagement accru de l'ONUDI dans les activités de plaidoyer et le dialogue entre les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements nationaux.</li> </ul>

<b><i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i></b>	<b><i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i></b>
Les institutions partenaires publiques et privées mettent progressivement en œuvre une partie relativement importante des éléments de coopération technique de l'ONUDI dans les programmes uniques/plans d'aide au développement des Nations Unies des pays participant au programme Unis dans l'action, conformément aux lignes directrices du CCS/GNUD sur les pratiques commerciales harmonisées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure dans laquelle le cadre de la politique harmonisée révisée concernant les transferts de fonds (HACT) intègre les spécificités du modèle opérationnel de l'ONUDI.</li> <li>• Participation accrue des partenaires d'exécution nationaux et d'autres organismes des Nations Unies à des activités harmonisées venant renforcer la valeur ajoutée de la cohérence de l'action du système des Nations Unies.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

**Élément de programme C.4.5: Sécurité du personnel et des opérations de l'ONUDI**

**Description générale**

Dans le contexte mondial actuel marqué par des problèmes sans précédent de sécurité, alors que les organismes des Nations Unies sont devenus une cible privilégiée du terrorisme et de la criminalité, et que la situation dans de nombreux pays où intervient l'ONUDI s'est détériorée, conduisant à l'instabilité et à des troubles politiques et sociaux, la sécurité du personnel et des opérations de l'ONUDI est désormais une condition *sine qua non* pour que l'Organisation puisse mener son action efficacement et durablement. Ce programme vise à assurer la sécurité du personnel et des opérations de l'ONUDI à la fois au Siège et sur le terrain, y compris l'application effective des Normes minimales de sécurité opérationnelle dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI et dans le cadre de ses opérations sur le terrain. Il a aussi pour objet d'assurer la sécurité des déplacements et des missions du personnel de l'Organisation, la mise en œuvre des règles et directives de l'ONU concernant la sécurité, et la sécurité des programmes, des projets et des diverses manifestations organisés par l'ONUDI, en renforçant la culture de la sécurité du personnel de l'Organisation à travers une action de formation et

de sensibilisation en la matière, et une coordination efficace avec les autres membres du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

Conformément au principe majeur de ce Système de gestion de la sécurité, qui prescrit “pas de programme sans sécurité et pas de sécurité sans ressources”, les activités de l’ONUDI dans le domaine de la sécurité pour 2014-2015 seront principalement axées sur l’intégration de la sécurité dans ses projets et programmes. Dans le cadre de l’organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité de l’ONUDI, le Directeur général doit veiller à ce que la sûreté et la sécurité soient des éléments de base de tous les programmes et activités, et à ce que les évaluations des risques de sécurité soient prises en compte et fassent l’objet du rang de priorité voulu dès le début de tous les processus de planification.

L’intégration de la sécurité dans les projets et programmes de l’ONUDI est essentielle pour leur durabilité et pour l’exécution des activités générales de coopération technique, étant entendu que l’ONUDI mène de nombreux projets et programmes dans des pays où la situation en matière de sécurité est imprévisible et difficile.

### **Objectif**

Assurer la sécurité du personnel et des opérations de l’ONUDI tant au Siège que sur le terrain et intégrer la sécurité dans les programmes et projets de l’Organisation.

### **Contribution à l’impact escompté dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3 et d’autres programmes**

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Appui à la sécurité des opérations et des programmes de l’ONUDI, intégration de la sécurité dans les activités de l’Organisation.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du nombre de programmes et de projets de l’ONUDI comprenant un élément de sécurité.</li><li>• Nombre de projets et d’activités dans les pays connaissant un niveau 3 ou supérieur d’insécurité.</li></ul>

### **Programme C.5: Appui aux opérations hors Siège**

#### **Description générale**

Ce programme spécialisé continue de soutenir le réseau extérieur de l’ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux, les bureaux de pays, les comptoirs de l’ONUDI et les agents de liaison assurant la présence de l’Organisation sur place, en répondant aux besoins financiers liées aux services opérationnels et généraux. Il se limite à fournir une structure appropriée pour les opérations décentralisées sous la forme de personnel d’appui et d’infrastructure de bureau. Mesurer et contrôler les dépenses de fonctionnement hors Siège, compte tenu de la modification et du développement de la structure des bureaux extérieurs, reste une tâche essentielle, pour l’accomplissement de laquelle il est préférable de regrouper ces ressources dans un programme unique distinct.

#### **Objectif**

Continuer d’assurer un soutien opérationnel efficace au réseau de bureaux extérieurs de l’ONUDI.

## Contribution à la réalisation de la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Le réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDI assure des services d'appui efficaces, d'un bon rapport coût/efficacité, transparents et exécutés en temps opportun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'efficacité opérationnelle, efficacité prouvée de tous les services connexes et réactions positives des clients.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Ressources

#### Programme C.5: appui aux opérations hors Siège

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<b>0,00</b>	<b>88,00</b>	<b>88,00</b>	Dépenses de personnel	4 698 800	912 600	5 611 400
			Voyages autorisés	1 167 200		1 167 200
			Dépenses de fonctionnement	4 928 700		4 928 700
			Technologies de l'information et de la communication	1 022 000		1 022 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>11 816 700</b>	<b>912 600</b>	<b>12 729 300</b>
			Recettes	(1 521 300)		(1 521 300)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>10 295 400</b>	<b>912 600</b>	<b>11 208 000</b>

## **GRAND PROGRAMME D: RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR**

### **Description générale**

Le grand programme D comprend les deux programmes D.1 (Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques) et D.2 (Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur).

Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et conformément aux décisions des organes directeurs, ce grand programme entreprend des activités de recherche appliquée, offre des conseils stratégiques et collecte des statistiques industrielles, en vue de renforcer le rôle normatif que joue l'ONUDI à l'échelle mondiale dans le domaine du développement industriel durable. En outre, ce grand programme contribue à la rigueur des programmes techniques en alignant l'approbation des projets et programmes de coopération technique de l'ONUDI sur son cadre d'assurance de la qualité. Il assure également la conception, le développement et la gestion des partenariats de l'ONUDI avec les organismes donateurs et d'autres donateurs existants et potentiels, et la promotion du rôle de l'industrie en tant qu'instrument de croissance économique inclusive et durable et de réduction de la pauvreté. En outre, dans le cadre de ce grand programme, l'ONUDI rassemble ses ressources didactiques et ses capacités de formation au sein de son Institut pour le renforcement des capacités.

Plus précisément, le grand programme englobe les fonctions suivantes:

- a) Offrir en temps voulu une analyse appliquée, pertinente et scientifiquement fondée du développement industriel et donner des conseils stratégiques en matière de politique industrielle aux États Membres et aux organisations internationales et régionales;
- b) Fournir des statistiques industrielles précises et comparables sur le plan international à la communauté internationale, aux gouvernements, aux institutions de la connaissance, aux associations professionnelles et aux partenaires internes;
- c) Améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de l'ONUDI en gérant et en appuyant le processus d'approbation des programmes et des projets;
- d) Développer et entretenir les relations avec les donateurs, trouver d'autres donateurs potentiels pour le financement des services de l'ONUDI et appliquer des modalités de financement appropriées; et
- e) Faire mieux connaître et comprendre le rôle et la pertinence de l'ONUDI dans le domaine de la coopération internationale pour le développement afin que le public continue de soutenir l'Organisation, et faciliter les activités de sensibilisation, de formation et de contacts avec l'extérieur portant sur des questions particulières liées à ses trois priorités thématiques.

### **Objectifs**

Soutenir les décideurs, les institutions de la connaissance et d'autres parties prenantes dans les processus relatifs aux politiques industrielles à l'aide d'analyses pertinentes et rigoureuses du développement industriel, de statistiques industrielles et de conseils sur l'élaboration de politiques industrielles.

Veiller à ce qu'un volume croissant de ressources soit mobilisé pour permettre à l'ONUDI de fournir des services de développement de qualité.

Appuyer l'exécution efficace des programmes de l'ONUDI en faisant mieux connaître et comprendre son rôle et ses activités dans le domaine de la coopération internationale pour le développement.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et la coopération multilatérale au service du développement favorisent un développement industriel spécifique aux régions et aux pays à même de réduire la pauvreté et de promouvoir un processus de mondialisation inclusif et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue multilatéral et coopération régionale efficaces dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance durables.</li> <li>• Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les donateurs, institutions de financement et parties prenantes concernées du secteur privé reconnaissent l'importance d'une production industrielle durable pour la création de revenus et la réduction de la pauvreté et appuient les programmes correspondants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves de l'amélioration de la qualité des descriptifs de projets.</li> <li>• Portefeuille diversifié de propositions de programme et de projet financées, pour une valeur accrue.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Ressources

#### Grand programme D: Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<b>28,00</b>	<b>20,50</b>	<b>48,50</b>	Dépenses de personnel	9 282 850	1 264 100	10 546 950
			Consultants	837 000		837 000
			Réunions	263 200		263 200
			Voyages autorisés	410 200		410 200
			Dépenses de fonctionnement	754 700		754 700
			Technologies de l'information et de la communication	3 000		3 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>11 550 950</b>	<b>1 264 100</b>	<b>12 815 050</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>11 550 950</b>	<b>1 264 100</b>	<b>12 815 050</b>

**Grand programme D: Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur**  
**Par programme**

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	GS			
D.1. Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	17,60	15,50	8 194 150		8 194 150
D.2. Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	10,40	5,00	4 620 900		4 620 900
<b>D. Total, grand programme</b>	<b>28,00</b>	<b>20,50</b>	<b>12 815 050</b>		<b>12 815 050</b>

**Programme D.1: Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques**

**Description générale**

Le programme D.1 repose sur deux piliers intégrés, à savoir i) un pilier analytique et ii) un pilier consultatif. Le pilier analytique vise à produire des données et des diagnostics systématiques sur les questions, tendances, facteurs déterminants et conséquences des processus d'industrialisation nationaux, régionaux et internationaux. Il suit les débats intellectuels et théoriques, ainsi que l'évolution des tendances économiques, technologiques, environnementales et politiques qui influencent le développement industriel. Il s'appuie tout particulièrement sur les séries chronologiques uniques de statistiques industrielles de l'ONUDI. Le programme porte également sur l'élaboration d'outils diagnostiques qui permettent d'appliquer les connaissances acquises à des situations nationales concrètes. Ces analyses et méthodes sont ensuite soumises à un processus d'évaluation et d'amélioration continues s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de leur application.

Le pilier consultatif traduit les conclusions et les enseignements tirés des travaux de recherche en recommandations stratégiques de politiques de développement industriel et en activités de coopération technique connexes visant à appuyer les gouvernements dans le cadre de l'élaboration de politiques et à alimenter les débats éclairés d'instances régionales et internationales. Au titre de ce programme, l'ONUDI aide les ministères et d'autres institutions publiques à analyser la performance de leur industrie, ainsi qu'à définir une vision du rôle de ce secteur dans le développement économique et les choix à faire pour mettre en œuvre cette vision. En comparant et en rassemblant les données d'expérience et les acquis de l'apprentissage collectif, le programme recense également les contraintes et les difficultés communes et recueille les expériences réussies qui sont ensuite diffusées dans différentes régions et sur différents continents dans le cadre de manifestations organisées par l'Organisation. Le développement industriel durable exigeant une appropriation et une gestion locales de l'élaboration des politiques, le programme favorise également les échanges entre les secteurs public et privé et renforce les capacités locales à travers la formation et l'appui institutionnel. Les enseignements tirés de la fourniture de conseils et du renforcement des capacités sont ensuite utilisés dans les travaux d'analyse.

**Objectif**

Fournir aux États Membres et aux organisations internationales et régionales, en temps voulu, une analyse appliquée, pertinente et scientifiquement fondée du développement industriel et des conseils stratégiques en matière de politique industrielle.

## Ressources

### Programme D.1: Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
17,60	15,50	33,10	Dépenses de personnel	5 839 350	1 123 000	6 962 350
			Consultants	676 700		676 700
			Réunions	216 600		216 600
			Voyages autorisés	209 500		209 500
			Dépenses de fonctionnement	126 000		126 000
			Technologies de l'information et de la communication	3 000		3 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>7 071 150</b>	<b>1 123 000</b>	<b>8 194 150</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>7 071 150</b>	<b>1 123 000</b>	<b>8 194 150</b>

### Élément de programme D.1.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

#### Description générale

L'élément de programme D.1.1 assurera l'élaboration et l'exécution de la recherche stratégique et des services consultatifs pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI, ainsi que l'orientation des fonctions d'assurance de la qualité et de contacts avec l'extérieur du grand programme D, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats.

#### Objectif

Assurer la gestion efficace du grand programme D conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et aux besoins des États Membres de l'ONUDI.

#### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
La recherche stratégique et les services consultatifs pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI se fondent sur des objectifs convenus au niveau international et sur les besoins des pays, et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alignement de la recherche stratégique et des services consultatifs pour l'élaboration de politiques sur les objectifs mondiaux (dont les OMD) et les besoins des pays.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les activités menées par l'ONUDI dans les domaines de la recherche stratégique, de l'assurance de la qualité et des contacts avec l'extérieur sont efficaces, efficaces et axées sur les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans de travail détaillés axés sur les résultats et système global de suivi et d'évaluation inclus dans tous les nouveaux programmes et activités de recherche stratégique, de conseil pour l'élaboration de politiques et de sensibilisation.</li> <li>Augmentation du nombre de projets qui atteignent les étapes/les objectifs prévus.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les services de recherche stratégique et de conseil pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI sont directement liés aux priorités des pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays ayant recours aux services de recherche stratégique et de conseil pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI.</li> <li>Nombre d'organisations intergouvernementales ayant recours aux services de recherche stratégique et de conseil pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Élément de programme D.1.2: Recherche et analyse thématiques

#### Description générale

Les activités de recherche et d'analyse mondiales de cet élément de programme portent sur les tendances et les questions internationales qui ont un impact sur le développement industriel aux niveaux régional et national, ainsi que sur les thèmes en rapport avec l'industrialisation à l'échelle mondiale. Les premières sont des questions telles que la récession économique touchant les pays de l'OCDE, l'action internationale visant à renforcer le développement durable ou les nouvelles tendances de la délocalisation de la production, et les deuxièmes, par exemple, l'impact de la croissance du secteur manufacturier de certains pays ou les effets de telle ou telle découverte ou innovation. Il s'agit de questions et de tendances clefs qui touchent les processus d'industrialisation régionaux susceptibles d'avoir un impact mondial ou qui en résultent. L'accent est mis en l'occurrence sur les questions relatives au commerce, à l'intégration de la production et des marchés et à la division du travail, ainsi que sur la coopération technologique et financière. Au cours de l'exercice biennal, les activités de recherche et de diagnostic de l'ONUDI seront spécifiquement axées sur l'interaction entre évolution technologique, viabilité sociale et environnementale et création d'emplois, et fourniront un appui analytique et des recommandations politiques pour les activités à titre de forum mondial de l'ONUDI.

Le segment thématique de cet élément de programme fournira le cadre conceptuel empirique des services d'analyse et des services consultatifs. Les travaux de recherche se concentreront sur l'évolution des structures de l'activité industrielle et examineront les écarts de productivité et la croissance de la productivité, par branche d'activité, ainsi que les possibilités de création d'emplois déterminées par ces caractéristiques. Cet élément de programme portera également sur des questions ayant trait aux types de politiques, de structures ou d'évolutions structurelles dans l'industrie qui sont

les plus propices à la réduction de la pauvreté, au développement du commerce international, à la création d'emplois et à la sauvegarde de l'environnement. Des typologies de pays seront élaborées en tenant compte de la relation entre l'évolution des structures et les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Le potentiel de l'industrialisation verte et les secteurs industriels qui contribuent le plus à la réduction des émissions de carbone sont des éléments clés dans ce contexte. Ces typologies devraient servir à définir des stratégies de développement industriel et à fournir des services consultatifs pour l'élaboration de politiques. Le Rapport sur le développement industriel, principale publication de l'ONUDI, restera un produit important du programme de recherche thématique.

## Objectif

Créer des bases analytiques solides et des connaissances à l'appui des stratégies, des politiques, des programmes et des projets de développement industriel, ainsi que des activités à titre de forum mondial de l'ONUDI.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Amélioration du cadre visant à renforcer les capacités productives et les capacités commerciales internationales, à réduire la pauvreté, à accroître l'efficacité énergétique et à améliorer la sauvegarde de l'environnement aux niveaux mondial, régional et national.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension du rôle de l'industrialisation dans le développement de capacités productives durables conformément aux évaluations par les pairs (organisations et individus).</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Formulation de stratégies, de politiques, de programmes et de projets industriels régionaux et nationaux qui s'appuient de plus en plus sur des bases empiriques et analytiques solides.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des recommandations issues des résultats des travaux de recherche de l'ONUDI par les pays et les régions dans l'élaboration de leurs politiques.</li> <li>• Utilisation par les États Membres des expériences nationales et régionales réussies citées dans les travaux de recherche et d'analyse de l'ONUDI, pour appuyer leur développement industriel durable.</li> <li>• Preuves de la contribution des recherches menées par l'ONUDI à la création de connaissances mondiales dans le domaine du développement industriel durable.</li> </ul>

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i>
Capacités accrues des gouvernements, des entreprises privées et des associations à l'appui du développement industriel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des recommandations issues des résultats des travaux de recherche de l'ONUDI par certains organismes dans l'élaboration de leurs politiques.</li> <li>• Amélioration au niveau institutionnel de la qualité et de la rapidité de la prise de décisions politiques.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

## Élément de programme D.1.3: Services consultatifs pour l'élaboration de politiques

### Description générale

Cet élément de programme fournit aux États Membres deux types de services importants:

- i) Conseils en matière de politique industrielle stratégique, notamment aux stades du diagnostic, de la conception et de l'évaluation du processus d'élaboration des politiques; et
- ii) Activités de renseignement industriel stratégique et d'appui à la gouvernance, visant tout particulièrement à renforcer les capacités d'institutions clefs des secteurs public et privé à concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles.

La politique industrielle stratégique représente l'aspiration d'un pays en termes de place que son secteur manufacturier devrait occuper à un moment donné dans l'avenir ou vis-à-vis du reste du monde. L'élément de programme fournit des exemples d'expériences réussies, ainsi que des conseils sur la gouvernance et les mécanismes de coordination pour établir un diagnostic et concevoir une stratégie ou politique industrielle. Au niveau du diagnostic, des conseils sont donnés sur les activités industrielles susceptibles de présenter un avantage compétitif, sur les capacités d'analyse nationales et internationales et sur les acteurs locaux et internationaux qui pourraient participer au processus d'industrialisation. Des avis sont également donnés sur les mécanismes nécessaires pour assurer une phase de diagnostic transparente, participative et inclusive. Enfin, lors de la phase de suivi, le recueil de renseignements est principalement axé sur la détermination des chaînes causales qui font ressortir des programmes, projets et moyens d'action spécifiques, ainsi que sur l'appui à la formulation d'études d'évaluation de l'impact.

Le renseignement industriel stratégique et la gouvernance permettent de remédier aux problèmes de capacités institutionnelles faibles, de manque d'informations et de dialogue insuffisant entre les secteurs public et privé que les responsables rencontrent lorsqu'ils tentent d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques reposant sur des données factuelles. Cet élément de programme est axé sur des activités de renforcement des capacités, telles que des séminaires de sensibilisation, des formations et la mise en place d'observatoires et de services spécialisés de renseignement industriel dans des organismes clefs des secteurs public et privé. Ces services, qui utilisent le vaste éventail d'outils d'analyse mis au point par l'ONUDI dans le cadre de l'élément de programme D.1.2, sont l'élément moteur de la production de renseignements industriels sous la forme de diagnostic industriel, de rapports, d'analyses de secteurs et de chaînes de valeur, et de documents relatifs aux stratégies et politiques industrielles. Ainsi, l'élément de programme vise à créer des plates-formes de dialogue entre les secteurs public et privé et à faciliter la participation de centres de connaissances au débat d'orientation. Ces initiatives favorisent la coopération institutionnelle Sud-Sud grâce à un partage de connaissances et de données d'expérience.

### Objectif

Fournir des conseils avisés en matière de politique et de stratégie industrielles et assurer une formation spécialisée et des activités pertinentes de renforcement des capacités.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Meilleure prise en compte des critères relatifs au renforcement des capacités productives et des capacités commerciales internationales, à la réduction de la pauvreté, à l'accroissement de l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la sauvegarde de l'environnement dans les stratégies, politiques, programmes et projets industriels nationaux.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact de la politique industrielle sur la production, la valeur ajoutée ou le développement du commerce international; réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de l'efficacité énergétique et/ou réduction de la pauvreté</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Amélioration du contenu des programmes et processus des stratégies et politiques industrielles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de diagnostics, rapports, stratégies et politiques industriels reposant sur des données factuelles.</li> <li>• Niveau de participation des parties prenantes du secteur privé au processus d'élaboration des politiques.</li> <li>• Niveau d'approbation du processus par les parties prenantes.</li> </ul>

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles au sein des gouvernements et ministères, des entreprises privées et des associations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage et évaluations par les participants aux séminaires, aux voyages d'études et aux cours.</li> <li>• Niveau d'intégration des services de renseignement dans les structures des institutions concernées.</li> <li>• Évaluations de l'efficacité et de l'efficience des organisations concernées</li> <li>• Nombre et portée des déclarations de politiques pertinentes (stratégies, lois et règlements) adoptées.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

### Élément de programme D.1.4: Statistiques industrielles

#### Description générale

L'élément de programme relatif aux statistiques industrielles vise à mettre en œuvre le mandat que les Nations Unies ont confié à l'ONUDI, à savoir gérer des bases de statistiques industrielles internationales et diffuser des données industrielles au niveau mondial, et répondre aux besoins internes en matière de statistiques aux fins des activités de recherche et de coopération technique de l'Organisation.

L'élément de programme est globalement axé sur:

- i) La tenue et la mise à jour de bases de données sur les statistiques industrielles internationales intégrant des données structurelles sur les entreprises, la compilation et la diffusion de données industrielles au moyen de l'Annuaire international annuel de statistiques industrielles et de la publication biennale World Statistics on Mining and Utilities, de la base de statistiques industrielles (INDSAT) et de la base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles (IDSB) sur CD-ROM, du portail en ligne du Statistical Country Brief, du nouvel entrepôt de données statistiques et du rapport trimestriel sur la production manufacturière mondiale, ainsi qu'un appui statistique aux programmes de recherche et à d'autres programmes de l'Organisation;
- ii) La réalisation de produits méthodologiques et analytiques basés sur la recherche statistique et sur l'expérience de la gestion de statistiques comparables sur le plan international;

iii) La contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes et de méthodes statistiques internationales dans le domaine des statistiques industrielles en sa qualité de membre du Comité de coordination des activités de statistique; la participation au programme international Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX); et

iv) La prestation de services de coopération technique aux pays en développement et en transition dans le domaine des statistiques industrielles.

## Objectif

Fournir des statistiques industrielles précises et comparables sur le plan international à la communauté internationale, aux gouvernements, aux institutions de la connaissance, aux associations professionnelles et à d'autres partenaires de l'ONUDI.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Des données industrielles de qualité sont mises à la disposition d'organismes internationaux, de gouvernements, d'entreprises privées, d'institutions de la connaissance et d'autres partenaires du développement industriel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et volume accrus des produits statistiques de l'ONUDI mis à la disposition des gouvernements, des entreprises privées et des institutions de la connaissance.</li> <li>• Nombre accru de demandes de données reçues par l'ONUDI d'utilisateurs internationaux.</li> <li>• Utilisation accrue de statistiques internes par les programmes techniques de l'ONUDI.</li> <li>• Nombre accru de produits statistiques et analytiques diffusés par des organisations.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les analyses et stratégies industrielles s'appuient sur des bases statistiques et analytiques solides.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre accru de pays représentés dans les bases de données de l'ONUDI.</li> <li>• Production et diffusion accrues de données nationales et comparables sur le plan international concernant des indicateurs pertinents de la politique.</li> <li>• Accès accru aux bases de données et aux produits statistiques de l'ONUDI requis pour la formulation de politiques de développement reposant sur des données concrètes.</li> <li>• Nombre accru de bureaux nationaux de statistique bénéficiant des services consultatifs et de l'assistance technique de l'ONUDI.</li> <li>• Nombre accru de consultations des pages Web relatives aux statistiques de l'ONUDI à la fois sur Intranet et sur Internet.</li> </ul>

<b><i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i></b>	<b><i>Indicateurs de performance</i></b> <sup>1</sup>
Amélioration de la performance des bureaux nationaux de statistique pour ce qui est de produire en temps voulu des statistiques industrielles fiables intéressant les objectifs, politiques et questions de développement nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays bénéficiaires et d'organismes nationaux utilisant les produits statistiques, la formation et les services consultatifs de l'ONUDI.</li> <li>• Nombre accru d'études statistiques visant à produire en temps voulu des données industrielles pertinentes, précises et ventilées par sexe.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

### **Élément de programme D.1.5: Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités**

#### **Description générale**

L'Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités offre des possibilités de formation aux décideurs, aux spécialistes, aux chercheurs et aux personnes œuvrant dans le secteur du développement industriel, ainsi qu'aux étudiants qui souhaitent faire carrière dans ce domaine. Il mène les activités suivantes:

- Formation et éducation: renforcer les connaissances et les compétences des participants pour qu'ils s'impliquent plus efficacement dans les processus de développement industriel;
- Programme conjoint de recherche: lancer des projets de recherche en collaboration avec des chercheurs ou des institutions afin de proposer des solutions novatrices et faire en sorte que les meilleures pratiques internationales soient davantage appliquées dans les projets de développement industriel;
- Partage des connaissances: partager l'expérience de l'ONUDI avec les milieux universitaires, les décideurs, les praticiens et autres acteurs du développement industriel;
- Dialogue politique: créer des voies de communication effectives entre les experts, les fonctionnaires, les responsables de haut niveau, les milieux universitaires et les autres acteurs; et
- Mise en réseau et partenariats stratégiques: établir un lien entre les activités de l'ONUDI et les institutions partenaires pour l'élaboration et la gestion de politiques industrielles durables.

L'Institut de l'ONUDI offre diverses possibilités de formation. Son programme conjoint de recherche encourage la collaboration entre l'ONUDI et les plus grands établissements universitaires pour mettre en œuvre des projets de recherche conjoints. Son programme de doctorat établit des partenariats avec des universités et des instituts de recherche reconnus permettant d'effectuer des recherches théoriques et empiriques rigoureuses répondant aux exigences des thèses de doctorat dans le domaine du développement industriel. Son programme d'appui à l'éducation vise à améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage en mettant en place des cours et des formations sanctionnées par des diplômes en développement industriel. Le programme de formation des cadres permet aux hauts fonctionnaires d'être formés par les plus grands spécialistes de l'ONUDI et par des professeurs de renommée internationale. Le programme d'été propose aux jeunes professionnels un ensemble dynamique de méthodes d'apprentissage traditionnelles et novatrices, tandis que le programme d'enseignement à distance de l'Institut appuie des formations thématiques en classe organisées par des services de la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique et vise un auditoire international avec des formations en ligne.

## Objectif

Améliorer la qualité des politiques industrielles en créant, en diffusant et en partageant des connaissances de niveau mondial et en renforçant les capacités pour un développement industriel durable, la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance économique.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Amélioration des capacités à gérer les capacités productives et le commerce international, à réduire la pauvreté et à améliorer l'efficacité et la sauvegarde de l'environnement aux niveaux mondial et régional.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension des processus de développement industriel et politique industrielle de meilleure qualité.</li> </ul>
Développement de produits d'information de grande qualité et organisation de programmes de renforcement des capacités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et qualité des produits d'information développés.</li> <li>• Nombre et qualité des programmes de renforcement des capacités mis en œuvre.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Renforcement des moyens humains au sein des gouvernements, du secteur privé, des associations professionnelles, des groupes de réflexion et des universités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de renforcement des capacités menées.</li> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux activités menées.</li> <li>• Retour d'information des participants sur la pertinence et la qualité des activités menées.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

## Programme D.2: Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur

### Description générale

Le programme D.2 contribue à l'élaboration de programmes techniques et à l'efficacité opérationnelle des activités de coopération technique de l'ONUDI en gérant et en appuyant le processus d'approbation de ces activités. En outre, il gère les partenariats de l'ONUDI avec les donateurs et les donateurs potentiels et coordonne la communication entre cette dernière et ses partenaires externes. Il comprend trois éléments: i) Partenariats avec les donateurs; ii) Assurance de la qualité; et iii) Sensibilisation et relations extérieures.

### Objectif

Appuyer le bon déroulement des programmes de l'ONUDI en faisant mieux connaître et comprendre le rôle et les activités de l'Organisation dans le domaine de la coopération internationale pour le développement; gérer et appuyer la formulation des programmes et le processus d'approbation des activités de coopération technique de l'ONUDI; et mobiliser les ressources nécessaires.

## Ressources

### Programme D.2: Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
10,40	5,00	15,40	Dépenses de personnel	3 443 500	3 584 600
			Consultants	160 300	160 300
			Réunions	46 600	46 600
			Voyages autorisés	200 700	200 700
			Dépenses de fonctionnement	628 700	628 700
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>4 479 800</b>	<b>4 620 900</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>4 479 800</b>	<b>4 620 900</b>

#### Élément de programme D.2.1: Partenariats avec les donateurs

##### Description générale

Cet élément de programme définit, développe et gère les partenariats de l'ONUDI avec les donateurs et les donateurs potentiels et vise donc à mobiliser des ressources destinées aux services de développement de l'Organisation. Pour ce faire, il analyse de manière détaillée les politiques et priorités des gouvernements et organismes donateurs, cerne les domaines d'intérêt commun et promeut et guide la création et le développement de possibilités de coopération stratégique avec ces partenaires. Il a également pour objet de contrôler les ressources financières disponibles aux fins du programme.

Durant l'exercice biennal 2014-2015, les actions menées au titre de cet élément de programme viseront à accroître les contributions aux domaines thématiques prioritaires de l'ONUDI, de la part en particulier, mais non uniquement, des donateurs gouvernementaux. On veillera notamment à ce que l'Organisation continue de participer à un nombre croissant de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et autres sources de financement, et d'en obtenir des ressources.

##### Objectif

Maintenir des partenariats solides avec les donateurs actuels et potentiels afin d'accroître le volume des ressources mobilisées pour fournir des services de développement efficaces recouvrant les domaines thématiques prioritaires de l'ONUDI.

#### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
L'ONUDI élargit la portée géographique de ses services et augmente le volume de ses programmes pour desservir davantage de pays et de populations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume accru de programmes, en particulier dans des zones auparavant mal desservies.</li> <li>• Nombre accru de donateurs, y compris gouvernementaux et du secteur privé.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les donateurs et autres sources de financement des programmes de l'ONUDI reconnaissent l'importance des activités industrielles productives pour le développement durable et la réduction de la pauvreté et y consacrent des ressources croissantes.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du niveau annuel des fonds mobilisés conformément aux prévisions.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Élément de programme D.2.2: Assurance de la qualité

#### Description générale

Cet élément de programme contribue à l'efficacité opérationnelle des activités de coopération technique de l'ONUDI en assurant la qualité de ses interventions au stade de la conception et tout au long de l'exécution. Il vise également à gérer et à soutenir le processus d'approbation en pilotant l'évaluation des interventions de coopération technique et en assurant la cohérence globale entre les opérations et les objectifs stratégiques de l'Organisation. Les fonctions liées à l'évaluation et à la cohérence appuient les éléments de programme C.1.1, C.2.1 et C.3.1.

Durant l'exercice biennal 2014-2015, les actions menées au titre de cet élément de programme viseront principalement à:

- i) Proposer des orientations et une formation en interne sur l'application cohérente des outils et bonnes méthodes de conception de l'Organisation;
- ii) Faciliter la gestion de la qualité des interventions de l'ONUDI au stade de leur conception et au cours de leur exécution;
- iii) Contribuer au bon fonctionnement des organes internes chargés de l'approbation des programmes et projets et donner suite à leurs décisions.

#### Objectif

Veiller à ce que les résultats attendus des interventions de l'ONUDI soient de grande qualité, faisables et réalistes, de manière à s'assurer que les interventions de développement de l'ONUDI puissent être qualifiées d'efficaces.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques industrielles, stratégies et interventions de coopération technique de l'ONUDI sont fondées sur des critères d'efficacité en matière de développement reconnus sur le plan international et reposent sur des bases techniques solides.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la performance globale des interventions de développement industriel.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Promotion d'une parfaite unité d'action de l'Organisation lorsqu'il convient d'appliquer des approches multidisciplinaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de cas de collaboration interne efficace dans le cadre d'interventions multidisciplinaires.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Élément de programme D.2.3: Sensibilisation et relations extérieures

#### Description générale

Cet élément de programme coordonne les activités de sensibilisation et de communication de l'ONUDI qui visent à renforcer la visibilité et l'image de l'Organisation auprès de ses principaux partenaires, plus particulièrement de ses États Membres, et à faire mieux comprendre et apprécier ses travaux par le grand public, à l'échelle internationale. S'appuyant sur une stratégie détaillée de communication et de sensibilisation, il fait connaître le mandat général de l'ONUDI, ses orientations prioritaires et ses programmes et activités à un public extérieur (à savoir la communauté internationale, le secteur privé, la société civile, les universitaires, les acteurs du développement, les parties intéressées, les donateurs et les médias) et recourt à cet effet à un large éventail de techniques de communication et de sensibilisation, y compris les relations avec les médias, les supports promotionnels, la présence sur Internet et les médias sociaux, ainsi que le Programme des ambassadeurs de bonne volonté. En outre, il fournit un appui en matière de sensibilisation à d'importantes conférences mondiales et régionales de l'ONUDI et campagnes internationales relatives au développement industriel durable. Il supervise également les communications de l'Organisation avec certaines entités du système des Nations Unies qui mènent des activités de sensibilisation et de communication et assure la cohérence sur les problèmes communs de communication avec ces entités par l'intermédiaire de structures interinstitutions comme le Groupe des Nations Unies pour les communications.

#### Objectif

Accroître la visibilité du rôle et des résultats de l'ONUDI dans la promotion du développement industriel durable.

## Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les principaux partenaires et le grand public connaissent et soutiennent la mission de l'ONUDI, à savoir réduire la pauvreté grâce à un développement industriel durable qui offre à tous les pays les mêmes chances de développer un secteur industriel prospère, de participer davantage au commerce international et de protéger leur environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la visibilité auprès des États Membres et soutien plus important de ces derniers.</li> <li>• Réactions positives des principaux partenaires.</li> <li>• Reconnaissance accrue du développement industriel comme principal moyen de relever les défis de développement mondiaux.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Meilleure connaissance de la manière dont l'ONUDI met à profit les compétences et l'expérience mondiales pour faire face à des défis de développement complexes avec des services intégrés à fort impact et un soutien plus important en faveur de son objectif de développement, de sa mission, de son mandat, de ses programmes et de ses activités.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intensification des contacts de l'ONUDI avec le public, évaluée sur la base de l'intérêt porté par les médias, des demandes de renseignements reçues, des publications demandées et des débats publics tenus.</li><li>• Utilisation accrue des services de communication de l'ONUDI sur le Web.</li><li>• Réactions positives des groupes et personnalités influentes œuvrant en faveur du développement.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## GRAND PROGRAMME E: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME

### Description générale

Ce grand programme fournit un appui opérationnel à la gestion de l'ONUDI et à l'exécution de ses programmes de coopération technique. Dans ce contexte, le grand programme comprend six programmes spécifiques: Gestion des ressources humaines; Services financiers; Achats et logistique; Technologies de l'information et de la communication; Appui aux processus et aux systèmes; et Direction et gestion. Dans le cadre de ces programmes, le grand programme aura pour objet de formuler des politiques et procédures et de fournir des orientations stratégiques, un encadrement et des services d'appui à toutes les entités du Secrétariat dans chaque domaine relevant de sa compétence. En outre, il jouera un rôle d'appui dans le renforcement du progiciel de gestion intégré (PGI) de l'ONUDI et dans la mise en œuvre de normes comme les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Le grand programme contribuera ainsi directement à la mise en œuvre des activités de coopération technique de l'ONUDI et d'autres services de développement, notamment en facilitant les achats de biens et de services pour les projets de coopération technique; en recrutant le personnel nécessaire (experts et consultants compris); et en mettant en place les services de gestion financière, de communication, de voyage, d'inventaire des stocks et de gestion des dossiers, services qui appuient tous directement ou indirectement l'exécution des activités de coopération technique et d'autres services de développement.

### Objectif

Conformément à l'objectif de gestion de l'ONUDI, fournir un niveau suffisant de services à l'appui des activités de l'Organisation.

### Ressources

#### Grand programme E: services d'appui au programme

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
43,00	89,50	132,50				
			Dépenses de personnel	20 275 450	4 676 600	24 952 050
			Consultants	205 800		205 800
			Voyages autorisés	236 600		236 600
			Dépenses de fonctionnement	1 002 000		1 002 000
			Technologies de l'information et de la communication	5 648 800		5 648 800
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>27 368 650</b>	<b>4 676 600</b>	<b>32 045 250</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>27 368 650</b>	<b>4 676 600</b>	<b>32 045 250</b>

## Grand programme E: Services d'appui au programme

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	GS			
E.1. Gestion des ressources humaines	10,00	20,50	6 341 450		6 341 450
E.2. Services financiers	11,00	31,00	7 539 400		7 539 400
E.3. Achats et logistique	10,00	23,00	8 132 500		8 132 500
E.4. Technologies de l'information et de la communication	5,00	9,00	4 579 380		4 579 380
E.5. Appui aux processus et aux systèmes	5,00	3,00	4 277 720		4 277 720
E.6. Direction et gestion	2,00	3,00	1 174 800		1 174 800
<b>E. Total, grand programme</b>	<b>43,00</b>	<b>89,50</b>	<b>32 045 250</b>		<b>32 045 250</b>

### Programme E.1: Gestion des ressources humaines

#### Description générale

Ce programme continuera d'élaborer et de formuler des politiques et méthodes spécifiques de gestion des ressources humaines pour l'ONUDI, et d'appuyer les autres grands programmes pour qu'ils répondent aux exigences en matière de gestion des ressources humaines, notamment en fournissant les services réglementaires prévus dans le Statut et le Règlement du personnel et dans les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Outre les rapports avec les clients internes, les directeurs et les fonctionnaires, le programme continuera d'entretenir des relations avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et de servir d'interlocuteur officiel vis-à-vis de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), du Réseau Ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et des organismes d'assurance maladie.

Il restera structuré en deux éléments fonctionnels de programme pour les questions liées au recrutement, à la planification et à la mise en valeur des ressources humaines, et celles liées à l'administration du personnel et aux services aux fonctionnaires. Suite à la mise en œuvre des différents modules concernant la gestion du capital humain du nouveau système PGI de l'ONUDI, le premier élément de programme englobera, dans les dispositions relatives aux politiques pertinentes, la planification des ressources humaines et la dotation en personnel dans toutes les catégories du capital humain de l'ONUDI; l'analyse et la classification des emplois; la mise en œuvre du plan de formation et de la politique d'apprentissage visant à améliorer et à mettre à jour les compétences techniques, fonctionnelles et en matière d'encadrement; la gestion et l'appui du système de suivi du comportement professionnel de l'Organisation; la gestion et l'analyse des données et des tendances relatives aux ressources humaines et la communication des informations correspondantes. L'autre élément de programme portera sur l'actualisation et l'application des conditions d'emploi de toutes les catégories de personnel conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et aux politiques de l'Organisation; la gestion des dossiers officiels du personnel; la fourniture de services de sécurité sociale complets et de services de fonds de pension pour le personnel actif et retraité conformément aux dispositions des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'assurance maladie (pour les actifs et après la cessation de service), l'assurance en cas d'incapacité temporaire et l'assurance vie; la coordination du système interne d'administration de la justice, et la prestation de services de conseil au personnel.

En 2014-2015, le programme continuera de recenser les améliorations qualitatives à apporter à la gestion des ressources humaines et de promouvoir leur mise en œuvre dans certains domaines, à savoir:

- a) Le suivi du comportement professionnel fondé sur l'analyse des faits, y compris au regard des valeurs et des compétences requises par l'Organisation;
- b) Le développement constant des programmes d'apprentissage s'appuyant sur une politique d'apprentissage propre à favoriser l'amélioration des compétences et le perfectionnement professionnel;
- c) L'harmonisation continue des conditions d'emploi du personnel sur le terrain de l'ONUDI avec les conditions d'emploi du personnel sur le terrain des autres organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives Unis dans l'action et Unité d'action de l'ONUDI;
- d) La réforme du système interne d'administration de la justice;
- e) La recherche de nouveaux talents en vue d'attirer des ressources humaines qualifiées.

### Objectif

Doter l'ONUDI, en temps voulu, du personnel dûment qualifié et motivé dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat, tout en lui assurant les services de personnes qui possèdent les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et en tenant dûment compte de l'importance de recruter le personnel sur une base géographique large et équitable et de promouvoir la parité des sexes.

### Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
<p>Personnel motivé et compétent recruté dans un souci de diversité géographique et dans le respect de la parité des sexes et des valeurs exigées du personnel de l'ONUDI.</p> <p>Équipe d'experts qualifiés pour les différents domaines d'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement en temps opportun de personnel au Siège et dans les bureaux extérieurs.</li> <li>• Mise à jour des politiques de gestion des ressources humaines pour y intégrer les meilleures pratiques intéressant l'ONUDI.</li> <li>• Prestation efficace et efficiente de services opérationnels continus dans le domaine des ressources humaines.</li> <li>• Constitution d'une équipe d'experts pour répondre à la demande de capital humain dans les différents domaines d'activité.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des réactions des clients, des statistiques relatives au recrutement, des dossiers du Service des ressources humaines, des plans de formation, des politiques relatives aux ressources humaines et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

## Ressources

### Programme E.1: Gestion des ressources humaines

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
10,00	20,50	30,50	Dépenses de personnel	4 618 150	1 549 200	6 167 350
			Consultants	119 300		119 300
			Voyages autorisés	47 600		47 600
			Dépenses de fonctionnement	7 200		7 200
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>4 792 250</b>	<b>1 549 200</b>	<b>6 341 450</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>4 792 250</b>	<b>1 549 200</b>	<b>6 341 450</b>

### Programme E.2: Services financiers

#### Description générale

Ce programme appuie les activités de l'ONUDI en assurant la prestation de services financiers efficaces et efficients, dont les suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières – y compris fonds extrabudgétaires; gestion des liquidités et des opérations de trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de tous les fonds, y compris les états de paie au Siège, dans les bureaux extérieurs et pour les experts de projet; gestion financière des activités de coopération technique; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; et définition des orientations relatives aux questions financières.

Le programme suit les pratiques de gestion financière reconnues à l'échelle internationale, notamment le contrôle interne transparent, efficace et rationnel de toutes les ressources financières dans les bureaux extérieurs et au Siège. Il prévoit la fourniture régulière aux différentes parties prenantes d'informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation, notamment des rapports financiers et des projections de la situation de trésorerie établis avec exactitude et remis en temps opportun à la direction de l'Organisation pour faciliter la planification et la prise de décisions. Le programme comprend également la gestion et le contrôle de toutes les questions relatives aux contributions, y compris le fait de relancer les États Membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin de maintenir un niveau élevé de stabilité financière.

Dans le cadre des activités de coopération technique de l'ONUDI, le programme passe en revue les descriptifs de programme et/ou de projet pertinents, ainsi que les projets d'accord, dans le but de veiller à leur conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi qu'avec les instructions et procédures financières de l'Organisation. Les procédures et contrôles financiers voulus sont mis en œuvre pour porter dans les comptes l'exécution financière des projets et en assurer le suivi. Il est par ailleurs dûment tenu compte de l'évolution du système multilatéral de développement et de la structure mondiale de l'aide dans l'optique de trouver des modalités harmonisées de fonctionner au sein de ce nouvel environnement, y compris chaque fois que possible en laissant l'exécution au soin des pays eux-mêmes. Le programme veille également au respect des budgets établis par les donateurs et à l'exigence de notification.

Ce programme est également étroitement associé au débat sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) et à sa mise en œuvre, et il est membre du comité consultatif correspondant. En outre, il assure la liaison en ce qui concerne l'harmonisation des pratiques opérationnelles parmi les organismes des Nations Unies et participe activement au processus.

L'introduction des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, conformément à la décision GC.12/Dec.14 de la Conférence générale, a permis au programme d'établir des rapports financiers plus transparents à l'intention de la direction de l'ONUDI et des parties prenantes. L'Organisation ayant adopté les dispositions transitoires dont les organisations qui appliquent pour la première fois les normes IPSAS peuvent se prévaloir en ce qui concerne la comptabilisation des recettes provenant des contributions volontaires et la gestion et l'enregistrement des biens destinés aux projets, le programme s'emploiera activement en 2014-2015 à éliminer progressivement ces dispositions transitoires.

Par ailleurs, après la mise en œuvre du système PGI, le programme continuera de consolider et de stabiliser certains éléments de la solution, en particulier dans le domaine de l'établissement des rapports et de la planification budgétaire.

Ce programme regroupe toutes les questions ayant trait aux activités du vérificateur externe. Il permet également d'assurer la liaison avec les États Membres, les organes directeurs et les autres partenaires stratégiques en ce qui concerne l'ensemble des questions pertinentes.

La base de ressources du programme a été réduite par rapport à l'exercice biennal précédent, car des gains d'efficacité sont attendus de la simplification et de la rationalisation des opérations financières et bancaires. Cela étant, le programme contribuera aux délibérations du processus de consultation interinstitutions du système des Nations Unies, en particulier le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion.

## Objectif

Veiller à l'intégrité, à la crédibilité et à la transparence financières de l'ONUDI.

## Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Intégrité, crédibilité et transparence financières de l'ensemble des ressources financières de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opinion du vérificateur externe sur la conformité des états financiers aux normes IPSAS émise sans réserve aucune.</li> <li>• Soutien continu à la consolidation du système PGI après sa mise en œuvre.</li> <li>• Respect des délais fixés pour la présentation des budgets biennaux et des états financiers annuels.</li> <li>• Notification en temps opportun des instruments financiers relatifs à la coopération technique et aux subventions.</li> <li>• Variation minimale à la baisse du taux d'intérêt moyen sur les investissements par rapport aux taux moyens du marché.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des réactions des clients, des rapports du vérificateur externe, du registre de correspondance, des décisions des organes directeurs et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

## Ressources

### Programme E.2: Services financiers

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
11,00	31,00	42,00	Dépenses de personnel	5 431 100	2 020 700	7 451 800
			Consultants	41 700		41 700
			Voyages autorisés	42 000		42 000
			Dépenses de fonctionnement	3 900		3 900
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>5 518 700</b>	<b>2 020 700</b>	<b>7 539 400</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>5 518 700</b>	<b>2 020 700</b>	<b>7 539 400</b>

### Programme E.3: Achats et logistique

#### Description générale

Ce programme a pour objet d'assurer tout un ensemble de services d'appui dont l'ONUDI a besoin pour ses activités de coopération technique et de forum mondial, au Siège et dans les bureaux extérieurs. Il s'agit notamment de l'achat, de manière efficace, transparente et économique, de biens et de services; de la gestion des stocks et des dossiers relatifs à la comptabilité matière; des communications; des voyages, des visas, des transports et des expéditions; et des services d'archives et de l'enregistrement. Dans ce contexte, le programme améliore la transparence, la responsabilisation et l'efficacité du processus d'achat en renforçant la planification des achats, en rationalisant les procédures, en élargissant les procédures d'appel d'offres internationales et en renforçant l'informatisation du processus.

Le programme améliore également la capacité d'adaptation et la qualité des services d'appui général pour toutes les activités de l'ONUDI. L'application du système de gestion des relations avec les fournisseurs et des procédures correspondantes facilitera l'efficacité du processus d'achat et de gestion des biens, dont le contrôle et le suivi des inventaires; les dépenses de voyage seront réduites en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'accords conjoints négociés avec les voyagistes et les compagnies aériennes; et les coûts des communications seront optimisés grâce à l'adoption de moyens modernes de télécommunication et de mesures visant à renforcer l'efficacité des services conjoints de communication.

#### Objectif

Veiller à renforcer la capacité d'adaptation et la qualité en fournissant des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité à toutes les activités de l'ONUDI.

#### Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Achat efficace, transparent et d'un bon rapport coût/efficacité des biens et services dont l'Organisation a besoin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des réclamations relatives au non-respect des conditions de la part des fournisseurs.</li> <li>• Processus et systèmes d'achat et de contrat appuyés par le PGI pleinement opérationnels.</li> <li>• Réactions positives des clients.</li> </ul>

## Ressources

### Programme E.3: Achats et logistique

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
10,00	23,00	33,00	Dépenses de personnel	4 983 200	1 106 700	6 089 900
			Consultants	33 300		33 300
			Voyages autorisés	33 000		33 000
			Dépenses de fonctionnement	883 300		883 300
			Technologies de l'information et de la communication	1 093 000		1 093 000
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>7 025 800</b>	<b>1 106 700</b>	<b>8 132 500</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>7 025 800</b>	<b>1 106 700</b>	<b>8 132 500</b>

#### Élément de programme E.3.1: Services des achats

##### Description générale

Cet élément de programme porte sur les achats de matériel, de services et de travaux à l'appui des programmes de coopération technique de l'ONUDI et d'autres besoins à satisfaire au Siège. Il englobe également les achats de matériel, de services et de travaux nécessaires pour l'entretien et la réparation des bâtiments du Centre international de Vienne (CIV), le fonctionnement des services de restauration et les travaux en cours, tels que le désamiantage du complexe du CIV. Les activités menées au titre de cet élément de programme visent également à fournir une assistance et à donner des orientations en ce qui concerne l'élaboration des spécifications techniques, les cahiers des charges et l'ampleur des travaux, les appels d'offre et les évaluations techniques et commerciales en vue des achats. En outre, l'élément de programme prévoit des activités de formation régulières et le fonctionnement du centre d'assistance sur les achats.

##### Objectif

Assurer, de façon efficace, économique et opportune, la fourniture des biens, travaux et services nécessaires aux activités de l'ONUDI.

##### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Achat efficace, transparent et d'un bon rapport coût/efficacité des biens, travaux et services dont l'Organisation a besoin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des réclamations relatives au non-respect des conditions de la part des fournisseurs.</li> <li>• Introduction de processus et systèmes d'achat et de contrat appuyés par le PGI.</li> <li>• Réactions positives de la part des clients.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des procédures relatives aux achats, des réactions des clients, des rapports juridiques et des rapports d'audit, de la communication de statistiques, des systèmes de contrôle de l'exécution du budget et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

### Élément de programme E.3.2: Services de logistique

#### Description générale

Cet élément de programme a pour objet de fournir des services de logistique directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité à toutes les activités de l'ONUDI, notamment des services en rapport avec la gestion des biens de l'Organisation au Siège, dans les bureaux extérieurs et sur les sites de projet, ainsi qu'avec les voyages officiels, les transports et les expéditions, les communications et la gestion des registres et archives. Dans ce contexte, il accorde un rang de priorité élevé au renforcement de la capacité d'adaptation et de la qualité des services fournis.

En ce qui concerne la gestion de biens, cet élément de programme porte principalement sur la formulation et la mise en œuvre de politiques et de procédures améliorées dans le but de satisfaire de manière pérenne aux exigences des normes IPSAS et de parvenir à une efficacité et à un contrôle optimaux de la gestion des biens de l'ONUDI moyennant l'application du nouveau progiciel de gestion intégré SAP.

Cet élément de programme administrera la réception, le stockage, la distribution et l'entretien du matériel de bureau, de la papeterie et de l'ameublement. L'efficacité du processus de gestion des biens ainsi que du suivi et du contrôle des stocks continuera d'être facilitée.

Dans le cadre de la prestation de services ayant trait aux voyages autorisés, aux visas, aux transports, aux expéditions et à l'assurance, cet élément de programme permettra la gestion en ligne des voyages pour les réservations en ligne de billets par le personnel, ce qui rationalisera l'exploitation et favorisera l'efficacité et l'efficacités. Il encouragera également une coopération étroite avec les services de voyage d'autres organisations internationales sises au CIV afin de parvenir à une réduction du coût des voyages dans le cadre d'accords conjoints négociés avec les voyagistes et les compagnies aériennes et d'accroître la qualité des services de voyage. Conjointement avec le PGI, l'élément de programme appuiera la modernisation de l'archivage et de l'enregistrement.

#### Objectif

Veiller à renforcer la capacité d'adaptation et la qualité en fournissant des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité à toutes les activités de l'ONUDI.

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Services logistiques efficaces, transparents d'un bon rapport coût/efficacité et exécutés en temps opportun, correspondant aux besoins de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réactions positives des clients.</li><li>• Efficacité de la tenue de dossiers complets et à jour sur les stocks pour le Siège, les bureaux extérieurs et les projets de coopération technique.</li><li>• Appui efficace à la mise en œuvre du PGI dans les domaines pertinents.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des procédures relatives à la logistique de l'ONUDI, des réactions des clients et du suivi continu de la qualité.

### Programme E.4: Technologies de l'information et de la communication

#### Description générale

Ce programme a pour objet de fournir de manière efficace et efficiente, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), les services et l'appui nécessaires à l'ONUDI pour mettre en œuvre son programme de travail, et de faciliter les efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir la décentralisation et accroître sa présence sur le terrain grâce à la mise en place d'une stratégie et de politiques en matière de TIC, à une gestion stable de

l'infrastructure, à des mesures de sécurité, à des outils de pointe, et à un important soutien aux clients, au Siège et sur le terrain.

L'appui informatique est un facteur déterminant pour accroître l'efficacité opérationnelle à travers la fourniture d'une infrastructure efficace et rentable en la matière, au Siège et sur le terrain. En tant que tel, le principal objectif du programme en 2014-2015 sera de gérer, d'appuyer et de contrôler l'infrastructure et les opérations informatiques, la gestion de bureau, les bases de données, l'infrastructure technique du PGI, les anciens systèmes, les programmes d'apprentissage et le réseau de bureaux extérieurs, et d'assurer une connectivité ininterrompue avec toutes les parties prenantes grâce à un ensemble de fournisseurs de services TIC internes et externes, y compris le passage à des options d'externalisation.

Le programme constituera également le site de l'interaction entre l'Organisation et le système des Nations Unies dans son ensemble en matière de TIC.

### Objectif

Assurer une utilisation efficiente et efficace des services d'appui en matière de TIC pour améliorer les activités de l'ONUDI.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Installations et services informatiques fiables, d'un bon rapport coût/efficacité, faciles à utiliser et fonctionnant en réseau sans interruption, correspondant aux besoins de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des incidents en matière de TIC et réaction positive des clients.</li> <li>• Mise en place d'une infrastructure informatique efficace, efficace et fonctionnant sans interruption.</li> <li>• Fourniture d'outils et de dispositifs informatiques de pointe.</li> <li>• Efficacité démontrée dans tous les services liés aux TIC.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des réactions des clients, des statistiques du centre d'assistance et du suivi continu de la qualité.

### Ressources

#### Programme E.4: Technologies de l'information et de la communication

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	9,00	14,00	Dépenses de personnel	2 545 000	2 545 000
			Voyages autorisés	17 600	17 600
			Dépenses de fonctionnement	103 000	103 000
			Technologies de l'information et de la communication	1 913 780	1 913 780
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>4 579 380</b>	<b>4 579 380</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>4 579 380</b>	<b>4 579 380</b>

## Programme E.5: Appui aux processus et aux systèmes

### Description générale

Ce programme a pour objet de gérer la solution PGI (progiciel de gestion intégré) et de veiller à ce qu'elle appuie les processus opérationnels de l'Organisation en vue de mettre à profit les avantages attendus du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Selon les principes "Croissance de qualité" et "Unité d'action de l'ONUDI", qui ont été énoncés dans la déclaration de mission de l'Organisation, le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle apporte d'importants avantages à cette dernière, notamment en lui permettant de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires ainsi qu'aux attentes des donateurs et des États Membres et d'améliorer le milieu de travail en le rendant plus efficace et anticipatif.

Le principal objectif de ce programme en 2014-2015 sera de faire en sorte que, dans le cadre d'une étroite coopération avec les principales parties prenantes, la solution PGI continue de répondre aux besoins opérationnels et aux exigences de fonctionnement de l'Organisation. Le programme veillera à ce que ces besoins soient satisfaits dans le système PGI selon une approche globale, systématique et rentable conformément aux meilleures pratiques, contribuant ainsi à l'efficacité et à l'efficacé de l'Organisation de manière générale.

Les principales fonctions du programme consistent à planifier, coordonner et mettre en œuvre les améliorations à apporter aux processus et aux systèmes, à optimiser les processus existants et à introduire des changements liés au PGI et aux processus afin d'assurer une solution opérationnelle et intégrée. Ces modalités seront traitées et hiérarchisées sous la direction du Conseil pour l'amélioration des processus et des systèmes et en consultation avec les principaux utilisateurs de processus ainsi qu'avec le programme des technologies de l'information et des communications chargé de fournir, notamment, l'infrastructure technique de la solution PGI, assurant ainsi une adéquation constante entre les processus et les opérations PGI.

En outre, le programme traitera avec le fournisseur du PGI et gèrera les contrats correspondants, tels que les licences et les services externalisés. Il fera fonction de point focal pour toutes les questions relatives au PGI au sein de l'Organisation et pour les relations avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales.

### Objectif

Gérer et coordonner les besoins des processus stratégiques et opérationnels relatifs au PGI d'une manière efficace et rentable afin d'améliorer constamment les activités de l'ONUDI.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Soutien efficace et rentable aux opérations et processus de l'Organisation afin d'améliorer globalement la qualité et l'efficacité de ses services.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourniture ininterrompue de services PGI à toutes les parties prenantes.</li><li>• Satisfaction des besoins opérationnels des processus d'une manière efficace et rentable.</li><li>• Amélioration constante des opérations visant à accroître l'efficacité organisationnelle.</li><li>• Communication en temps voulu d'informations exactes sur tous les aspects des opérations de l'Organisation, tels que les activités de coopération technique (questions financières, résultats/impact, risques, etc.), les ressources humaines, les achats, les ressources financières, etc. de façon cohérente.</li></ul>

<sup>1</sup> Extrait des Avantages du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle – Indicateurs clefs de performance.

## Ressources

### Programme E.5: Appui aux processus et aux systèmes

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	3,00	8,00	Dépenses de personnel	1 625 400	1 625 400
			Voyages autorisés	10 300	10 300
			Technologies de l'information et de la communication	2 642 020	2 642 020
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>4 277 720</b>	<b>4 277 720</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>4 277 720</b>	<b>4 277 720</b>

### Programme E.6: Direction et gestion

#### Description générale

Conformément à l'objectif de gestion de l'ONUDI, ce programme vise à identifier et à déterminer l'orientation et les objectifs stratégiques, et à assurer la direction, la coordination et une gestion efficace et efficiente dans les grands domaines suivants: ressources humaines, services financiers et budgets, gestion de l'information et de la communication, PGI, appui opérationnel et services communs – y compris gestion du Service des bâtiments et des services de restauration – pour le compte des organisations internationales sises au CIV.

#### Objectif

Fournir de manière efficace et efficiente des services à l'appui des activités de l'ONUDI, encourager une culture de responsabilisation et de transparence et promouvoir une gestion rationnelle du changement.

#### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les activités de coopération technique et les autres services de développement de l'ONUDI reçoivent une aide suffisante de services d'appui et de sécurité efficaces et efficients.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des réclamations et réactions positives des clients.</li> <li>• Appui efficace à la mise en œuvre du PGI.</li> <li>• Renforcement de la sécurité et de la sûreté.</li> <li>• Plus grande transparence des procédures et responsabilisation du personnel.</li> <li>• Efficacité démontrée de tous les services correspondants.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir des réactions des clients, des statistiques sur les services, des états financiers et des procédures et instructions financières, des déclarations faites par les États Membres, des décisions des organes directeurs, des rapports d'audit, des rapports sur la sécurité, du suivi continu de la qualité et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

**Ressources**

**Programme E.6: Direction et gestion**

**Ressources nécessaires (en euros)**

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5,00</b>	Dépenses de personnel	1 072 600		1 072 600
			Consultants	11 500		11 500
			Voyages autorisés	86 100		86 100
			Dépenses de fonctionnement	4 600		4 600
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>1 174 800</b>		<b>1 174 800</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>1 174 800</b>		<b>1 174 800</b>

## GRAND PROGRAMME F: GESTION DES BÂTIMENTS

### Programmes F.1 et F.2: Gestion commune des bâtiments et gestion conjointe des bâtiments

#### Description générale

Ce grand programme et les deux programmes qui le constituent – F.1 et F.2 – ont pour objet de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance, la réparation et le remplacement des éléments du complexe du CIV (bâtiments, installations et équipements). Cette responsabilité découle du protocole d'accord concernant la répartition des services communs au CIV, dont sont signataires les organisations internationales sises au CIV – l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et l'ONUDI. Ces services sont assurés par l'ONUDI pour le compte et avec la participation financière des organisations sises au CIV.

Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations regroupées au CIV continuent d'augmenter à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Conformément aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement afin d'assurer que le complexe est exploité de manière sûre et fiable.

#### Objectif

Assurer l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation sûrs, fiables et économiques du complexe du CIV et des installations et du matériel qui lui sont associés, conformément aux réglementations et normes de construction locales et à la licence d'exploitation du complexe.

#### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Le complexe du CIV constitue un cadre de travail optimal, moderne et fondé sur une utilisation efficiente des ressources et offre des installations et des équipements de pointe.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Optimisation de l'exploitation, de l'administration et du rapport coût-efficacité.</li><li>• Réduction des réclamations ayant trait à l'entretien et à la réparation des bâtiments, ainsi qu'au remplacement des installations et du matériel.</li><li>• Exploitation et modernisation du complexe du CIV sûres, fiables et fondées sur une utilisation efficiente des ressources.</li></ul>

## Ressources

### Grand programme F: Gestion des bâtiments

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
<b>6,00</b>	<b>105,00</b>	<b>111,00</b>	Dépenses de personnel	16 987 500	16 987 500
			Consultants	104 100	104 100
			Voyages autorisés	20 000	20 000
			Dépenses de fonctionnement	39 979 700	39 979 700
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>57 091 300</b>	<b>57 091 300</b>
			Recettes	(57 091 300)	(57 091 300)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>		

### Programme F.1: Gestion commune des bâtiments

#### Programme F.1: Gestion commune des bâtiments

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
<b>6,00</b>	<b>102,00</b>	<b>108,00</b>	Dépenses de personnel	16 546 900	16 546 900
			Consultants	104 100	104 100
			Voyages autorisés	20 000	20 000
			Dépenses de fonctionnement	38 430 900	38 430 900
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>55 101 900</b>	<b>55 101 900</b>
			Recettes	(55 101 900)	(55 101 900)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>		

### Programme F.1: Gestion commune des bâtiments

Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	14 725 600
Assurance maladie après la cessation de service	222 200
Formation au titre de l'organisation des carrières	22 900
Personnel temporaire	732 000
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	838 000
Consultants (honoraires et frais de voyage)	104 100
Dépenses de représentation	6 200
Voyages en mission	20 000
Location et entretien des locaux	19 960 800
Éclairage, chauffage, énergie et eau	17 710 100
Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules	142 600

<b>Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)</b>	
<i>Budget ordinaire</i>	
Autres dépenses générales de fonctionnement	32 700
Imprimerie et reliure	2 000
Fournitures et accessoires	370 600
Biens d'équipement	212 100
<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>55 101 900</b>
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(38 119 480)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(6 933 220)
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(10 049 200)
<b>Total, recettes</b>	<b>(55 101 900)</b>
<b>Total, ressources (montants nets)</b>	

### Programme F.2: Gestion conjointe des bâtiments

#### Programme F.2: Gestion conjointe des bâtiments

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>			
			Dépenses de personnel	440 600	440 600
			Dépenses de fonctionnement	1 548 800	1 548 800
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>1 989 400</b>	<b>1 989 400</b>
			Recettes	(1 989 400)	(1 989 400)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>		

#### Programme F.2: Gestion conjointe des bâtiments

<i>Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)</i>	
<i>Budget ordinaire</i>	
Postes permanents	423 300
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	17 300
Location et entretien des locaux	1 425 200
Biens d'équipement	123 600
<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>1 989 400</b>
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 153 930)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(835 470)
<b>Total, recettes</b>	<b>(1 989 400)</b>
<b>Total, ressources (montants nets)</b>	

## GRAND PROGRAMME G: COÛTS INDIRECTS

### Programme G.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

#### Description générale

Ce programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser ces dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un programme de fond ou service administratif de l'Organisation. Ces dépenses s'expliquent principalement par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du CIV et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs avec les autres organisations sises à Vienne. Les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies, poste de dépense dont le budget a constamment augmenté en valeur et en importance, ainsi qu'à l'assurance maladie après la cessation de service, sont également couvertes au titre de ce programme.

La liste ci-après énumère les services partagés et indique la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après la cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA): 13,82 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV): en fonction du nombre de fonctionnaires qui suivent une formation;
- d) Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI): 15,389 %;
- e) Remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation: 15,389 %;
- f) Gestion conjointe des bâtiments (techniciens de conférence et dépenses de fonctionnement): 42 %;
- g) Services linguistiques et de documentation (ONUV): en fonction du volume de travail;
- h) Services de sécurité et de sûreté (ONUV): 15,389 %;
- i) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies;
- j) Services conjoints de communication (ONUV): 27,2 %.

Les ressources demandées au titre de chacun de ces postes de dépenses sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le montant total des prévisions de dépenses (aux taux de 2012-2013) au titre des contributions aux services communs et conjoints a augmenté de 141 544 euros (0,65 %) comme indiqué dans les paragraphes ci-dessous.

L'augmentation de 105 962 euros de la contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après la cessation de service est estimée sur la base des dépenses réelles engagées en 2012 et du montant estimatif des dépenses supplémentaires liées aux départs obligatoires à la retraite en 2013, 2014 et 2015.

La diminution de 818 130 euros au titre des services communs de gestion des bâtiments est principalement due à la fin des travaux de rénovation du bâtiment C du CIV ainsi qu'à la légère baisse de la part de l'ONUDI, qui est passée de 15,604 % à 15,389 %. La baisse de 120 779 euros au titre des remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation s'explique par la baisse totale des besoins

de financement de 1 450 800 euros, qui a conduit à une diminution des contributions de toutes les organisations sises au CIV. La contribution de l'ONUDI au Fonds sera encore réduite du fait que la part des remboursements lui incombant est passée de 15,604 % dans les prévisions budgétaires pour 2012-2013 à 15,389 % pour 2014-2015.

La légère hausse de 56 870 euros au titre de la contribution de l'ONUDI aux services conjoints de gestion des bâtiments découle en grande partie d'une augmentation de la part de l'ONUDI de 39 % à 42 %.

La hausse de 536 600 euros au titre des services communs de sécurité et de sûreté résulte de la méthode budgétaire employée par l'ONUV et le Secrétariat de l'ONU, selon laquelle les postes permanents sont réévalués une fois que le budget a été approuvé par l'Assemblée générale. En l'occurrence, 160 postes d'agents des services de sécurité et de sûreté de l'ONUV ont fait l'objet d'une actualisation à la fin de 2012, ce qui a entraîné une révision à la hausse des crédits initialement approuvés.

L'augmentation de 381 121 euros au titre de la contribution aux activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies résulte de l'ajout de 272 300 euros pour le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, comme expliqué dans le résumé analytique; les 108 821 euros restants correspondent essentiellement à un dépassement de crédit de 6 %, par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, du budget du Département de la sûreté et de la sécurité au titre des coûts de la sécurité des opérations sur le terrain financés conjointement à l'échelle du système des Nations Unies. En outre, l'ONUDI prévoit de contribuer aux services consultatifs conjoints des Nations Unies en matière de trésorerie, dont les services d'évaluation des banques.

### Objectifs, aboutissements et indicateurs de performance

L'objectif, les aboutissements et les indicateurs de performance des services communs et conjoints sont précisés dans les budgets-programmes des organisations concernées.

Les services communs et conjoints de gestion des bâtiments sont exposés en détail au titre du grand programme F – gestion des bâtiments.

### Programme G.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	0,00	0,00			
			Dépenses de personnel	5 629 920	5 629 920
			Dépenses de fonctionnement	16 484 627	16 484 627
			Technologies de l'information et de la communication	647 400	647 400
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>22 761 947</b>	<b>22 761 947</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>22 761 947</b>	<b>22 761 947</b>

**Programme G.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects**

<b>Prévisions 2014-2015 (après actualisation des coûts)</b>	
	Budget ordinaire
Assurance maladie après la cessation de service	5 009 800
Service médical commun (AIEA)	550 120
Service commun de formation linguistique	70 000
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	6 934 340
Remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation	542 401
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	835 470
Services linguistiques et de documentation	1 887 195
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	4 224 100
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	2 061 121
Services conjoints de communication (ONUV)	647 400
<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>22 761 947</b>
<b>Total, recettes</b>	
<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>22 761 947</b>

## RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

### Description générale

Des programmes et projets régionaux et sous-régionaux sont élaborés, appuyés et soutenus grâce aux ressources spéciales pour l'Afrique (RSA). Ils reposent, entre autres, sur le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique qui fournit un cadre pour la coordination de l'appui de l'ONU à l'Union africaine (UA) et le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD): le Plan d'action UA-NEPAD 2010-2015 sur les progrès de l'intégration régionale et continentale en Afrique; le Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et sa stratégie de mise en œuvre adoptée ultérieurement, en octobre 2008, par la Conférence des ministres africains de l'industrie; la Déclaration ministérielle de la Conférence des PMA sur l'initiative "Aide pour le commerce: un plan d'action industriel pour les PMA" (novembre 2008); la Déclaration ministérielle de la Conférence des PMA sur "L'impact de la crise économique mondiale sur les capacités productives et les perspectives économiques des PMA: menaces et possibilités" (décembre 2009); la déclaration de la Conférence de haut niveau pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) en mars 2010; la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV), qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) le 13 mai 2011 et a présenté une feuille de route globale destinée à appuyer les PMA à travers le Programme d'action d'Istanbul; et enfin la Conférence ministérielle des pays les moins avancés organisée par l'ONUDI à Vienne les 24 et 25 novembre 2011, qui a approuvé la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des PMA (34 des 49 pays les moins avancés se trouvent actuellement en Afrique).

Ces ressources serviront généralement à financer l'élaboration de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux ayant trait aux initiatives précitées, la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des PMA et l'exécution d'autres activités, dont des évaluations des besoins et des missions d'information. Le solde servira à élaborer des projets à la demande expresse, spécifique et ciblée des États Membres; à fournir des services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques nationales; à appuyer des activités de forum mondial et des réunions de groupes d'experts sur des questions intéressant l'Afrique; et à apporter un appui aux organes de l'Union africaine, en particulier la Commission de l'Union africaine, à la Conférence des ministres africains de l'industrie, aux communautés économiques régionales et au NEPAD. Les ressources serviront également à faciliter et à renforcer les capacités des ministères de l'industrie, de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales africaines. On veillera tout particulièrement à l'utilité, au rapport coût-efficacité et à la viabilité des services fournis aux pays africains, ainsi qu'à leur impact sur le développement. Les services que l'on propose d'offrir porteront sur ce qui suit:

- a) Le renforcement des capacités productives et le développement industriel durable en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des futurs objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement convenus au plan international;
- b) La croissance économique durable, la création de possibilités d'emploi dans le secteur productif, la génération de revenus, l'appui à une croissance inclusive et les moyens propres à faciliter l'intégration sociale, notamment dans les situations de sortie de crise, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables;
- c) Les politiques industrielles et la gestion de l'économie reposant sur l'aide au secteur privé, la diffusion de techniques à haut rendement énergétique et respectueuses de l'environnement, la promotion des investissements et l'amélioration de l'accès aux marchés;
- d) La coopération régionale, sous-régionale et Sud-Sud destinée à favoriser l'expansion, la diversification et la modernisation des capacités productives des pays africains, en particulier les PMA, les petites îles et les pays sans littoral.

Compte tenu de ce qui précède, le programme mettra l'accent sur les trois principaux piliers de la stratégie de l'ONUDI en faveur des PMA, à savoir: i) la promotion de chaînes de valeur régionales pour les produits de base; ii) la priorité accordée aux groupes vulnérables et iii) le renforcement de l'infrastructure industrielle régionale.

En conséquence, l'ONUDI élaborera et mettra en œuvre, de manière spécifique mais sélective, des programmes pertinents s'appuyant sur les sept regroupements de programmes convenus dans le cadre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et d'autres cadres régionaux, à savoir i) politiques industrielles et orientation des institutions, ii) mise à niveau des capacités de production et d'échange, iii) mobilisation de l'infrastructure et de l'énergie à des fins de développement industriel, iv) ressources humaines pour l'industrie, v) innovations industrielles, recherche-développement et développement technologique, vi) financement et mobilisation des ressources, et vii) développement durable.

S'agissant de la priorité thématique sur le renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI mènera un certain nombre d'actions. Il s'agira notamment i) d'apporter aux PMA un appui du côté de l'offre; et ii) d'appuyer les programmes dans les domaines de la mise à niveau et de la modernisation industrielles, du transfert de technologies, du développement de regroupements de PME, de la promotion des investissements, de la gestion de la qualité et de la traçabilité.

Pour ce qui est de la priorité thématique environnement et énergie, l'accent sera mis sur i) le renforcement de l'accès à moindre coût à l'énergie non polluante, et ce, grâce à la démonstration du potentiel que représentent les énergies renouvelables, et à l'accélération de l'électrification en milieu rural; ii) la promotion de l'efficacité énergétique, notamment dans les complexes industriels; iii) le renforcement des capacités et politiques nationales soutenant l'industrie écologique; et iv) la mise en place d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération triangulaire.

## Objectif

Améliorer l'efficacité des programmes menés par l'ONUDI dans les PMA en général et en Afrique en particulier et renforcer la contribution de l'Organisation au développement durable de cette région.

## Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics et les autorités nationales, les stratégies économiques et les programmes multilatéraux de coopération pour le développement favorisent des structures de développement industriel en Afrique à même de réduire la pauvreté et de promouvoir une croissance inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coopération et dialogue multilatéraux fructueux dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance viables en Afrique.</li><li>• Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays africains.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## Abouissements prévus au niveau des pays

<b><i>Contribution aux aboutissements des politiques</i></b>	<b><i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i></b>
Les politiques et stratégies industrielles de l'Afrique s'appuient sur des bases empiriques et analytiques solides et favorisent un développement du secteur manufacturier novateur, s'appuyant sur les connaissances, dans les pays africains.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des schémas directeurs et des structures juridiques encadrant les activités industrielles.</li> <li>• Amélioration de l'action de sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé, les gouvernements et les décideurs sur les grandes orientations.</li> <li>• Contribution prouvée des activités de coopération de l'ONUDI à la création de connaissances globales dans le domaine du développement industriel durable.</li> </ul>

<b><i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i></b>	<b><i>Indicateurs de performance<sup>1</sup></i></b>
Les gouvernements et les institutions des pays africains ont les moyens d'utiliser des outils analytiques et d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques, stratégies et programmes industriels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours accru aux méthodes et outils analytiques avancés dans le cadre de l'élaboration des politiques.</li> <li>• Institutions d'appui, systèmes et outils apportant une assistance opérationnelle efficace et durable à un nombre croissant d'entreprises (formalisation du secteur informel).</li> <li>• Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et de la quantité des services.</li> </ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

### Description générale

La présente section décrit dans les grandes lignes les activités qui seront menées au titre du Programme ordinaire de coopération technique et les ressources requises à cet effet. Comme le veut l'approche-programme, les montants demandés sont indiqués au titre de chacun des grands programmes pertinents dont relèvent les activités prévues.

L'objectif général de ce programme, tel que défini dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (partie B de l'Annexe II), consiste à améliorer l'efficacité du programme de travail dans le domaine du développement industriel et à renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies dans son ensemble.

Conformément au cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 tel qu'ajusté en 2011, la mise en œuvre du Programme aidera l'ONUDI à cibler ses activités sur ses trois priorités thématiques – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales et environnement et énergie – ainsi qu'à contribuer à des activités transversales pertinentes, telles que l'égalité des sexes et la coopération Sud-Sud.

Les projets qui seront exécutés au titre du Programme ordinaire de coopération technique comporteront:

- a) Des activités préparatoires, parmi lesquelles l'évaluation des besoins, afin que l'ONUDI puisse mettre au point des programmes ou des projets reposant sur les priorités thématiques et les besoins des pays bénéficiaires;
- b) Des activités en amont et analytiques, y compris des projets menés conjointement avec des établissements de recherche, pour contribuer à l'élaboration de programmes prioritaires et d'initiatives innovantes de l'ONUDI;
- c) Des activités de forum mondial directement en rapport avec la mise au point des programmes prioritaires, et ce, notamment, par la tenue de séminaires, ateliers et colloques;
- d) Une mise de fonds initiale/des crédits-relais pour les activités menées en vue de promouvoir la cohérence au sein des Nations Unies, ainsi que des programmes par pays;
- e) Une réponse aux besoins en matière de cofinancement pour les grands projets lorsque le cofinancement est une condition préalable à la participation de l'ONUDI;
- f) Des réponses adaptées aux demandes urgentes de services consultatifs immédiats en matière d'orientation et dans le domaine technique.

Le Programme ordinaire de coopération technique insistera en particulier sur les besoins des pays les moins avancés, qu'il aidera à concevoir des programmes de coopération technique et à mobiliser des ressources financières pour leur exécution. Il favorisera également la coopération industrielle internationale, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud, ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement industriel.

### Objectif

Améliorer l'efficacité du programme de travail de l'ONUDI et renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies.

### Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et les programmes multilatéraux de coopération pour le développement favorisent des structures de développement industriel à même de réduire la pauvreté et de promouvoir une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coopération et dialogue multilatéraux efficaces dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance viables.</li><li>• Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays en développement.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

### Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> <sup>1</sup>
Efficacité de l'élaboration des programmes et projets et des processus de mise en œuvre et de suivi, mobilisant l'ensemble des divisions fonctionnelles de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'efficacité et d'efficience des processus d'orientation stratégique et de coopération technique et des activités.</li><li>• Niveau de cohérence et d'intégration des programmes.</li><li>• Participation efficace aux processus existant à l'échelle du système.</li></ul>

<sup>1</sup> Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

## RECETTES ACCESSOIRES

Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2014-2015 est estimé à 1 076 000 euros au titre du budget ordinaire et à 53 800 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

### A. Intérêts bancaires

Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement de l'Organisation, ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. Se fondant sur les prévisions données par les banques dans lesquelles l'ONUDI possède des dépôts à terme pour 2013, 2014 et 2015, on prévoit une somme de 1 000 000 d'euros au titre du budget ordinaire et de 53 800 euros au titre du budget opérationnel pour 2014-2015.

### B. Vente de publications

Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de faire connaître dans le monde entier le rôle central qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au développement industriel inclusif et durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service s'occupant de questions de fond considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

Le Bureau de vente des publications assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'ONUDI, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site Web sur lequel on peut commander directement ces publications grâce à un catalogue en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de vente des publications est chargé des relations avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, concernant la participation de l'ONUDI à des salons du livre et les accords avec des parties tierces pour la traduction des publications.

### Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente

Un fonds autorenewable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications lors de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages et la production de CD-ROM.

Au cours d'un exercice biennal, la moitié des ventes de ce fonds est comptabilisée comme recettes accessoires de façon à maintenir le niveau des ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon les procédures en vigueur, viennent en déduction des recettes.

À moins que les ventes ne connaissent une forte augmentation, à la fin de l'exercice biennal, le solde du Fonds devrait être de 40 902 euros. Le tableau ci-après indique les opérations financières escomptées pour l'exercice biennal:

**Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente – Prévisions de recettes  
(montants bruts et montants nets)  
(en euros aux coûts de 2012-2013)**

	Prévisions révisées aux coûts de 2012-2013		Prévisions budgétaires aux coûts de 2012-2013	
	Fonds autorenouvelable 2012/13	Recettes accessoires 2012/13	Fonds autorenouvelable 2014/15	Recettes accessoires 2014/15
Montant brut des ventes	80 000	80 000	76 000	76 000
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	190 902		95 402	
<b>Total</b>	<b>270 902</b>	<b>80 000</b>	<b>171 402</b>	<b>76 000</b>
À déduire, dépenses imputées sur les recettes				
Frais de voyage				
Publicité et publications				
Impression				
Traduction				
Publicité et promotion	3 000		3 000	
Services contractuels/contributions				
Personnel temporaire	7 500		7 500	
Frais de voyage	40 000		40 000	
Dépenses accessoires/frais bancaires	2 500		2 500	
Consultants	122 500		77 500	
Équipement et matériel				
<b>Total, dépenses</b>	<b>175 500</b>		<b>130 500</b>	
<b>SOLDE DU FONDS AUTORENOUVELABLE POUR LES PUBLICATIONS (écritures conformes aux normes IPSAS) (à la fin de l'exercice biennal)</b>				
	95 402		40 902	
<b>MONTANT NET DES RECETTES</b>		<b>80 000</b>		<b>76 000</b>

Des fonds sont nécessaires pour couvrir les frais de voyage liés à la participation à des salons du livre et à l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires également pour la traduction et pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipement et matériel) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. D'autres services de consultants sont par ailleurs nécessaires pour procéder à la révision interne de certaines publications. Les dépenses accessoires concernent les frais d'expédition et de banque.

Annexe A  
Tableau 1: Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes  
par grand programme et programme  
(en euros)

Programme	Budget approuvé 2012-2013 <sup>a</sup> 1	Accroissement des ressources 2014-2015 aux taux de 2012-2013 2	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2012-2013 3	Actualisation des prix 2014-2015 4	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2014-2015 5	Pourcentage du montant total du budget 2012-2013 2014-2015 6 7	
<b>Dépenses</b>							
<b>A. ORGANES DIRECTEURS</b>							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 341 840	11 160	3 353 000	123 800	3 476 800	1,8 %	1,9 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 791 600	85 000	1 876 600	25 800	1 902 400	1,0 %	1,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>5 133 440</b>	<b>96 160</b>	<b>5 229 600</b>	<b>149 600</b>	<b>5 379 200</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,90 %</b>
<b>B DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL</b>							
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	7 037 660	(484 220)	6 553 440	208 070	6 761 510	3,8 %	3,6 %
B.2 Évaluation	1 758 800	(20 200)	1 738 600	47 100	1 785 700	0,9 %	1,0 %
B.3 Services juridiques	1 274 100	(7 800)	1 266 300	40 600	1 306 900	0,7 %	0,7 %
B.4 Contrôle interne	1 518 000	35 400	1 553 400	25 300	1 578 700	0,8 %	0,9 %
B.5 Éthique et responsabilisation	417 700	(63 100)	354 600	(1 500)	353 100	0,2 %	0,2 %
<b>Total partiel</b>	<b>12 006 260</b>	<b>(539 920)</b>	<b>11 466 340</b>	<b>319 570</b>	<b>11 785 910</b>	<b>6,4 %</b>	<b>6,4 %</b>
<b>C PRIORITÉS THÉMATIQUES</b>							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	32 399 432	(1 078 431)	31 321 001	204 825	31 525 826	17,3 %	17,0 %
C.2 Renforcement des capacités commerciales	17 932 191	(322 099)	17 610 092	122 375	17 732 467	9,6 %	9,6 %
C.3 Environnement et énergie	34 332 007	(928 261)	33 403 746	363 880	33 767 626	18,4 %	18,2 %
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	4 729 796	143 478	4 873 274	(9 550)	4 863 724	2,5 %	2,6 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	12 182 600	(657 900)	11 524 700	1 204 600	12 729 300	6,5 %	6,9 %
<b>Total partiel</b>	<b>101 576 026</b>	<b>(2 843 213)</b>	<b>98 732 813</b>	<b>1 886 130</b>	<b>100 618 943</b>	<b>54,4 %</b>	<b>54,3 %</b>
<b>D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR</b>							
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	9 163 950	(1 122 660)	8 041 290	152 860	8 194 150	4,9 %	4,4 %
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	5 694 050	(1 146 290)	4 547 760	73 140	4 620 900	3,0 %	2,5 %
<b>Total partiel</b>	<b>14 858 000</b>	<b>(2 268 950)</b>	<b>12 589 050</b>	<b>226 000</b>	<b>12 815 050</b>	<b>8,0 %</b>	<b>6,9 %</b>
<b>E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>							
E.1 Gestion des ressources humaines	6 334 342	(213 642)	6 120 700	220 750	6 341 450	3,4 %	3,4 %
E.2 Services financiers	7 421 665	(124 465)	7 297 200	242 200	7 539 400	4,0 %	4,1 %
E.3 Achats et logistique	8 012 820	(174 120)	7 838 700	293 800	8 132 500	4,3 %	4,4 %
E.4 Technologies de l'information et de la communication	8 021 980	(3 580 100)	4 441 880	137 500	4 579 380	4,3 %	2,5 %
E.5 Appui aux processus et aux systèmes	291 900	3 886 820	4 178 720	99 000	4 277 720	0,2 %	2,3 %
E.6 Direction et gestion	1 467 300	(317 600)	1 149 700	25 100	1 174 800	0,8 %	0,6 %
<b>Total partiel</b>	<b>31 550 007</b>	<b>(523 107)</b>	<b>31 026 900</b>	<b>1 018 350</b>	<b>32 045 250</b>	<b>16,9%</b>	<b>17,3 %</b>
<b>G COÛTS INDIRECTS</b>							
G.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	21 663 003	141 344	21 804 347	957 600	22 761 947	11,6 %	12,3 %
<b>Total partiel</b>	<b>21 663 003</b>	<b>141 344</b>	<b>21 804 347</b>	<b>957 600</b>	<b>22 761 947</b>	<b>11,6 %</b>	<b>12,3 %</b>
<b>Total dépenses (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>187 786 736</b>	<b>(5 937 686)</b>	<b>180 849 050</b>	<b>4 557 250</b>	<b>185 406 300</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>F GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
F.1 Gestion commune des bâtiments	59 665 900	(7 665 500)	52 000 400	3 101 500	55 101 900	96,9 %	96,5 %
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 900 400		1 900 400	89 000	1 989 400	3,1 %	3,5 %
<b>Total dépenses (Grand programme F)</b>	<b>61 566 300</b>	<b>(7 665 500)</b>	<b>53 900 800</b>	<b>3 190 500</b>	<b>57 091 300</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage	
	2012-2013 <sup>a</sup>	des ressources 2014-2015 aux taux de 2012-2013	nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2012-2013	des prix 2014-2015	nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2014-2015	2012-2013	2014-2015
	1	2	3	4	5	6	7
<b>Recettes</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
C PRIORITÉS THÉMATIQUES							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	290 200		290 200		290 200	0,2 %	0,2 %
C.2 Renforcement des capacités commerciales	226 200		226 200		226 200	0,1 %	0,1 %
C.3 Environnement et énergie	334 200		334 200		334 200	0,2 %	0,2 %
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	59 600		59 600		59 600	0,0 %	0,0 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	1 521 300		1 521 300		1 521 300	0,8 %	0,8 %
<b>Total partiel</b>	<b>2 431 500</b>		<b>2 431 500</b>		<b>2 431 500</b>	<b>1,3 %</b>	<b>1,3 %</b>
D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
<b>Total partiel</b>						0,0 %	0,0 %
E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
G COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	2 285 600	(1 155 800)	1 129 800		1 129 800	48,5 %	31,7 %
<b>Total (Recettes) (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>4 717 100</b>	<b>(1 155 800)</b>	<b>3 561 300</b>		<b>3 561 300</b>	<b>49,8 %</b>	<b>33,0 %</b>
<b>F GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
F.1 Gestion commune des bâtiments	59 665 900	(7 665 500)	52 000 400	3 101 500	55 101 900	96,9 %	96,5 %
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 900 400		1 900 400	89 000	1 989 400	3,1 %	3,5 %
<b>Total (Recettes) (Grand programme F)</b>	<b>61 566 300</b>	<b>(7 665 500)</b>	<b>53 900 800</b>	<b>3 190 500</b>	<b>57 091 300</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL, Montant net</b>	<b>182 069 636</b>	<b>(4 781 886)</b>	<b>177 287 750</b>	<b>4 557 250</b>	<b>181 845 000</b>		

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes  
par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget approuvé	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage	
	2012-2013 <sup>a</sup>	des ressources	nécessaires pour	des prix	nécessaires	du montant total	du budget
	1	2014-2015	2014-2015	2014-2015	pour	2012-2013	2014-2015
		aux taux de	aux taux de		2014-2015	6	7
		2012-2013	2012-2013		aux taux de		
		2	3	4	2014-2015		
					5		
<b>Dépenses</b>							
<b>A ORGANES DIRECTEURS</b>							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 256 340	11 160	3 267 500	120 300	3 387 800	2,1 %	2,2 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 791 600	85 000	1 876 600	25 800	1 902 400	1,1 %	1,2 %
<b>Total partiel</b>	<b>5 047 940</b>	<b>96 160</b>	<b>5 144 100</b>	<b>146 100</b>	<b>5 290 200</b>	<b>3,2 %</b>	<b>3,5 %</b>
<b>B DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL</b>							
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	7 037 660	(484 220)	6 553 440	208 070	6 761 510	4,5 %	4,4 %
B.2 Évaluation	1 758 800	(20 200)	1 738 600	47 100	1 785 700	1,1 %	1,2 %
B.3 Services juridiques	1 000 100	(7 800)	992 300	35 300	1 027 600	0,6 %	0,7 %
B.4 Contrôle interne	1 518 000	35 400	1 553 400	25 300	1 578 700	1,0 %	1,0 %
B.5 Éthique et responsabilisation	417 700	(63 100)	354 600	(1 500)	353 100	0,3 %	0,2 %
<b>Total partiel</b>	<b>11 732 260</b>	<b>(539 920)</b>	<b>11 192 340</b>	<b>314 270</b>	<b>11 506 610</b>	<b>7,4 %</b>	<b>7,5 %</b>
<b>C PRIORITÉS THÉMATIQUES</b>							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	25 977 497	(1 153 686)	24 823 811	139 630	24 963 441	16,5 %	16,4 %
C.2 Renforcement des capacités commerciales	12 867 990	(1 282 498)	11 585 492	79 500	11 664 992	8,2 %	7,6 %
C.3 Environnement et énergie	24 942 059	(2 629 348)	22 312 711	128 000	22 440 711	15,8 %	14,7 %
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	3 224 280	13 719	3 237 999	(15 300)	3 222 699	2,0 %	2,1 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	11 448 200	(657 900)	10 790 300	1 026 400	11 816 700	7,3 %	7,7 %
<b>Total partiel</b>	<b>78 460 026</b>	<b>(5 709 713)</b>	<b>72 750 313</b>	<b>1 358 230</b>	<b>74 108 543</b>	<b>49,7 %</b>	<b>48,6 %</b>
<b>D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR</b>							
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	8 018 350	(1 056 260)	6 962 090	109 060	7 071 150	5,1 %	4,6 %
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	5 627 650	(1 212 690)	4 414 960	64 840	4 479 800	3,6 %	2,9 %
<b>Total partiel</b>	<b>13 646 000</b>	<b>(2 268 950)</b>	<b>11 377 050</b>	<b>173 900</b>	<b>11 550 950</b>	<b>8,6 %</b>	<b>7,6 %</b>
<b>E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>							
E.1 Gestion des ressources humaines	4 865 142	(213 642)	4 651 500	140 750	4 792 250	3,1 %	3,1 %
E.2 Services financiers	5 539 165	(176 565)	5 362 600	156 100	5 518 700	3,5 %	3,6 %
E.3 Achats et logistique	7 140 620	(396 020)	6 744 600	281 200	7 025 800	4,5 %	4,6 %
E.4 Technologies de l'information et de la communication	8 021 980	(3 580 100)	4 441 880	137 500	4 579 380	5,1 %	3,0 %
E.5 Appui aux processus et aux systèmes	291 900	3 886 820	4 178 720	99 000	4 277 720	0,2 %	2,8 %
E.6 Direction et gestion	1 467 300	(317 600)	1 149 700	25 100	1 174 800	0,9 %	0,8 %
<b>Total partiel</b>	<b>27 326 107</b>	<b>(797 107)</b>	<b>26 529 000</b>	<b>839 650</b>	<b>27 368 650</b>	<b>17,3 %</b>	<b>17,9 %</b>
<b>G COÛTS INDIRECTS</b>							
G.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	21 663 003	141 344	21 804 347	957 600	22 761 947	13,7 %	14,9 %
<b>Total partiel</b>	<b>21 663 003</b>	<b>141 344</b>	<b>21 804 347</b>	<b>957 600</b>	<b>22 761 947</b>	<b>13,7 %</b>	<b>14,9 %</b>
<b>Total, dépenses (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>157 875 336</b>	<b>(9 078 186)</b>	<b>148 797 150</b>	<b>3 789 750</b>	<b>152 586 900</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>F GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
F.1 Gestion commune des bâtiments	59 665 900	(7 665 500)	52 000 400	3 101 500	55 101 900	96,9 %	96,5 %
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 900 400		1 900 400	89 000	1 989 400	3,1 %	3,5 %
<b>Total, dépenses (Grand programme F)</b>	<b>61 566 300</b>	<b>(7 665 500)</b>	<b>53 900 800</b>	<b>3 190 500</b>	<b>57 091 300</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget approuvé	Accroissement des ressources	Ressources nécessaires pour	Actualisation	Ressources nécessaires pour	Pourcentage du montant total du budget	
	2012-2013	2014-2015 aux taux de 2012-2013	2014-2015 aux taux de 2012-2013	des prix 2014-2015	2014-2015 aux taux de 2014-2015	2012-2013	2014-2015
	1	2	3	4	5	6	7
<b>Recettes</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
C PRIORITÉS THÉMATIQUES							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	290 200		290 200		290 200	0,2 %	0,2 %
C.2 Renforcement des capacités commerciales	226 200		226 200		226 200	0,1 %	0,1 %
C.3 Environnement et énergie	334 200		334 200		334 200	0,2 %	0,2 %
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	59 600		59 600		59 600	0,0 %	0,0 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	1 521 300		1 521 300		1 521 300	1,0 %	1,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>2 431 500</b>		<b>2 431 500</b>		<b>2 431 500</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1,5 %</b>
D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
G COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
Recettes accessoires	2 211 900	(1 135 900)	1 076 000		1 076 000	47,6 %	30,7 %
<b>Total recettes (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>4 643 400</b>	<b>(1 135 900)</b>	<b>3 507 500</b>		<b>3 507 500</b>	<b>49,2 %</b>	<b>32,2 %</b>
<b>F GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
F.1 Gestion commune des bâtiments	59 665 900	(7 665 500)	52 000 400	3 101 500	55 101 900	96,9 %	96,5 %
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 900 400		1 900 400	89 000	1 989 400	3,1 %	3,5 %
<b>Total recettes (Grand programme F)</b>	<b>61 566 300</b>	<b>(7 665 500)</b>	<b>53 900 800</b>	<b>3 190 500</b>	<b>57 091 300</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL, Montant net</b>	<b>153 231 936</b>	<b>(7 942 286)</b>	<b>145 289 650</b>	<b>3 789 750</b>	<b>149 079 400</b>		

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage	
	approuvé 2012-2013 <sup>a</sup>	des ressources 2014-2015 aux taux de 2012-2013	nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2012-2013		nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2014-2015	2012-2013	2014-2015
	1	2	3	4	5	6	7
<u>Dépenses</u>							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	85 500		85 500	3 500	89,000	0,3 %	0,3 %
<b>Total partiel</b>	<b>85 500</b>		<b>85 500</b>	<b>3 500</b>	<b>89 000</b>	<b>0,3 %</b>	<b>0,3 %</b>
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL							
B.3 Services juridiques	274 000		274 000	5 300	279,300	0,9 %	0,9 %
<b>Total partiel</b>	<b>274 000</b>		<b>274 000</b>	<b>5 300</b>	<b>279 300</b>	<b>0,9 %</b>	<b>0,9 %</b>
C PRIORITÉS THÉMATIQUES							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	6 421 935	75 255	6 497 190	65 195	6 562 385	22,2 %	20,0 %
C.2 Renforcement des capacités commerciales	5 064 201	960 399	6 024 600	42 875	6 067 475	17,5 %	18,5 %
C.3 Environnement et énergie	9 389 948	1 701 087	11 091 035	235 880	11 326 915	32,5 %	34,5 %
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	1 505 516	129 759	1 635 275	5 750	1 641 025	5,2 %	5,0 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	734 400		734 400	178 200	912 600	2,5 %	2,8 %
<b>Total partiel</b>	<b>23 116 000</b>	<b>2 866 500</b>	<b>25 982 500</b>	<b>527 900</b>	<b>26 510 400</b>	<b>80,0 %</b>	<b>80,0 %</b>
D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	1 145 600	(66 400)	1 079 200	43 800	1 123 000	4,0 %	3,4 %
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	66 400	66 400	132 800	8 300	141 100	0,2 %	0,4 %
<b>Total partiel</b>	<b>1 212 000</b>		<b>1 212 000</b>	<b>52 100</b>	<b>1 264 100</b>	<b>4,2 %</b>	<b>3,9 %</b>
E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
E.1 Gestion des ressources humaines	1 469 200		1 469 200	80 000	1 549 200	5,1 %	4,7 %
E.2 Services financiers	1 882 500	52 100	1 934 600	86 100	2 020 700	6,5 %	6,2 %
E.3 Achats et logistique	872 200	221 900	1 094 100	12 600	1 106 700	3,0 %	3,4 %
<b>Total partiel</b>	<b>4 223 900</b>	<b>274 000</b>	<b>4 497 900</b>	<b>178 700</b>	<b>4 676 600</b>	<b>14,6 %</b>	<b>14,2 %</b>
G COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Total dépenses (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>28 911 400</b>	<b>3 140 500</b>	<b>32 051 900</b>	<b>767 500</b>	<b>32 819 400</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
F GESTION DES BÂTIMENTS							
<b>Total dépenses (Grand programme F)</b>							

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(Suite page suivante)

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget approuvé 2012-2013 <sup>a</sup>	Accroissement des ressources 2014-2015 aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2012-2013	Actualisation des prix 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux taux de 2014-2015	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2012-2013 6	2014-2015 7
<b>Recettes</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
C PRIORITÉS THÉMATIQUES							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
G COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
Recettes accessoires	73 700	(19 900)	53 800		53 800	100,0 %	100,0 %
<b>Total recettes (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>73 700</b>	<b>(19 900)</b>	<b>53 800</b>		<b>53 800</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>F GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
<b>Total (Recettes) (Grand programme F)</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET</b>	<b>28 837 700</b>	<b>3 160 400</b>	<b>31 998 100</b>	<b>767 500</b>	<b>32 765 600</b>		

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B  
Tableau 1 : Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2012-2013  
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et de la communication		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires		
	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	
<b>A. ORGANES DIRECTEURS</b>																	
A.1 Réunions des organes directeurs	129 500	116 900	9 900	29 500	3 202 440	3 206 600						3 341 840	3 353 000	3 341 840	3 353 000		
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 731 800	1 763 400	40 500	40 500	59 800	72 700						1 791 600	1 876 600	1 791 600	1 876 600		
<b>Total partiel</b>	<b>1 861 300</b>	<b>1 880 300</b>	<b>9 900</b>	<b>70 000</b>	<b>3 262 240</b>	<b>3 279 300</b>						<b>5 133 440</b>	<b>5 229 600</b>	<b>5 133 440</b>	<b>5 229 600</b>		
<b>B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL</b>																	
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	5 725 560	4 992 640	746 400	827 800	430 700	557 500	175 500					7 037 660	6 553 440	7 037 660	6 553 440		
B.2 Évaluation	1 715 400	1 697 200	31 600	30 000	11 800	11 400						1 758 800	1 738 600	1 758 800	1 738 600		
B.3 Services juridiques	1 247 900	1 243 000	12 900	10 000	13 300	13 300						1 274 100	1 266 300	1 274 100	1 266 300		
B.4 Contrôle interne	1 442 900	1 441 800	67 600	96 800	3 100	4 400	10 800					1 518 000	1 553 400	1 518 000	1 553 400		
B.5 Éthique et responsabilisation	395 600	332 600	21 100	20 000	1 000	2 000						417 700	354 600	417 700	354 600		
<b>Total partiel</b>	<b>10 527 360</b>	<b>9 707 240</b>	<b>879 600</b>	<b>984 600</b>	<b>459 900</b>	<b>588 200</b>	<b>139 400</b>	<b>186 300</b>				<b>12 006 260</b>	<b>11 466 340</b>	<b>12 006 260</b>	<b>11 466 340</b>		
<b>C. PRIORITÉS THÉMATIQUES</b>																	
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	24 789 020	24 010 512	490 100	305 000	147 300	147 300			6 973 012	6 858 189	32 399 432	31 321 001		(290 200)	(290 200)	32 109 232	31 030 801
C.2 Renforcement des capacités commerciales	15 587 141	15 580 555	211 300	166 000	161 300	48 600	58 300		1 914 150	1 814 937	17 932 191	17 610 092		(226 200)	(226 200)	17 705 991	17 383 892
C.3 Environnement et énergie	27 312 274	26 534 480	1 328 299	695 000	707 180	1 624 680			4 984 254	4 749 586	34 332 007	33 403 746		(334 200)	(334 200)	33 997 807	33 069 546
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	3 340 805	3 353 960	515 901	674 000	18 600	18 600			854 490	826 714	4 729 796	4 873 274		(59 600)	(59 600)	4 670 196	4 813 674
C.5 Appui aux opérations hors Siège	4 872 400	4 698 500	1 323 800	1 128 100	4 919 200	4 716 400	1 067 200	981 700	14 725 906	14 249 426	12 182 600	11 524 700		(1 521 300)	(1 521 300)	10 661 300	10 003 400
<b>Total partiel</b>	<b>75 901 640</b>	<b>73 978 007</b>	<b>3 869 400</b>	<b>2 968 100</b>	<b>5 953 580</b>	<b>6 555 580</b>	<b>1 125 500</b>	<b>981 700</b>	<b>14 725 906</b>	<b>14 249 426</b>	<b>101 576 026</b>	<b>98 732 813</b>		<b>(2 431 500)</b>	<b>(2 431 500)</b>	<b>99 144 526</b>	<b>96 301 313</b>
<b>D. RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR</b>																	
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	8 356 350	7 713 790	576 200	202 400	222 200	122 100	9 200	3 000				9 163 950	8 041 290			9 163 950	8 041 290
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	4 943 150	3 747 760	188 700	194 000	538 800	606 000	23 400					5 694 050	4 547 760			5 694 050	4 547 760
<b>Total partiel</b>	<b>13 299 500</b>	<b>11 461 550</b>	<b>764 900</b>	<b>396 400</b>	<b>761 000</b>	<b>728 100</b>	<b>32 600</b>	<b>3 000</b>				<b>14 858 000</b>	<b>12 589 050</b>			<b>14 858 000</b>	<b>12 589 050</b>
<b>E. SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>																	
E.1 Gestion des ressources humaines	6 288 822	6 067 700	33 120	46 000	12 400	7 000						6 334 342	6 120 700			6 334 342	6 120 700
E.2 Services financiers	7 377 130	7 252 700	40 615	40 600	3 920	3 900						7 421 665	7 297 200			7 421 665	7 297 200
E.3 Achats et logistique	5 969 520	5 914 200	36 060	32 000	873 460	842 500	1 133 780	1 050 000				8 012 820	7 838 700			8 012 820	7 838 700
E.4 Technologies de l'information et de la communication	4 352 200	2 487 500	16 920	17 000	159 960	99 000	3 492 900	1 838 380				8 021 980	4 441 880			8 021 980	4 441 880
E.5 Appui aux processus et aux systèmes	270 800	1 630 600	21 100	10 000	4 400	4 400	2 538 120					291 900	4 178 720			291 900	4 178 720
E.6 Direction et gestion	1 379 700	1 062 100	83 200	83 200	4 400	4 400						1 467 300	1 149 700			1 467 300	1 149 700
<b>Total partiel</b>	<b>25 638 172</b>	<b>24 414 800</b>	<b>231 015</b>	<b>228 800</b>	<b>1 054 140</b>	<b>956 800</b>	<b>4 626 680</b>	<b>5 426 500</b>				<b>31 550 007</b>	<b>31 026 900</b>			<b>31 550 007</b>	<b>31 026 900</b>
<b>G. COÛTS INDIRECTS</b>																	
G.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	5 406 058	5 511 920	15 638 945	15 674 427	618 000	618 000						21 663 003	21 804 347			21 663 003	21 804 347
<b>Total partiel</b>	<b>5 406 058</b>	<b>5 511 920</b>	<b>15 638 945</b>	<b>15 674 427</b>	<b>618 000</b>	<b>618 000</b>						<b>21 663 003</b>	<b>21 804 347</b>			<b>21 663 003</b>	<b>21 804 347</b>
<b>Recettes accessoires</b>																	
<b>TOTAL (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>132 634 030</b>	<b>126 953 817</b>	<b>5 754 815</b>	<b>4 647 900</b>	<b>27 129 805</b>	<b>27 782 407</b>	<b>6 542 180</b>	<b>7 215 500</b>	<b>14 725 906</b>	<b>14 249 426</b>	<b>186 786 736</b>	<b>180 849 050</b>		<b>(4 717 100)</b>	<b>(3 561 300)</b>	<b>182 069 636</b>	<b>177 287 750</b>
<b>F. GESTION DES BÂTIMENTS</b>																	
F.1 Gestion commune des bâtiments	18 342 200	15 067 500	20 300	19 300	41 303 400	36 913 600						59 665 900	52 000 400			59 665 900	52 000 400
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	414 900	414 900	1 485 500	1 485 500	1 485 500	1 485 500						1 900 400	1 900 400			1 900 400	1 900 400
<b>Total (Grand programme F)</b>	<b>18 757 100</b>	<b>15 482 400</b>	<b>20 300</b>	<b>19 300</b>	<b>42 788 900</b>	<b>38 399 100</b>						<b>61 566 300</b>	<b>53 900 800</b>			<b>61 566 300</b>	<b>53 900 800</b>

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B  
Tableau 2: Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2012-2013  
(en euros)

Programme	Dépense de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et de la communication		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires		
	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	
<b>A. ORGANES DIRECTEURS</b>																	
A.1 Réunions des organes directeurs	129 500	116 900	9 900	29 500	3 116 940	3 121 100						3 256 340		3 256 340		3 267 500	
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	1 731 800	1 763 400	9 900	40 500	59 800	72 700						1 791 600		1 791 600		1 876 600	
<b>Total partiel</b>	<b>1 861 300</b>	<b>1 880 300</b>	<b>9 900</b>	<b>70 000</b>	<b>3 176 740</b>	<b>3 193 800</b>						<b>5 047 940</b>		<b>5 047 940</b>		<b>5 144 100</b>	
<b>B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL</b>																	
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	5 725 560	4 992 640	746 400	827 800	430 700	557 500	135 000	175 500				7 037 660		7 037 660		6 553 440	
B.2 Évaluation	1 715 400	1 697 200	31 600	30 000	11 800	11 400						1 758 800		1 758 800		1 738 600	
B.3 Services juridiques	973 900	969 000	12 900	10 000	13 300	13 300						1 000 100		1 000 100		992 300	
B.4 Contrôle interne	1 442 900	1 441 800	67 600	96 800	3 100	4 000	4 400	10 800				1 518 000		1 518 000		1 553 400	
B.5 Éthique et responsabilisation	395 600	332 600	21 100	20 000	1 000	2 000						417 700		417 700		354 600	
<b>Total partiel</b>	<b>10 253 360</b>	<b>9 433 240</b>	<b>879 600</b>	<b>984 600</b>	<b>459 900</b>	<b>588 200</b>	<b>139 400</b>	<b>186 300</b>				<b>11 732 260</b>		<b>11 732 260</b>		<b>11 192 340</b>	
<b>C. PRIORITÉS THÉMATIQUES</b>																	
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	18 802 385	17 758 322	54 800	60 000	147 300	147 300			6 973 012	6 858 189	25 977 497	24 823 811	(290 200)	25 687 297	(290 200)	24 533 611	
C.2 Renforcement des capacités commerciales	10 684 740	9 695 955	49 500	26 000	161 300	48 600	58 300		1 914 150	1 814 937	12 867 990	11 585 492	(226 200)	12 641 790	(226 200)	11 359 292	
C.3 Environnement et énergie	19 785 325	17 370 445	42 800	45 000	129 680	147 680			4 984 254	4 749 586	24 942 059	22 312 711	(334 200)	24 607 859	(334 200)	21 978 511	
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	2 183 090	2 159 385	168 100	233 300	18 600	18 600			854 490	826 714	3 224 280	3 237 999	(59 600)	3 164 680	(59 600)	3 178 399	
C.5 Appui aux opérations hors Siège	4 138 000	3 964 100	1 323 800	1 128 100	4 919 200	4 716 400	1 067 200	981 700			11 448 200	10 790 300	(1 521 300)	9 926 900	(1 521 300)	9 269 000	
<b>Total partiel</b>	<b>55 593 540</b>	<b>50 948 207</b>	<b>1 639 000</b>	<b>1 492 400</b>	<b>5 376 080</b>	<b>5 078 580</b>	<b>1 125 500</b>	<b>981 700</b>	<b>14 725 906</b>	<b>14 249 426</b>	<b>78 460 026</b>	<b>72 750 313</b>	<b>(2 431 500)</b>	<b>76 028 526</b>	<b>(2 431 500)</b>	<b>70 318 813</b>	
<b>D. RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR</b>																	
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	7 210 750	6 634 590	576 200	202 400	222 200	122 100	9 200	3 000				8 018 350		8 018 350		6 962 090	
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	4 876 750	3 614 960	188 700	194 000	538 800	606 000	23 400					5 627 650		5 627 650		4 414 960	
<b>Total partiel</b>	<b>12 087 500</b>	<b>10 249 550</b>	<b>764 900</b>	<b>396 400</b>	<b>761 000</b>	<b>728 100</b>	<b>32 600</b>	<b>3 000</b>				<b>13 646 000</b>		<b>13 646 000</b>		<b>11 377 050</b>	
<b>E. SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>																	
E.1 Gestion des ressources humaines	4 819 622	4 598 500	33 120	46 000	12 400	7 000						4 865 142		4 865 142		4 651 500	
E.2 Services financiers	5 494 630	5 318 100	40 615	40 600	3 920	3 900						5 539 165		5 539 165		5 362 600	
E.3 Achats et logistique	5 097 320	4 820 100	36 060	32 000	873 460	842 500	1 133 780	1 050 000				7 140 620		7 140 620		6 744 600	
E.4 Technologies de l'information et de la communication	4 352 200	2 487 500	16 920	17 000	159 960	99 000	3 492 900	1 838 380				8 021 980		8 021 980		4 441 880	
E.5 Appui aux processus et aux systèmes	270 800	1 630 600	21 100	10 000	4 400	4 400		2 538 120				291 900		291 900		4 178 720	
E.6 Direction et gestion	1 379 700	1 062 100	83 200	83 200	4 400	4 400						1 467 300		1 467 300		1 149 700	
<b>Total partiel</b>	<b>21 414 272</b>	<b>19 916 900</b>	<b>231 015</b>	<b>228 800</b>	<b>1 054 140</b>	<b>956 800</b>	<b>4 626 680</b>	<b>5 426 500</b>				<b>27 326 107</b>		<b>27 326 107</b>		<b>26 529 000</b>	
<b>G. COÛTS INDIRECTS</b>																	
G.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	5 406 058	5 511 920		15 638 945	15 674 427	618 000	618 000					21 663 003		21 663 003		21 804 347	
<b>Total partiel</b>	<b>5 406 058</b>	<b>5 511 920</b>		<b>15 638 945</b>	<b>15 674 427</b>	<b>618 000</b>	<b>618 000</b>					<b>21 663 003</b>		<b>21 663 003</b>		<b>21 804 347</b>	
<b>Recettes accessoires</b>																	
<b>TOTAL (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>106 616 030</b>	<b>97 940 117</b>	<b>3 524 415</b>	<b>3 172 200</b>	<b>26 466 805</b>	<b>26 219 907</b>	<b>6 542 180</b>	<b>7 215 500</b>	<b>14 725 906</b>	<b>14 249 426</b>	<b>157 875 336</b>	<b>148 797 150</b>	<b>(2 211 900)</b>	<b>(4 643 400)</b>	<b>(2 211 900)</b>	<b>153 231 936</b>	<b>145 289 650</b>
<b>F. GESTION DES BÂTIMENTS</b>																	
F.1 Gestion commune des bâtiments	18 342 200	15 067 500	20 300	19 300	41 303 400	36 913 600						59 665 900		(59 665 900)		(52 000 400)	
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	414 900	414 900			1 485 500	1 485 500						1 900 400		(1 900 400)		(1 900 400)	
<b>GESTION DES BÂTIMENTS</b>	<b>18 757 100</b>	<b>15 482 400</b>	<b>20 300</b>	<b>19 300</b>	<b>42 788 900</b>	<b>38 399 100</b>						<b>61 566 300</b>		<b>(61 566 300)</b>		<b>(53 900 800)</b>	
<b>Total (Grand programme F)</b>												<b>61 566 300</b>		<b>(61 566 300)</b>		<b>(53 900 800)</b>	

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B  
Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2012-2013  
(en euros)

Programme	Dépense de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et de la communication		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015	2012-2013 <sup>a</sup>	2014-2015
<b>A ORGANES DIRECTEURS</b>																
A.1 Réunions des organes directeurs			85 500	85 500								85 500			85 500	85 500
<b>Total partiel</b>			<b>85 500</b>	<b>85 500</b>								<b>85 500</b>			<b>85 500</b>	<b>85 500</b>
<b>B DIRECTION EXECUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL</b>																
B.3 Services juridiques	274 000	274 000										274 000			274 000	274 000
<b>Total partiel</b>	<b>274 000</b>	<b>274 000</b>										<b>274 000</b>			<b>274 000</b>	<b>274 000</b>
<b>C PRIORITÉS THÉMATIQUES</b>																
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	5 986 635	6 252 190	435 300	245 000								6 421 935			6 421 935	6 497 190
C.2 Renforcement des capacités commerciales	4 902 401	5 884 600	161 800	140 000								5 064 201			5 064 201	6 024 600
C.3 Environnement et énergie	7 526 949	8 964 035	1 285 499	650 000	577 500	1 477 000						9 389 948			9 389 948	11 091 035
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	1 157 715	1 194 575	347 801	440 700								1 505 516			1 505 516	1 635 275
C.5 Appui aux opérations hors Siège	734 400	734 400										734 400			734 400	734 400
<b>Total partiel</b>	<b>20 308 100</b>	<b>23 029 800</b>	<b>2 230 400</b>	<b>1 475 700</b>	<b>577 500</b>	<b>1 477 000</b>						<b>23 116 000</b>			<b>23 116 000</b>	<b>25 982 500</b>
<b>D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR</b>																
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	1 145 600	1 079 200										1 145 600			1 145 600	1 079 200
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	66 400	132 800										66 400			66 400	132 800
<b>Total partiel</b>	<b>1 212 000</b>	<b>1 212 000</b>										<b>1 212 000</b>			<b>1 212 000</b>	<b>1 212 000</b>
<b>E SERVICES D'APPUJ AU PROGRAMME</b>																
E.1 Gestion des ressources humaines	1 469 200	1 469 200										1 469 200			1 469 200	1 469 200
E.2 Services financiers	1 882 500	1 934 600										1 882 500			1 882 500	1 934 600
E.3 Achats et logistique	872 200	1 094 100										872 200			872 200	1 094 100
<b>Total partiel</b>	<b>4 223 900</b>	<b>4 497 900</b>										<b>4 223 900</b>			<b>4 223 900</b>	<b>4 497 900</b>
<b>G COÛTS INDIRECTS</b>																
<b>Total partiel</b>																
Recettes accessoires													(73 700)	(53 800)	(73 700)	(53 800)
<b>TOTAL (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>26 018 000</b>	<b>29 013 700</b>	<b>2 230 400</b>	<b>1 475 700</b>	<b>663 000</b>	<b>1 562 500</b>						<b>28 911 400</b>			<b>28 837 700</b>	<b>31 998 100</b>
<b>F GESTION DES BÂTIMENTS</b>																
<b>Total (Grand programme F)</b>																

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe C  
Postes par grand programme et programme

	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			<u>Agents des services généraux</u>		
	Budget ordinaire 1	Budget opérationnel 2	Total 3	Budget ordinaire 4	Budget opérationnel 5	Total 6
A ORGANES DIRECTEURS						
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	5,00		5,00	3,00		3,00
<b>Total partiel</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL						
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	8,15		8,15	9,50		9,50
B.2 Évaluation	4,00		4,00	3,00		3,00
B.3 Services juridiques	2,00	1,00	3,00	2,00		2,00
B.4 Contrôle interne	4,00		4,00	2,00		2,00
B.5 Éthique et responsabilisation	1,00		1,00			
<b>Total partiel</b>	<b>19,15</b>	<b>1,00</b>	<b>20,15</b>	<b>16,50</b>	<b>0,00</b>	<b>16,50</b>
C PRIORITÉS THÉMATIQUES						
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	49,80	24,90	74,70	21,60	7,55	29,15
C.2 Renforcement des capacités commerciales	26,20	22,70	48,90	13,05	5,65	18,70
C.3 Environnement et énergie	51,65	25,30	76,95	21,15	16,65	37,80
C.4 Programmes régionaux et questions transversales	6,20	5,10	11,30	1,20	0,15	1,35
C.5 Appui aux opérations hors Siège				70,00	18,00	88,00
<b>Total partiel</b>	<b>133,85</b>	<b>78,00</b>	<b>211,85</b>	<b>127,00</b>	<b>48,00</b>	<b>175,00</b>
D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR						
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	15,60	2,00	17,60	11,50	4,00	15,50
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	10,40		10,40	4,00	1,00	5,00
<b>Total partiel</b>	<b>26,00</b>	<b>2,00</b>	<b>28,00</b>	<b>15,50</b>	<b>5,00</b>	<b>20,50</b>
E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME						
E.1 Gestion des ressources humaines	9,00	1,00	10,00	11,50	9,00	20,50
E.2 Services financiers	9,00	2,00	11,00	21,00	10,00	31,00
E.3 Achats et logistique	7,00	3,00	10,00	21,00	2,00	23,00
E.4 Technologies de l'information et de la communication	5,00		5,00	9,00		9,00
E.5 Appui aux processus et aux systèmes	5,00		5,00	3,00		3,00
E.6 Direction et gestion	2,00		2,00	3,00		3,00
<b>Total partiel</b>	<b>37,00</b>	<b>6,00</b>	<b>43,00</b>	<b>68,50</b>	<b>21,00</b>	<b>89,50</b>
<b>Total (à l'exclusion du grand programme F)</b>	<b>221,00</b>	<b>87,00</b>	<b>308,00</b>	<b>230,50</b>	<b>74,00</b>	<b>304,50</b>
F GESTION DES BÂTIMENTS						
F.1 Gestion commune des bâtiments	6,00		6,00	102,00		102,00
F.2 Gestion conjointe des bâtiments				3,00		3,00
<b>TOTAL (Grand programme F)</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105,00</b>